

**Faculté des sciences économiques,
sociales, politiques et de communication
École interdisciplinaire en études
européennes (IEE)**

La signification des avancées de la Boussole stratégique sur le chemin vers l'Europe géopolitique.

Mémoire de fin d'étude en vue de l'obtention du Master [120] en études
européennes à finalité spécialisée : gouvernance et sociétés européennes

Auteur : Corentin Boucquey
Promoteur : Pr Tanguy de Wilde d'Estmael
Lecteur : M. Vincent Gabriel

Année académique 2023-2024

Déclaration déontologique

Je déclare sur l'honneur que ce mémoire a été écrit de ma plume, sans avoir sollicité d'aide extérieure illicite, qu'il n'est pas la reprise d'un travail présenté dans une autre institution pour évaluation, et qu'il n'a jamais été publié, en tout ou en partie. Toutes les informations (idées, phrases, graphes, cartes, tableaux, ...) empruntées ou faisant référence à des sources primaires ou secondaires sont référencées adéquatement selon la méthode universitaire en vigueur.

Je déclare avoir pris connaissance et adhérer au Code de déontologie pour les étudiant.e.s en matière d'emprunts, de citations et d'exploitation de sources diverses et savoir que le plagiat constitue une faute grave.

Corentin Boucquey

Remerciements

Les premiers remerciements sont dus à Monsieur Tanguy de Wilde d'Estmael pour ses conseils et recommandations ayant contribué au choix du sujet du présent mémoire et permis sa réalisation.

Merci à Monsieur Vincent Gabriel pour sa lecture du présent mémoire en tant que membre du jury.

Merci à Madame Anne-Sophie Gijs dont les recommandations littéraires ont permis de trouver une thématique suscitant suffisamment d'intérêt pour l'explorer durant un an et demi de travail.

Merci à tous les professeurs et assistants de ma faculté dont les enseignements et conversations ont permis de trouver le chemin professionnel que je souhaite emprunter.

Merci enfin à ma famille et mes amis dont les encouragements ont contribué à l'aboutissement de ce mémoire.

Table des matières

Avant-propos	7
Liste des abréviations	9
Introduction	11
Partie 1 : L'Europe géopolitique, concepts et définitions	15
Introduction	17
Définition introductive de l'Europe géopolitique	18
Chapitre I : la notion (d'Europe) et de puissance	19
Définition de la puissance	19
Critères de puissance	20
La puissance au regard de l'Union européenne	23
Conclusion	26
Chapitre II : la notion de géopolitique	26
L'école matérialiste	27
L'école allemande de géopolitique	29
L'école étatiste	29
L'école géographique	30
La géopolitique au regard du « réveil géopolitique » de l'Europe : exploration et mise en critique	31
Vers une définition opératoire	33
Conclusions	35
Chapitre III : la notion d'autonomie stratégique	36
Définitions	36
Conclusions	37
Chapitre VI : la notion de souveraineté	38
Définitions	38
L'État est-il toutefois le seul titulaire de la souveraineté telle que prédéfinie ?	39
Conclusions	40
Chapitre V : L'Europe géopolitique : définition finale, perspective pour l'UE et approche analytique	40
Définition finale	40
Où en est l'UE sur le chemin vers l'Europe géopolitique ?	41
Approche d'analyse : l'Europe géopolitique en termes de défense, de sécurité et de politique étrangère	42
Partie 2 : Analyse de la Boussole stratégique	45
Introduction : la Boussole stratégique et l'Europe géopolitique : rappel	47
La Boussole stratégique	47
L'Europe géopolitique	48
Structure de l'analyse	48
Chapitre I : Agir	49
Analyse des mesures réalisées	49
Introduction	49
Tableau	51
Commentaire	51
Analyse	53

Les différentes réformes/mesures.....	53
Analyse.....	55
Puissance militaire et critère structurel, opérationnel, capacitaire et de projection.....	56
Aptitude à s'imposer dans les rivalités de puissance et critère structurel, géographique et de projection.....	57
Intégration institutionnelle et critère structurel, opérationnel et capacitaire ..	58
Souveraineté et critère structurel, opérationnel, capacitaire, géographique et de projection.....	58
Autonomie stratégique et le critère structurel, capacitaire, géographique et de projection	59
Les mesures à venir.....	60
Conclusion.....	61
 Chapitre II : Assurer la sécurité.....	61
Analyse des mesures réalisées.....	61
Introduction	61
Tableau	62
Commentaire	63
Analyse.....	64
Les différentes réformes/mesures.....	64
Analyse.....	68
Aptitude à s'imposer dans les rivalités de puissance et critère structurel et capacitaire	68
Intégration institutionnelle et critère structurel et capacitaire	69
Souveraineté et critère structurel et capacitaire.....	70
Autonomie stratégique et critère structurel, capacitaire et de projection	70
Collaboration et critère structurel, capacitaire et de projection	72
Les mesures à venir	72
Conclusion.....	74
 Chapitre III : Investir.....	74
Analyse des mesures réalisées.....	74
Introduction	74
Tableau	75
Commentaire	75
Analyse.....	77
Les différentes réformes/mesures.....	77
Analyse.....	78
Puissance militaire et critère structurel et capacitaire	78
Intégration institutionnelle et critère structurel et capacitaire	78
Souveraineté et critère structurel et capacitaire.....	79
Autonomie stratégique et critère structurel et capacitaire	79
Les mesures à venir	80
Conclusion.....	83
 Chapitre IV : Travailler en partenariat	83
Analyse des mesures réalisées.....	83
Introduction	84
Tableau	85
Analyse.....	86
Les différentes réformes/mesures.....	86
Analyse.....	88
Collaboration multilatérale/régionale et critère structurel et de projection	88
Collaboration bilatérale et critère structurel, géographique et de projection ..	88

Conclusion.....	89
Conclusion.....	91
Bibliographie.....	95
Sources secondaires.....	97
Articles de périodique.....	97
Études en ligne et hors ligne.....	99
Monographies.....	99
Notes de cours.....	100
Sources primaires.....	100
Articles de journal.....	100
Communiqués.....	101
Dictionnaires.....	102
Discours.....	102
Documents officiels.....	102
Interviews.....	103
Sites officiels.....	103
Textes législatifs.....	103
Autres sources.....	103

« Nous pourrions continuer, mais l’essentiel est de souligner que, petit à petit, la notion d’une Union à la conscience géopolitique éveillée prenait déjà forme avant la guerre contre l’Ukraine. La tâche qui nous attend est d’inscrire ce réveil géopolitique de l’Europe dans le temps et de le rendre plus consistant. »¹

¹ Joseph Borell, (2023). L’Europe dans l’inter-règne, notre réveil géopolitique après l’Ukraine. *Le Grand Continent*, vol 5, p. 119.

Avant-propos

Liste des abréviations

ASEAN : Association des nations de l'Asie du Sud-Est

BITDE/EDTIB : Base industrielle et technologique de défense européenne/EU's Defence Technological and Industrial Base

CCG : Conseil de coopération du Golfe et Union européenne

CCRE/ERCC : Centre de réaction d'urgence et de coordination de la Commission européenne/Emergency Response Coordination Center

CPS/PSC : Comité politique et de sécurité/Political and Security Committee

EDIRPA : European defence industry reinforcement through common procurement act

EUAM Ukraine : Mission de conseil aux forces de sécurité intérieure ukrainiennes

EUCAP Sahel Niger : Mission de soutien aux capacités de sécurité intérieure maliennes et nigérienne

EUMAM Ukraine : Mission d'assistance militaire de l'Union européenne en soutien à l'Ukraine

EUPM Moldova : European Union Partnership Mission in Moldova

EU RDC : Délégation de l'Union européenne en République démocratique du Congo

FEP/EPF : Facilité européenne pour la paix/European peace Facility

FIMI : foreign information manipulations and interference

MPCC : Capacité militaire de planification et de conduite

ONU : Organisation des Nations unies

OSCE : Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

OTAN/NATO : Organisation du Traité de l'Atlantique nord/North-Atlantic Treaty Organization

PAMM : Plan d'Action pour le milieu marin

PESCO : Coopération structurée permanente

PESD : Politique européenne de sécurité et de défense

PESC/CSDP : Politique étrangère et de sécurité commune/Common security and defense policy

R&D : recherche et développement

SIAC : Single Intelligence Analysis Capacity

SEAE/EEAS : Service européen pour l'action extérieure/European external action Service

UA : Union africaine

UE/EU : Union européenne/European Union

Introduction

Introduction

Le 21 février 2022, Vladimir Poutine lance le début de l'« opération spéciale » en Ukraine. Cette guerre inattendue pour certains et prévisible pour d'autres suscita d'immenses angoisses concernant la capacité de l'Union européenne à gérer ce conflit à ses portes. Pourtant, elle généra une attitude d'unité et de renouvellement de mentalité tant au niveau communautaire qu'intergouvernemental (ex : les hausses considérables du budget de défense allemande). L'un des signes importants de ce renouvellement est la publication de la Boussole stratégique, un mois après le début du conflit par le SEAE, un programme échancier sur dix ans et visant à modifier la sécurité, la défense et la politique étrangère de l'Union européenne afin qu'elle puisse selon Joseph Borell « parler le langage de la puissance ». La publication de ce document va de pair avec l'intensification des réflexions académiques et politiques sur le concept de l'Europe géopolitique notamment avec Luuk van Middelaar et son fameux réveil géopolitique. Ce mémoire a donc pour objet de comprendre ce concept et d'analyser si oui ou non la Boussole stratégique permet de progresser dans ce sens.

L'intérêt d'un tel sujet est justifié par plusieurs éléments ayant tous un point commun : l'originalité. Le présent mémoire fournira en effet une analyse d'un document récent, encore peu analysé jusqu'ici et sera parmi les premiers à en tirer les implications géopolitiques pour l'Union européenne. En outre, le concept d'Europe géopolitique a le vent en poupe et est perçue comme un objectif à atteindre pour l'UE. Cependant, peu de réflexions quant au processus à suivre pour l'atteindre lui sont consacrées. Les travaux publiés sur le sujet concernent essentiellement les causes et les finalités du « réveil géopolitique », mais pas le *comment*. Ce mémoire apporte des précisions sur ce processus. Enfin, il permet d'apporter une compréhension complète du concept d'Europe géopolitique car il n'existe aucune définition générique du concept, ce que fournit le présent mémoire dans la partie consacrée concepts et définitions.

Dans ce mémoire, ont été identifiées les différentes avancées entreprises à travers la Boussole stratégique sur les deux années de travail du document. Chaque mesure fut analysée sur base des différentes caractéristiques identifiées de l'Europe géopolitique laquelle fut, dans un premier temps, définie de façon claire et précise.

Le mémoire s'est fondé sur deux catégories de sources : primaires et secondaires. Les sources primaires se constituent de documents officiels tels que les rapports annuels de la Boussole stratégique, des règlements européens et autres documents publiés au sein des

institutions européennes. Elles furent complétées par des sources secondaires, soit toute autres sources non-officielles (avant tout académiques) : des livres, des périodiques, des travaux d'analyse, des articles scientifiques, etc,...

Quant à la démarche méthodologique, il s'agit d'une étude de cas, soit une étude de l'Union européenne. Celle-ci est fondée sur une recherche inductive. L'enjeu fut donc de collecter des données liées à la Boussole stratégique et à sa mise en œuvre (rapports annuels de mise en œuvre, analyses académiques, ...) afin de leur donner une signification géopolitique. Pour ce qui est de l'Europe géopolitique, la méthode consista à explorer des données pertinentes sur le sujet et des sujets connexes (autonomie stratégique, puissance, ...) afin d'en fournir une définition qui serve de socle à l'analyse de la Boussole stratégique et permette de fournir une réponse à la question de recherche suivante : « **Que représentent les avancées de la Boussole stratégique entre mars 2022 et juillet 2024 sur le chemin vers l'Europe géopolitique ?** ».

Enfin, concernant la structure ayant permis d'y répondre, le présent mémoire fut divisé en deux parties : une partie concepts et définitions et une partie analytique. La première partie consiste en l'exploration des définitions de différents concepts démontrés comme importants à la compréhension et la définition de l'Europe géopolitique, puis en la présentation d'une définition d'abord générique et ensuite d'une définition appliquée à la politique étrangère, la sécurité et la défense de l'UE – étant donné que la Boussole stratégique s'applique à ces trois domaines. La deuxième partie consiste en une analyse des différentes mesures et réformes entreprises via la Boussole stratégique afin d'en déterminer les avancées sur le chemin vers l'Europe géopolitique. Au terme de l'analyse, le mémoire est conclu par la réponse à la question de recherche et la précision de l'intérêt à poursuivre la réflexion des avancées sur le chemin vers l'Europe géopolitique dont ce mémoire ambitionne d'être une solide amorce.

Partie 1 : L'Europe géopolitique, concepts et **définitions**

Partie 1 : L'Europe géopolitique : concepts et définitions

Introduction

Le sujet de ce mémoire porte sur la Boussole stratégique et son éventuel rôle sur le chemin vers l'Europe géopolitique. Mais que signifie l'Europe géopolitique ?

Le concept d'Europe géopolitique est un concept caractérisé par sa largeur de signification. Il est souvent employé comme un idéal-type ou en tout cas un idéal pour l'Europe, un objectif vers lequel, à en croire certains, elle semble tendre de plus en plus. Toutefois, quelques clarifications sur ce sujet nébuleux sont nécessaires.

Il est intéressant de se pencher sur les dires de Joseph Borell, Haut Représentant à la politique européenne de sécurité commune. Lors de son accession à sa fonction en 2019, celui-ci insistait sur le fait que l'Union européenne devait être capable de « parler le langage de la puissance »². Il poursuivit plus tard sur cette lancée en insistant dans le préambule de la Boussole stratégique que l'Union européenne doit « apprendre à parler le langage de la puissance »³ et, écrit dans la foulée que l'UE doit inscrire la géopolitique dans sa politique étrangère⁴. Luuk van Middelaar, historien et politologue de l'Université d'Amsterdam, parle également de l'Europe géopolitique, considérant la géopolitique comme étant « avant tout une politique de puissance »⁵. L'on pourrait se contenter de ces citations et s'échiner, par après, à explorer plus en détail les concepts de puissance et de géopolitique. Cependant, d'autres concepts clés ont été mis en évidence quant à la question de l'Europe géopolitique. Il s'agit de termes évoqués tant par des personnalités politiques – tels que Charles Michel insistant sur « l'autonomie stratégique » de l'Union européenne et Emmanuel Macron proposant d'étendre la « souveraineté européenne » le 26 septembre 2017 – que des personnalités académiques – tels que Steven Blockmans insistant sur une Union européenne politiquement unie et plus capable sur le plan diplomatique et le plan de la défense⁶. Ces autres éléments attirèrent l'attention du rédacteur par les liens directs ou indirects qu'ils présentent avec les termes de

² Borell, J. (2023). *L'Europe comme puissance géopolitique* [Discours à l'Institut Jacques Delors], Paris, France.

³ Conseil de l'UE, « Une boussole stratégique pour renforcer la sécurité et la défense de l'UE au cours de la prochaine décennie », 21 mars 2022, p. 6. <https://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2022/03/21-a-strategic-compass-for-a-stronger-eu-security-and-defence-in-the-next-decade/>

⁴ Borell, J. (2023). *op. cit.*

⁵ Van Middelaar, L. (2021). Le réveil géopolitique de l'Europe. *Groupe d'études géopolitique*, Note de travail 8, Avril 2021, p. 4.

⁶ Blockmans, S. (2022). The Birth of a geopolitical EU. *European Foreign Affairs Review*, 27(2), p. 155–160.

puissance et de géopolitique et donc pour leur contribution à la compréhension de l'Europe géopolitique qui sera démontrée par après.

Cependant, ces définitions ne constituent là que la surface d'un iceberg car ne relèvent que d'une sélection minime de bien plus de définitions ou précisions issues d'une longue liste de lectures. Ces dernières ont montré que, bien qu'il soit évident que le concept d'Europe géopolitique soit plus ou moins compris, il demeure encore des zones d'ombre car le concept est large et englobe plusieurs termes qui, eux-mêmes, sont larges ou polysémiques. Qu'entend-t-on par Europe quand on parle d'Europe géopolitique ? Qu'entend-t-on par géopolitique quand on parle d'Europe géopolitique ? Qu'entendent Joseph Borell et Luuk van Middelaar quand ils parlent de puissance ? Quelle est la signification de la souveraineté et d'autonomie stratégique quand elles sont appliquées à l'Union européenne ? Qu'est-ce que la souveraineté européenne ?

Dans le cadre d'un mémoire, la réponse à une question requiert le plus de clarté possible. Ainsi, le but de ce décryptage — abordé via les prismes de (néo)réalisme, de gouvernance multi-niveaux et de constructivisme — sera de fournir au lecteur une compréhension approfondie de l'Europe géopolitique. Il tentera de donner davantage de fondation et de corps aux définitions susmentionnées — ainsi qu'aux autres qui suivront.

Pour ce faire, seront utilisés, venus de sources politiques et de travaux académiques, des éléments (implications, termes, etc...) indiqués ci-dessus quand il est question d'Europe géopolitique. Sur la base de ces éléments, dont la pertinence par rapport au sujet sera également démontrée, des définitions de ceux-ci seront fournies. Ces définitions serviront de fondement pour une proposition de définition définitive de ce concept étendu qu'est l'Europe géopolitique dont une définition introductive est disponible ci-dessous.

Définition introductive de l'Europe géopolitique

En introduction, l'Europe géopolitique peut être définie comme un concept décrivant une Union européenne politiquement unie et dotée de suffisamment de puissance pour faire concurrence aux grands acteurs de la scène mondiale, avec de plus larges compétences d'action, donc apte à penser et agir relativement par elle-même dans plusieurs domaines stratégiques (économie, sécurité, défense, diplomatie, etc...).

Pratiquement parlant, elle en serait au stade à pouvoir être considérée comme parmi les plus importants acteurs de la compétition mondiale au point de pouvoir peut-être constituer un troisième pôle dans le cadre de la compétition entre la Chine et les États-Unis. En tout cas, elle serait assez imposante pour que les autres grands acteurs de la scène internationale prennent en

compte sa présence et ses éventuelles réactions avant de se mettre à agir. L'Union européenne dispose déjà de nombreux atouts, mais pas encore assez pour être qualifiée de géopolitique.

Chapitre I : la notion (d'Europe et) de puissance

Lorsqu'il est question d'« Europe géopolitique », il semble assez évident que le terme Europe se réfère à l'Union européenne. Ce mémoire étant réalisé dans le cadre d'un master en études européennes et, donc, adressé à un public averti, nulle définition n'est donc requise.

La définition approfondie de l'Europe géopolitique passe, bien entendu, par la compréhension du terme géopolitique. Auparavant, un autre terme très large et très important se doit d'être défini, celui de « puissance ». Il s'agit en effet du terme le plus souvent associé au concept d'Europe géopolitique, mais sa largeur polysémique peut entraîner une certaine incompréhension d'où la nécessité d'entamer le processus de définition par ce terme.

I. Définition de la puissance

En relations internationales ainsi qu'en géopolitique, le terme de puissance (*power* en anglais) se rapporte à l'État en général comme caractéristique de celui-ci.

Selon Boris Barraud, la puissance de l'État est l'« aptitude à régir efficacement et entièrement les activités des individus présents sur son territoire ou qui font partie de sa population. Elle se rapporte aussi à sa faculté d'imposer ses vues et ses décisions dans le cadre des relations internationales et à sa faculté de protéger ses frontières contre toutes les formes de menaces et de violations. »⁷. Il ajoute que « elle consisterait à la fois en une force et une contrainte matérielles et en une force et une contrainte psychologiques, morales et symboliques. »⁸. Raymond Aron définit, pour sa part, la puissance comme « la capacité d'imposer sa volonté aux autres »⁹, Robert Dahl comme « la capacité d'obliger l'autre à faire ce dont il se serait autrement abstenu », et Samuel Huntington comme « la capacité d'un acteur, habituellement mais pas forcément un gouvernement, d'influencer le comportement des autres acteurs qui peuvent être ou ne pas être des gouvernements »¹⁰. La puissance ne s'exerce pas par

⁷ Barraud, B. (2017). Souveraineté de l'État et puissance de l'État. *Revue de la Recherche juridique – Droit prospectif*, 165, p. 11.

⁸ *Ibidem*.

⁹ Aron, R, Paix et guerre entre les nations, Paris, Calmann-Levy, 2004 (8^{ème} éd. ; 1^{ère} éd. : 1962), p. 58.

¹⁰ Cité par Courmont, B., Niquet, V., Nivet, B. (2004). *Quelle évolution de la notion de puissance et de ses modes d'action à l'horizon 2030, appliquée aux États-Unis, à l'Europe et à la Chine ?* Paris : IRIS, p. 11.

un seul canal, c'est pourquoi on en distingue plusieurs types. La distinction la plus connue est celle entre *hard power* et *soft power* de Joseph S. Nye dans les années 90. Ernest J. Wilson résume ces deux types de puissances de la manière suivante: « In international politics, having “power” is having the ability to influence another to act in ways in which that entity would not have acted otherwise. Hard power is the capacity to coerce them to do so. Hard power strategies focus on military intervention, coercive diplomacy, and economic sanctions to enforce national interests [...] In contrast to coercive power, soft power is the capacity to persuade others to do what one wants.”¹¹. Quant à Nye, par le *soft power* il entendait la capacité à réaliser ses fins via la persuasion ou la force d'attraction¹² “In terms of resources, soft power resources are the assets that produce such attraction [...]”¹³, ajouta-t-il plus tard.

Cependant, comment identifier la puissance d'un État ? Quels critères utiliser ?

II. Critères de puissance

L'identification des différents critères de puissance s'est faite sur base du travail de Bastien Nivet. Selon lui, la signification de la puissance évolue à travers l'Histoire. En 2004, déjà, dans un écrit intitulé *Quelle évolution de la notion de puissance^[1] et de ses modes d'action à l'horizon 2030, appliquée aux États-Unis, à l'Europe et à la Chine ?*, il indiquait avec ses co-rédacteurs que, dans un contexte post-guerre froide, des critères de puissance classiques perdent en pertinence au profit d'autres¹⁴. Cela implique donc d'adopter une approche contemporaine afin de comprendre à quoi elle correspond dans le monde d'aujourd'hui.

Auparavant, Bastien Nivet et Delphine Deschaux-Dutard insistent dans *Le concept de puissance émergente : quel sens pour l'analyse des relations internationales ?*, que certains critères classiques doivent être retenus : « Complexe, la notion de puissance ne s'appuie pas uniquement sur la variable économique, mais dépend également entre autres de critères militaires, politiques, démographiques, culturels, asymétriques et perceptuels. Pour Weber, les critères de puissance étaient variés : les ressources naturelles, l'espace, les ressources militaires, les hommes... ainsi que des critères immatériels comme le caractère national, la qualité du

¹¹ Wilson, Ernest J. “Hard Power, Soft Power, Smart Power.” *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, vol. 616, 2008, p. 114.

¹² Nye, J. *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, Vol. 616, Public Diplomacy in a Changing World (Mar., 2008), p. 95.

¹³ *Ibidem*.

¹⁴ Courmont, B., Niquet, V., Nivet, B., *op cit.* p.18-23.

gouvernement ou la diplomatie »¹⁵. Les travaux de Fernand Braudel et de Raymond Aron soutiennent et complètent leur conclusion. En effet, Braudel la qualifie de « capacité d'une nation pour créer une conjoncture qui lui est favorable »¹⁶. Raymond Aron, pour sa part, fait état de trois éléments pour mesurer la puissance d'un État : « le territoire (ou milieu), les ressources et les moyens (soit à la fois les matières premières du sol territorial mais aussi le savoir permettant de transformer ces ressources), la capacité d'action collective (en l'occurrence l'organisation de l'armée, le commandement civile et militaire). »¹⁷

Parmi les critères classiques susmentionnés, Nivet et Deschaux-Dutard avaient déjà souligné en 2004 l'économie et ré-insistent dessus en indiquant qu'« Une économie forte est une précondition indispensable à une puissance plus large »¹⁸. Bastien Nivet évoque également le critère démographique déjà exploré dans ses écrits précédents tout en insistant sur le fait qu'il perd en pertinence, les États les plus peuplés ne faisant systématiquement partie des puissances du monde¹⁹. Pour le critère militaire, il disait aussi qu'il demeure un des principaux critères de la puissance mais en attirant surtout l'attention sur la nécessité de la capacité de l'État à agir en partenariat avec d'autres puissances, chose importante dans un monde mondialisé. Pour ce qui est du critère politique, Nivet avait déjà exploré le sujet en parlant du fonctionnement des institutions politiques. Il entendait par là, avec ses co-rédacteurs, « un État aux institutions solides, qui sait s'imposer sans imposer, dans un système politique démocratique et fiable, où les institutions ne sont pas remises en question. »²⁰. Il va donc sans dire qu'un État traversant une contestation populaire forte et permanente voit donc sa puissance diminuée, voire anéantie en fonction de son degré de puissance existant. Comme dernier critère, Bastien Nivet évoque le critère culturel, ce qui permet d'effectuer un rapprochement avec le *soft power*. En effet, selon la logique du *soft power*, un État prend en puissance s'il est capable d'attirer et l'un des moyens de le faire est par sa culture. Par sa culture, un État peut se présenter, explicitement ou implicitement en modèle pour autrui et, donc, ranger derrière lui d'autres États.

¹⁵ Deschaux-Dutard, D., Nivet, B. (2017) Le concept de "puissance émergente": quel sens pour l'analyse des relations internationales?. Delphine Deschaux-Dutard, Sabine Lavorel. Puissances émergentes et sécurité internationale : une nouvelle donne ? Une perspective pluridisciplinaire sur la puissance et l'émergence sur la scène internationale, Peter Lang, 2017, Géopolitique et résolution des conflits / Geopolitics and Conflict Resolution, 9782807602199. <<https://www.peterlang.com/view/product/78139>>. <hal-01796902>

¹⁶ Cité par Deschaux-Dutard, D., Nivet, B.

¹⁷ Aron, R. (2004). *Paix et guerre entre les nations* (8^{ème} éd. ; 1^{ère} éd. : 1962), Calmann-Levy.

¹⁸ Deschaux-Dutard, D., Nivet, B., *op. cit.*, p. 2.

¹⁹ Courmont, B., Niquet, V., Nivet, B., *op. cit.* p. 18.

²⁰ Courmont, B., Niquet, V., Nivet, B., *Ibid.*, p. 23.

Par la suite, Nivet et Deschaux-Dutard évoquent d'autres critères de puissance propres au monde post-guerre froide : la capacité d'action et la marge de manœuvre ainsi que la capacité à structurer son environnement international²¹.

Par la capacité d'action et la marge de manœuvre, Nivet et Deschaux-Dutard entendent que, pour être puissant, un acteur doit être « doté d'une liberté d'action et d'une marge de manœuvre suffisante pour mener son action internationale de la manière dont il le souhaite »²². Ils relient ce critère à la souveraineté et l'indépendance nationale et ajoutent que « cette définition de la puissance se rapproche donc de la première mais décrit une capacité à « ne pas voir ses choix imposés par d'autres » et non à « imposer ses choix aux autres », comme une « capacité de faire » (ce que l'on souhaite), mais aussi comme une « capacité de ne pas faire » (ce que d'autres souhaiteraient que l'on fasse). »²³.

Pour ce qui est de la capacité à structurer son environnement international, Nivet et Deschaux-Dutard précisent avant tout que le monde actuel, comme l'ont observé bon nombre avant lui, ne se caractérise plus par la prépondérance des États sur la scène internationale de par l'émergence « d'acteurs transnationaux²⁴ avec leurs propres politiques étrangères, venant interférer avec celles des États ». Il parle également de « normes et de régimes internationaux limitant la marge de manœuvre des États, et atténuant les rapports de puissance entre États [...] » et d'une interdépendance accrue entre les États²⁵. De fait, ils évaluent la puissance d'un État comme « sa capacité à disposer, à maîtriser ou à faire converger autour de ses intérêts un maximum d'acteurs internationaux ou transnationaux »²⁶. Cette capacité à structurer l'environnement international peut également être trouvée dans la capacité d'un État à impulser des changements normatifs comme les États-Unis avec le système de Bretton Woods. La puissance constitue donc aussi « une « capacité à structurer son environnement international pour qu'il soit à son avantage » – ce qui peut d'ailleurs impliquer d'imposer ses volontés aux autres. »²⁷ Enfin, Nivet et Deschaux-Dutard attirent l'attention sur l'hégémonie, soit, selon lui, « la possibilité d'imposer les règles et les arrangements qui gouvernent les relations internationales, politiques et économiques, ou du moins de posséder une prépondérance en ce

²¹ Deschaux-Dutard, D., Nivet, B., *op. cit.* p. 6-7.

²² Deschaux-Dutard, D., Nivet, B., *Ibidem*.

²³ Deschaux-Dutard, D., Nivet, B., *Ibidem*.

²⁴ entreprises, ONG, réseaux,...

²⁵ Deschaux-Dutard, D., Nivet, B., *op. cit.*, p. 7.

²⁶ Deschaux-Dutard, D., Nivet, B., *Ibidem*.

²⁷ Deschaux-Dutard, D., Nivet, B., *op. cit.*, p. 8.

domaine. »²⁸. Ils ajoutent, à titre d'exemple, que « L'hégémonie américaine est devenue relative comme en témoignent d'une part l'ascension économique de quelques grands pays émergents comme les BRICS, et d'autre part l'incapacité des États-Unis à résoudre seul les conflits contemporains. »²⁹.

III. La puissance au regard de l'Union européenne : l'Europe-puissance

Au vu du sujet du présent mémoire, étudier la puissance en tant que telle ne suffit pas car elle est, dans la théorie classique, associée à l'État. Cependant, l'Union européenne ne constitue ni un État ni un acteur transnational comparable à une entreprise, une ONG ou un réseau. C'est un acteur *sui generis*, d'une catégorie à laquelle nul autre acteur n'appartient. Une telle réalité implique donc d'explorer le concept de puissance au regard de l'Union européenne. À cette fin, fut étudié le concept d'Europe-puissance, proche à plusieurs égards du concept d'Europe géopolitique au point de pouvoir même être considéré comme un composant de l'Europe géopolitique.

L'Europe-puissance est un concept né durant la guerre froide, quoique le débat demeure encore quant à son origine. Il aurait été, selon certains, utilisé par la première fois par le général de Gaulle lors de la conception du plan Fouchet par lequel il comptait créer une Europe unie politiquement et ainsi, apte à mener une politique étrangère et de défense commune afin d'être pleinement indépendante des deux grands pôles de l'époque, les États-Unis et l'Union soviétique. Le terme Europe-puissance aurait ensuite été popularisé par Jean François-Poncet, ministre des Affaires étrangères de Valéry Giscard d'Estaing (1978-1981). Qui que soit le créateur du terme, il n'en demeure pas moins que le concept d'Europe puissance est demeuré dans les esprits et ce dès le début de la construction européenne, comme l'indiquent les projets d'union politique tel que le plan Fouchet, et qui a, malgré les revers, emprunté un lent chemin vers la concrétisation. Mais quel est sa signification ?

L'Europe-puissance est un terme large et source de maintes déclinaisons. Elle peut être considérée comme un idéal-type au sens wébérien du terme³⁰ utilisé en général comme objectif

²⁸ *Ibidem*.

²⁹ Deschaux-Dutard, D., Nivet, B., *op. cit.*, p. 8-9.

³⁰ Les idéaux-types, selon Weber, sont des « modèles s'appuyant sur une sélection de traits d'un sujet étudié afin de les accentuer et ainsi aider à comprendre le sujet étudié, même si cela implique une simplification de la réalité »

à atteindre pour l'Union européenne. C'est donc, en d'autres termes, un idéal pour l'Union européenne, la représentation d'une Union européenne future, mais sous quelle forme ? Telle est là la difficulté de définir l'Europe-puissance car celle-ci se divise en plusieurs déclinaisons : « Europe puissance militaire », « Europe puissance diplomate », « Europe puissance agricole », « Europe puissance civile », « Europe puissance économique », « Europe puissance civile », « Europe puissance normative », « Europe puissance humanitaire », etc... D'autres termes du même acabit auraient pu être trouvés, mais il s'agit ici de la plupart des expressions recueillies comme déclinaisons de l'Europe puissance. Ces déclinaisons décrivent soit les possibilités d'une Europe puissante dans les domaines auxquels elle se rapporte, soit les caractéristiques déjà existantes de l'Union ou de la Communauté européenne au moment où elles ont été décrites. Il y aurait donc double dimension à l'Europe-puissance : une présente la décrivant dans son état actuel, et donc incomplète, avec les différents domaines où elle est dotée de la puissance ; et une future la décrivant comme complétée, c'est-à-dire dotée de la puissance dans tous les domaines sur lesquels elle exerce et ambitionne d'exercer une compétence. Ces deux dimensions ne seraient pas exclusives, au contraire. La première consisterait à, outre indiquer les domaines où l'Europe-puissance a été atteinte, mettre en évidence les déficits de l'Union/Communauté européenne par rapport à l'Europe-puissance sous sa forme finale telle que décrite par la deuxième dimension, et donc à mettre sur la voie vers cette dernière. L'Europe-puissance serait donc, en conclusion, une feuille de route vers un idéal où l'Union/Communauté européenne aurait acquis la puissance complète dans tous les domaines sur lesquels elle a, ou compte, avoir compétence.

La première dimension de l'Europe-puissance est d'abord mise en avant par Jean-Paul Hébert, économiste à l'EHESS, lequel décrit l'Europe comme une « vraie puissance militaire mondiale »³¹. Maxence Lefebvre, en parlant d'Europe-puissance, insiste également sur l'existence d'une puissance européenne fondée sur la puissance militaire, mais en outre économique, commerciale, technologique et sur le soft power³². Il démontre cependant par la suite les déficits de puissance de l'Union européenne en reprenant Zaki Laïdi et son concept de

(Weber, M. (1965) « Essai sur l'objectivité scientifique dans les sciences et la politique sociales », in *Essais sur la théorie de la science*, 1965)

³¹ Hébert, J-P. L'Europe, vraie puissance militaire mondiale. *L'économie politique*, 4 (20), p. 32-43

³² Lefebvre, M. (2012) L'Union européenne peut-elle devenir une grande puissance ? *Question d'Europe*, 247.

« puissance normative »³³ dont l'Union européenne manque et en indiquant dans sa conclusion : « Si l'on pense « l'Europe puissance » comme une puissance westphalienne, capable de peser sur les questions diplomatiques et militaires en jouant dans la même catégorie que les Etats-Unis, on fait fausse route »³⁴. Il y a donc bel et bien description de l'Union européenne comme ayant des parts de puissance, mais de manière incomplète comme le souligne Immanuel Wallerstein : « il faudrait plutôt parler d'Europe presque-puissance ». Comme décrit précédemment, cette dimension met également sur la voie pour atteindre l'Europe-puissance consacré dans sa deuxième dimension ci-dessous. En effet, Wallerstein insiste que « L'Europe pourrait être une puissance mondiale, elle ne l'est pas à cause de son incapacité à résoudre les problèmes politiques européens. »³⁵. Pierre Moscovici insiste aussi sur le fait que l'Europe doit devenir « une puissance verte [,] prendre en main son destin et construire une nouvelle autonomie industrielle [et devenir] une Europe politique »³⁶. Enfin, dans l'article *L'Europe comme espace-puissance*, Laurence Boone indique que « La construction d'une Europe-puissance implique d'engager notre action dans quatre chantiers prioritaires [...] », à savoir consolider la puissance économique de l'UE (compléter le marché intérieur en termes d'énergie, renforcer la résilience des chaînes de valeur, assurer l'indépendance technologique et spatiale de l'UE), l'indépendance énergétique et la lutte contre le réchauffement (se défaire des dépendances aux énergies fossiles externes et unifier le marché de l'énergie européen tout en assurant des capacités de production décarbonnées), assurer la souveraineté industrielle de l'UE (autonomie stratégique de l'UE dans la santé, le numérique, de l'énergie en général et l'hydrogène en particulier, et des semi-conducteurs, renforcer la résilience des chaînes d'approvisionnement, innovations pour rattraper le retard technologique par rapport aux autres puissances)³⁷.

Cela amène à la deuxième dimension étayée ci-dessous.

La deuxième dimension de l'Europe-puissance est confirmée par Johan Galtung. En 1973, celui-ci décrit la Communauté européenne comme « une superpuissance en devenir »

³³ « Une puissance normative est une puissance qui n'a fondamentalement que la norme comme instrument privilégié, voire exclusif, d'action internationale. [...] Une puissance normative cherche à contenir l'arbitraire régalien des relations internationales à travers des disciplines qu'elle impose à l'intérieur de l'Europe et des rapports de l'Europe avec le reste du monde » (Laïdi, Z. (2008) *La puissance par la norme*. La norme sans la force, p. 63-64.)

³⁴ Lefebvre, M. *op. cit.*, p.5.

³⁵ Propos recueillis dans une interview de Lionel Larqué et Julien Lusson : Larqué, J. Lusson, J. (2006). Réflexions sur l'Europe-puissance. *Mouvements*, 5(47-48), p. 210.

³⁶ Moscovici, P. (2021). Penser et construire l'Europe-puissance. *RED*, 3(2), p. 71-72.

³⁷ Boone, L. (2022). L'Europe comme espace-puissance. *Groupe d'études géopolitiques*. <https://legrandcontinent.eu/fr/2022/11/21/leurope-comme-espace-puissance/>

pouvant à terme, imposer une « *pax bruxellana*, autour d'une Europe intégrée capable de structurer un monde euro-centrique. »³⁸. Cette superpuissance se fonderait sur le *ressource power* (fondé sur des éléments classiques de puissance tels que l'économie, la démographie, etc...) et le *structural power* (« la capacité de la CEE d'alors à créer, faire émerger ou promouvoir des structures internationales propres à renforcer son influence ou sa puissance »³⁹). Valéry Giscard d'Estaing poursuit dans la même lancée en décrivant l'Europe puissance comme une Europe « [...] dotée d'institutions fortes et représentatives, capables de décider et d'agir, permettant à l'Europe de devenir un partenaire et un interlocuteur pour les grandes puissances »⁴⁰. On y voit là l'Europe-puissance comme objectif pour l'Union/Communauté européenne, objectif que la première dimension offre d'atteindre par une description de l'Union européenne avec ses acquis et déficits de puissance qui lui permet d'offrir un plan vers cet objectif.

IV. Conclusion

En résumé, la puissance comprend des critères économiques, militaires, démographiques et culturels ainsi qu'une capacité d'action, une marge de manœuvre et une capacité à structurer son environnement international. Une Europe géopolitique, donc une Europe caractérisée par la puissance, devrait correspondre à ces différents critères de manière plus ou moins optimale. Il s'agirait alors d'une Europe-puissance plus ou moins concrétisée dans la deuxième dimension identifiée précédemment, ayant comblé l'essentiel de ses déficits de puissance. L'Europe géopolitique impliquerait donc également, outre les éléments traditionnels et contemporains de la puissance, un pouvoir structurel pleinement fonctionnel et la réduction quasi-totale des différents déficits cités ci-dessus notamment dans les domaines économiques, industriels et politiques.

Chapitre II : la notion de géopolitique

Afin de définir l'Europe géopolitique, il apparut évident que la première étape consisterait en une compréhension suffisamment complète du mot « géopolitique ».

³⁸ Galtung, J. cité par N Nivet, B. (2013). La puissance ou l'influence ? Un détour par l'expérience européenne. *Revue internationale et stratégique*, 1(89), p. 84.

³⁹ Nivet, B., *op. cit.*, p. 84.

⁴⁰ Giscard d'Estaing, V. (1995) Manifeste pour une nouvelle Europe fédérative, *Revue des Affaires européennes*, p. 19-25.

Terme connu, mais souvent incompris, le mot géopolitique se caractérise par une polysémie qui peut s'avérer déroutante pour quiconque s'attelle pour la première fois à son étude. Cette polysémie est en grande partie due aux époques car la signification du mot « géopolitique » change avec le temps. Tantôt elle prend la forme d'une science mise par ses théoriciens au service du Prince, tantôt c'est une science visant à étudier la politique étrangère d'un État selon sa géographie, tantôt c'est un terme utilisé pour désigner les litiges et compétitions d'influence et de puissance entre les acteurs de la scène mondiale. Chacune de ces significations fut précisées, notamment sur la base des travaux de Frédéric Lassere. Celui-ci identifie quatre écoles de pensée en géopolitique : l'école matérialiste, l'école allemande, l'école étatiste et l'école géographique⁴¹. La perception de ces écoles de la géopolitique sera détaillée, ainsi que, par après, la signification du mot géopolitique accolée à l'Union européenne.

I. L'école matérialiste

Parmi les premiers penseurs de la géopolitique, on trouve ceux appartenant à l'école dite « matérialiste », soit Friedrich Ratzel, Rudolph Kjellen, Alfred T. Mahan, Halford Mackinder et Nicolas Spykman. Le premier, de par sa formation de biologiste, voyait l'État comme un être vivant telle que l'illustre les citations suivantes : « Les États seront envisagés, à tous les stades de leur développement, comme des organismes qui entretiennent avec le sol un rapport nécessaire et qui doivent, de ce fait, être considérés sous l'angle géographique »⁴² et « De même que chaque être vivant exige un espace, dans lequel il demeure, de même un être vivant a besoin d'un autre espace, dont il tire sa nourriture, et il atteint le sommet de sa demande d'espace à travers le processus de sa démultiplication, qui se réalise soit en atteignant le sommet de sa croissance spatiale, soit en s'appropriant purement et simplement l'espace du voisin. »⁴³. Il développe ainsi la notion d'« espace vital », *Lebensraum*, un territoire dont l'État a besoin afin de survivre, tout en tirant de ses observations diverses « lois objectives »⁴⁴.

Rudolf Kjellen, pour sa part, sera le créateur du terme « géopolitique » qu'il définit comme une science permettant d'analyser « l'État comme organisme géographique tel qu'il se

⁴¹ Lassere, F. (2013). La géopolitique. In Presses de Sciences Po (Eds.), *Traité de relations internationales*. Québec : Université de Laval, p. 747-780.

⁴² Ratzel cité par Lassere, dans La géopolitique. In Presses de Sciences Po (Eds.), *Traité de relations internationales*. Québec : Université de Laval, p. 748.

⁴³ Ratzel cité par Lassere, dans La géopolitique. In Presses de Sciences Po (Eds.), *Traité de relations internationales*. Québec : Université de Laval, p. 749.

⁴⁴ Ibidem.

traduit dans l'espace : c'est donc l'État comme pays, territoire, région ou, plus significativement, comme empire »⁴⁵.

Vient ensuite Alfred T. Mahan, amiral américain ayant établi pour son pays que, sitôt achevée la conquête du continent américain, les États-Unis devraient établir des points d'appuis en haute mer. Son objectif : faire des États-Unis une puissance mondiale. Sa théorie, il la fonde sur l'étude des échecs successifs de la France à devenir une puissance navale dans son ouvrage *The Influence of Sea Power upon the French Revolution and Empire (1793-1812)*. Ils seraient dus, à l'en croire, à la position géographique de la France et à « l'alternance d'une politique de développement navale et de domination continentale »⁴⁶.

Quarto, Sir Halford Mackinder. Il est connu parmi les géopolitologues pour sa caractérisation du monde en blocs dans son ouvrage *Democratic Ideals and Reality* ainsi que dans sa communication, *The Geographic Pivot of History*. Dans ses blocs, il distingue le Heartland de l'« Anneau insulaire ». Le Heartland est une zone géographique qui a évolué au fil de sa pensée, mais que l'on peut résumer comme englobant l'Île-Monde, soit l'Europe occidentale et l'Asie. À ses yeux, la configuration géographique détermine les rapports de forces entre les différentes puissances en compétition à travers les époques comme il l'indique avec les mots suivants : « qui commande à l'Europe de l'Est, commande le Heartland ; qui commande le Heartland, commande l'Île-Monde ; qui commande l'Île-Monde commande le Monde »⁴⁷.

Le dernier représentant de l'école matérialiste de la géopolitique est Nicholas Spykman. Celui-ci s'est échiné à déterminer l'influence de la géographie sur la politique étrangère d'un État. Comme il le dit, « la géographie ne détermine pas, mais elle conditionne certainement ; non seulement elle offre des possibilités, mais elle impose qu'elles soient utilisées ; la seule liberté de l'homme demeure sa capacité d'employer à bon escient ou non... »⁴⁸ ou encore « la dimension [de l'État] n'est pas la puissance mais la puissance potentielle. Elle est puissance dans la mesure où la dimension recouvre des terres arables »⁴⁹ ; ou encore, « la forme idéale d'un État est celle d'un cercle parfait... Les États trop longs et étroits – ceci étant

⁴⁵ Kjellen, R. (1919), *L'État comme forme de vie.*, p. 46.

⁴⁶ Lassere, F. *op. cit.*, p. 749.

⁴⁷ Mackinder, H. (1996) *Democratic Ideals and Reality*, National Defence University Press, Washington, p. 106.

⁴⁸ Spyckman, N. (1938). Geography and Foreign Policy, *American Political Science Review*, 32 (1), p. 30.

⁴⁹ *Ibidem*.

particulièrement vrai des puissances continentales – tendent inévitablement à se désintégrer... »⁵⁰. Il explique que « puisque les caractéristiques géographiques des États sont relativement stables et inchangeables (*sic*), leurs aspirations restent les mêmes pendant des siècles ; et, parce que le monde n’a pas encore atteint cette situation heureuse où les besoins de chacun n’entreront pas en conflit avec ceux d’autrui, ces aspirations sont sources de frictions. » « Ainsi [ajoute-t-il], la géographie est-elle responsable des luttes qui se perpétuent à travers l’histoire, alors que passent gouvernements et dynasties »⁵¹. Telles considérations lui permettent d’expliquer, par exemple, la politique étrangère de la Grande-Bretagne. Sa taille réduite peut aider à comprendre une réserve de ressource limitée et sa position insulaire une culture maritime. Cette combinaison permet de comprendre la recherche de puissance par celle-ci outre-mer telle qu’elle le fit avec la colonisation, construisant ainsi l’Empire britannique.

II. L’école allemande de géopolitique

Suite l’école matérialiste, vient l’école allemande de géopolitique. Son penseur le plus important et le plus connu est Karl Haushofer. Selon lui, la géopolitique doit être une science au service de l’État. Et pour cause, le but de sa réflexion, la *Geopolitik*, sera d’apporter des solutions aux problèmes rencontrés par son pays, l’Allemagne, dans le but d’accroître sa puissance et devenir la Grande Allemagne. Ses théories seront partiellement reprises ensuite par le Troisième Reich, causant à la géopolitique un bannissement des sphères académiques jusqu’à quasiment le terme de la guerre froide.

III. L’école étatiste

Une autre école géopolitique identifiée par François Lassere est l’école étatiste ou géoréaliste. Comme le dit ce dernier, « Cette École, que l’on peut appeler étatiste ou géoréaliste (osons ce néologisme), du fait de l’accent mis sur les facteurs de puissance de l’État, présenté comme l’acteur unique et rationnel de relations inter- nationales posées comme nécessairement conflictuelles, privilégie des approches globales, mondiales, à très petite échelle, dans lesquelles les raisonnements s’articulent autour de la notion de puissance. » Il poursuit en disant : « De nombreux politologues, qui ne perçoivent pas les enjeux éthiques qui ont déchiré la communauté des géographes, investissent alors le domaine de la géopolitique, en reprenant

⁵⁰ *Ibidem.*

⁵¹ *Ibidem.*

parfois les travaux de géographes. »⁵². Il poursuit en donnant les noms et théories de différents auteurs tels que Colin Gray et Saul Cohen. Le premier considère la géopolitique comme « la relation qui s'établit entre la puissance, la politique internationale et la cadre géographique »⁵³. Pour Saul Cohen, géographe, « l'essence de l'analyse géopolitique est d'étudier la relation entre le pouvoir politique international et les caractéristiques du cadre géographique »⁵⁴. Ses collègues O'Loughlin et Heske abondent dans ce sens : la géopolitique serait la « géographie politique des relations internationales »⁵⁵. Et Robert Kaplan suppose également que l'on pourrait comprendre les enjeux mondiaux et prévenir les conflits à venir en se fondant sur la géographie⁵⁶.

IV. L'école géographique

La dernière école de géopolitique est l'école géographique. On y trouve notamment Yves Lacoste et Michel Foucher. Cette école, à en croire François Lassere, vise à étudier les phénomènes politiques (donc ne s'intéresse pas qu'au comportement de l'État) comme inscrit dans son espace. Elle fournit également une conception contemporaine de la géopolitique via Yves Lacoste :

« Yves Lacoste définit la géopolitique comme l'étude des différents types de rivalité de pouvoir sur des territoires. Ces rivalités sont souvent associées à des représentations diverses, à des productions de discours cherchant à légitimer, à justifier les positions des protagonistes. L'étude des représentations ne peut être dissociée de celle des rivalités elles-mêmes, car ces dernières ne procèdent pas d'éléments objectifs, mais bien plutôt de la perception des acteurs, qu'il s'agisse de la définition de leur sécurité, de leur intérêt ou de leur façon d'écrire l'histoire et d'y puiser la légitimité de leurs revendications. De fait, l'École géographique en géopolitique s'inscrit dans une approche constructiviste de la

⁵² Lassere, F. *op. cit.*, p.750.

⁵³ Gray, C. cité par Zorgibe, C. (1986) *Géopolitique contemporaine*, Paris, PUF, p.86.

⁵⁴ Cohen, S. (1973). *Geography and Politics in a World Divided*, New York (N. Y.), Oxford University Press, p 29.

⁵⁵ O'Loughlin, J. et Heske, H. (1991). From "Geopolitik" to "Geopolitique" : Converting a Discipline for War to a Discipline for Peace », dans N. Kliot et S. Waterman (eds), *The Political Geography of Conflict and Peace*, Londres, Belhaven Press, p. 34.

⁵⁶ Cité par Fauvernier, L. (2014). La revanche de la géographie: *Ce que les cartes nous disent des conflits à venir*. Robert D. Kaplan, *Toucan*, 2014, 518 p., 25 €. *Sciences Humaines*, 260, 31-31. <https://doi.org/10.3917/sh.260.0031>

connaissance, car elle avance que les intérêts des acteurs sont non seulement des constructions sociales et politiques, mais qu'elles sont rarement rationnelles et objectives. En ce sens, l'École géographique se distingue aussi épistémologiquement du déterminisme de l'École matérialiste, et du réalisme de l'École étatiste »⁵⁷.

L'école géographique insiste aussi sur la nécessité « d'aborder la façon dont les acteurs appréhendent leur territoire, son histoire et ses relations avec l'extérieur »⁵⁸. Michel Foucher, géographe définit alors la géopolitique comme « une méthode globale d'analyse géographique de situations socio-politiques concrètes envisagées en tant qu'elles sont localisées, et des représentations habituelles qui les décrivent. [...] Cette méthode peut être utilisée à des fins d'analyse, mais aussi de prévision et d'action »⁵⁹. Il attachait aussi de l'importance à la représentation dans l'approche géopolitique : « la représentation géopolitique consiste en une combinaison sélective d'images empruntées à diverses catégories du champ socio-historique propre au groupe qui la produit, et qui sont recomposées de manière à former un ensemble spatial dont la dénomination est à la fois le symbole et le slogan d'un projet de nature géopolitique, et en principe cartographiable. Il a valeur d'icône et exprime un “grand dessein” »⁶⁰.

V. La géopolitique au regard du « réveil géopolitique » de l'Europe : exploration et mise en critique

Lorsqu'il parle du réveil géopolitique de l'Europe, Luuk van Middelaar ne manque pas de définir la géopolitique et sa signification dans l'Europe géopolitique.

« La géopolitique est avant tout une politique de *puissance*. Plutôt que de s'en remettre au droit ou au marché, les acteurs engagent la puissance pour atteindre leurs objectifs. Sous quelles formes, en recourant à quels moyens, de quelle manière s'exprime-t-elle ? Tout dépend de la situation. La puissance étant relative, un acteur augmente d'autant

⁵⁷ Lassere, F. *op. cit.*, p. 771.

⁵⁸ *Ibidem*.

⁵⁹ Foucher, M. (1988). *Fronts et frontières. Un tour du monde géopolitique*, Paris, Fayard, p. 438.

⁶⁰ Foucher, M. (1991), *L'Europe centrale. Actualité d'une représentation à géométrie variable*, Le Débat, 63, p. 44.

plus la sienne qu'il affaiblit celle de ses adversaires ou sape une alliance rivale.

Deuxième concept clé : le territoire. La géopolitique est bien plus que de la politique de puissance, car elle inclut la géographie. Il s'agit des avantages ou de la vulnérabilité stratégiques d'un pays par rapport aux océans et aux continents, aux fleuves, aux montagnes ou aux déserts. L'approche requiert une image de soi dans l'espace, la volonté de délimiter un territoire et de tâter stratégiquement le terrain par rapport aux autres acteurs.

Troisièmement : le récit. Le préfixe « géo » mettant la politique de puissance nez à nez avec l'espace délimité, celle-ci ne peut non plus se concevoir en faisant abstraction du sentiment de solidarité des habitants à l'intérieur de ces balises. Qu'il s'agisse d'un destin ténu d'expériences et d'intérêts partagés ou d'une vraie communauté soudée autour de valeurs, de normes et de coutumes, les acteurs géopolitiques sont plus forts lorsqu'ils parlent au nom d'un collectif. Ils ont donc intérêt à maintenir, modeler et propager une mémoire commune, une histoire portant sur un « nous »⁶¹.

La revue de littérature a également révélé, lorsqu'il s'agit d'Europe géopolitique, des éléments moins larges à lier avec cette thématique. Lesdits éléments étant relativement courts et aisés à comprendre, ne nécessiteront-ils de définition. Le premier émane de Steven Blockmans.

Dans son texte, *The Birth of a Geopolitical EU*, Steven Blockmans offre quelques pistes pour comprendre l'Europe géopolitique. Il s'agirait, à l'en croire, d'une Europe pouvant jouer un « rôle décisif » sur le plan diplomatique et pouvant atteindre le consensus entre ses 27 États membres⁶². Il s'agirait aussi d'une « Union de la Défense européenne », ce qui impliquerait donc une Union unie politiquement⁶³.

Par la suite, pour la Revue internationale et stratégique, Maxime Lefebvre et Édouard Simon ont rédigé ceci, concernant l'Europe géopolitique : « Pour être véritablement géopolitique, l'Europe doit savoir penser et agir géopolitiquement. Elle doit s'envisager comme un ensemble politiquement uni dans son environnement, proche et mondial, développer sa

⁶¹ Van Middelaar, L. *op. cit.*, p. 2.

⁶² Les termes entre guillemets de ce paragraphe constituent une traduction littéraire française du texte de Blockmans

⁶³ Blockmans, S. (2022). The Birth of a geopolitical EU. *European Foreign Affairs Review*, 27(2), p. 156.

propre vision du monde, définir ses intérêts et ses valeurs – et parfois arbitrer entre les deux –, développer ses capacités d'action autonome, se mettre en mesure d'influer sur les rapports de force internationaux et sur la gestion des crises. »⁶⁴. Sylvie Berman ajoute qu'une Europe géopolitique serait une Europe prenant sa place « dans la compétition des grandes puissances »⁶⁵.

Enfin, dans la même lancée que Lefebvre et Simon, Luuk van Middelaar considère que : « Afin de devenir acteur géopolitique, l'Europe doit sortir de la pensée universaliste et intemporelle où elle a trouvé refuge après 1945, tant sur le plan des valeurs que sur celui de l'économie. Il lui faut assumer la finitude de l'espace et du temps, réapprendre le langage du pouvoir, entamer, en somme, une vraie métamorphose – douloureuse mais libératrice. »⁶⁶ Il ajoute également, en parlant d'un acteur géopolitique⁶⁷, que : « Tout acteur géopolitique sérieux agit à partir d'une volonté, montre une conscience de l'espace, et raconte une histoire qui lie le passé, le présent et l'avenir d'une communauté donnée. »⁶⁸.

VI. Vers une définition opératoire

Cette partie ayant permis d'explorer les différentes significations du mot géopolitique, il faut conclure sur les sens retenus afin de définir l'Europe géopolitique et d'en identifier les éléments qui servent à sa définition. La procédure se fondera sur une justification des éléments choisis tout comme une justification des éléments non-retenus.

Tout d'abord, les écoles qui apparurent le plus approprié pour servir de paradigme à l'Europe géopolitique furent l'école étatiste et l'école géographique. La conception de Luuk van Middelaar fut également retenue. La raison d'un tel choix se trouve dans l'avant-propos de la Boussole stratégique. Joseph Borell y évoque un « nouveau monde menaçant » pour l'Union européenne et précise cette affirmation de la manière suivante : « Cette crise [l'invasion russe de l'Ukraine] a montré encore plus clairement qu'auparavant que nous vivons dans un monde façonné par des politiques de puissance brutale, où tout peut être utilisé comme une arme et où nous sommes confrontés à une féroce bataille des récits. ». Il poursuit en parlant de réveil

⁶⁴ Lefebvre, M., Simon, E. (2021) Introduction. Une Europe géopolitique ? *Revue internationale et stratégique*, 2 (122), p. 58.

⁶⁵ Berman, S. (2021). Europe géopolitique ou géopolitique de l'Europe : Quelle place pour l'Union européenne dans la compétition des grandes puissances. *Revue internationale et stratégique*, 2 (122), 75 à 82

⁶⁶ Van Middelaar, L. *op. cit.* p. 2.

⁶⁷ Voir sa définition de la géopolitique p. 17.

⁶⁸ Van Middelaar, L. *op. cit.*, p. 3.

géopolitique : « Nous devons faire en sorte maintenant que le réveil géopolitique de l'UE se transforme en une posture stratégique plus permanente »⁶⁹. Ces propos servent d'outils à la sélection des sens considérés comme appropriés pour comprendre l'Europe géopolitique. En effet, le Haut Représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité insiste sur un nouveau monde menaçant de par des politiques de puissances. Or, l'école étatiste fait de la puissance le fondement de l'analyse du comportement géopolitique de l'État. Elle suppose également que l'État agit dans un environnement conflictuel, ce qui correspond, comme l'affirme Joseph Borell, à l'environnement actuel de l'Union européenne tant par l'invasion de l'Ukraine que par les autres menaces à la sécurité présentes dans les Balkans occidentaux, au Sahel, dans le Moyen-Orient et l'Indo-Pacifique⁷⁰. De fait, l'école géographique, se concentrant sur l'étude des rivalités de puissance, est également utilisée pour la compréhension et la définition de l'Europe géopolitique. Un autre élément de justification réside dans l'attention que cette école porte aux représentations géopolitiques, ce qui se rattache aux récits décrits ci-dessus par Borell. Enfin, la conception de Luuk van Middelaar de la géopolitique fut retenue car Joseph Borell reprend le concept de réveil géopolitique et parce que la définition de Middelaar rejoint les écoles étatistes et géographique sur les concepts de puissance et de récit.

Vient ensuite la justification des sens non-retenus. Pour ce qui est de l'école allemande, elle ne fut choisie car, bien qu'axée sur une quête de puissance, elle ne concernait qu'un cas précis, soit l'Allemagne des années 30 et 40. De fait, elle se consacre à un espace et un temps figés avec des implications plus guère présentes à notre époque, notamment la concurrence coloniale. Elle n'est donc pas pourvue de l'abstraktivité nécessaire à une bonne application du terme géopolitique à l'Union européenne, entité à la situation bien différente de celle d'une Allemagne n'existant plus sous la forme telle qu'étudiée par Haushofer. Ensuite, pour ce qui est de l'école matérialiste, la raison de ne pas la retenir pour définir l'Europe géopolitique réside dans le fait de son fondement considéré comme perdant en pertinence en l'ère contemporaine : la géographie comme facteur de politique étrangère de l'État. Il est vrai que l'école géographique étudie également la géographie, mais l'angle abordé n'est pas identique. En effet, la méthode de l'école géographique s'attarde sur les phénomènes politiques et ne se concentre donc que sur l'État, contrairement à l'école matérialiste, et est plus précise que cette dernière en ce qu'elle étudie les rivalités de pouvoir sur les territoires. L'école matérialiste accorde à la

⁶⁹ Conseil de l'UE, *op. cit.*, p. 4.

⁷⁰ Conseil de l'UE, *Ibid.*, p. 6.

géographie une importance plus guère pertinente à notre époque. À l'instar des critères classiques de puissance⁷¹, force est d'adopter une approche contemporaine, le cas d'étude de ce mémoire concernant un phénomène contemporain, soit l'UE. En effet, même si la géographie demeure un élément important de la politique étrangère des États et autres acteurs de la scène internationales et que l'acquisition de territoires, toujours possible de nos jours, permet d'étendre sa puissance — tel que le démontre l'école géographique —, sa pertinence a décliné notamment de par l'émergence des structures supra-étatiques, soit l'UE et également les OI (OMC, FMI, BM,...), aptes à exercer une influence non-négligeable sur le déroulement des affaires internationales. Or, l'école matérialiste, outre le fait de ne se concentrer que sur les États, ne prend en compte ces différents changements car mise au point à une époque où les États demeuraient incontestablement les premiers et derniers acteurs de la scène internationale. C'est pourquoi l'école matérialiste fut écartée en faveur de l'école géographique plus adaptée à l'ère contemporaine.

VII. Conclusions

À présent qu'ont été identifiés les différents sens utiles à la compréhension de l'Europe géopolitique, il convient de préciser leur contribution à cette dernière. Il est clair que les éléments de puissance et des rivalités relative à celle-ci éclairent quelque peu l'ombre entourant le concept. On peut également évoquer les récits ou représentations (géopolitiques) inscrites dans un monde caractérisé par les rivalités de puissances. Une Europe géopolitique constituerait donc une Europe caractérisée avant tout par la puissance et apte donc à défendre son(ses) récit(s) dans un monde de rivalités de puissance.

Après une telle conclusion, il serait tentant d'en finir avec le cadre définitions et concepts et d'entamer de suite l'étude de cas. Cependant, comme indiqué à maintes reprises, l'Europe géopolitique reste nébuleuse. Certes, les éléments tirés des écoles étatistes et géographiques ainsi que la définition de van Middelaar y apportent de la lumière, mais cela demeure encore insuffisant pour saisir un concept guère doté de définition générique. D'autant que, lorsqu'est évoqué l'Europe géopolitique, d'autres termes encore non définis dans ce cadre théorique sont mentionnés. Il faut donc approfondir l'exploration théorique en partant de ces termes tout en définissant, de par leur largeur, les termes déjà reliés dans cette sous-partie à l'Europe géopolitique. Le premier de ces autres termes sera la puissance car il fut identifié dans cette

⁷¹ Voir section « Critères de puissance » dès p. 20.

sous-section comme une caractéristique importante de l'Europe géopolitique. De par sa largeur de signification et son statut central dans l'études des relations internationales, il sera exploré de bout en bout afin d'approfondir la définition de l'Europe géopolitique.

Chapitre III : la notion d'autonomie stratégique

Présentée depuis plusieurs années comme un des objectifs de l'Union européenne, l'autonomie stratégique est présentée par le Conseil de l'UE comme un objectif direct de la Boussole stratégique⁷². Après avoir parcouru le sens de l'autonomie stratégique, il apparaît qu'une Europe apte à structurer son environnement internationale et doté d'une marge de manœuvre devrait disposer de l'autonomie stratégique.

I. Définitions

Le Conseil a parlé de « la capacité à agir de façon autonome quand c'est nécessaire et là où c'est nécessaire, et avec des partenaires partout où c'est possible »⁷³. Le traité franco-allemand d'Aix-la-Chapelle parle dans son article 3 d'une « capacité d'action autonome de l'Europe »⁷⁴. Dans une étude de Stiftung Wissenschaft und Politik, l'autonomie stratégique fut définie comme « être en mesure de fixer par soi-même ses priorités en matière de politique étrangère et de sécurité, de prendre les décisions afférentes, et de créer^[SEP] les conditions de leur mise en œuvre, institutionnelles, politiques et matérielles, en coopération avec des tiers, ou, au besoin, de manière autonome »⁷⁵. Le Président Macron évoque « cette force que l'Europe peut avoir^[SEP] pour elle-même », « l'idée que nous choisissons nos propres règles pour nous-mêmes »⁷⁶. Maxence Lefebvre offre les précisions suivantes sur l'autonomie stratégique : « L'autonomie se distingue de l'indépendance, on peut même dire qu'elle s'inscrit dans une interdépendance assumée. Dans ce contexte, les Allemands utilisent volontiers, et depuis longtemps, le terme *Handlungsfähigkeit*, « capacité à agir », que les Britanniques ont aussi accepté avant de quitter l'Union. » Il ajoute : « Avant d'afficher un objectif de souveraineté,

⁷² Conseil de l'UE, *op. cit.*, p. 26.

⁷³ Conseil de l'Union européenne, « Conclusions du Conseil sur la mise en œuvre de la stratégie globale de l'UE dans le domaine de la sécurité et de la défense », 14 novembre 2016.

⁷⁴ République française et République fédérale d'Allemagne, Traité entre la République française et la République fédérale d'Allemagne sur la coopération et l'intégration franco-allemandes, 2019.

⁷⁵ Lippert, B., von Ondarza, N., Pethes, V. (2019). European Strategic Economy, *Stiftung Wissenschaft und Politik*.

⁷⁶ Macron, E., Gressani, G., Malik, M., Bloj, R. La doctrine Macron, *Groupe d'études géopolitiques*, Novembre 2020.

l'autonomie stratégique met l'accent sur le renforcement des capacités. C'est vrai dans les deux sens que prend l'expression actuellement, dans l'acception défense comme dans l'acception industrielle »⁷⁷. Dans une étude réalisée à l'attention des membres du personnel du Parlement européen, Suzana Anghel, Beatrix Immenkamp, Elena Lazarou, Jérôme Leon Saulnier et Alex Benjamin Wilson définissent l'autonomie stratégique de la manière suivante : « l'autonomie stratégique de l'Union comme sa capacité à agir de manière autonome et à choisir quand agir, dans quels domaines et avec quels partenaires partageant les mêmes valeurs. La capacité d'agir de manière autonome va de pair avec l'aptitude à prendre des décisions et à les mettre en œuvre, également de manière autonome. » Ils précisent que « L'autonomie stratégique ne vise pas l'autosuffisance, mais plutôt des moyens et des outils permettant de réduire les dépendances extérieures qui compromettent l'autonomie dans des domaines réputés stratégiques, sans pour autant cesser de collaborer avec des partenaires dans un cadre multilatéral. Son efficacité se mesure à l'aune de sa capacité à parvenir au résultat attendu. La volonté politique, une vision stratégique commune et la capacité d'agir constituent les conditions préalables à une réelle autonomie stratégique. »⁷⁸.

II. Conclusions

De ces différentes définitions, il peut être retenu que l'autonomie stratégique implique pour l'Union européenne une capacité à agir et à penser par elle-même dans des domaines stratégiques. Toutefois, l'autonomie stratégique n'exclut pas la collaboration avec d'autres acteurs tant que l'UE n'est pas dépendante de ses partenariats. Tant que l'UE peut entrer et sortir de plein gré en collaboration dans des domaines qui lui tiennent à cœur sur le plan stratégique et disposer, dans le cadre de cette collaboration, de suffisamment de pouvoir pour atteindre pleinement ces objectifs, il est permis de parler d'autonomie stratégique. L'autonomie stratégique fait surtout référence au degré d'autonomie pour agir dans des domaines stratégiques. Elle apparaît comme un élément important du pouvoir structurel et de la marge de manœuvre dont serait doté une Europe géopolitique. Il s'agit donc là d'un attribut de l'Europe géopolitique.

⁷⁷ Levebvre M. (2021) Europe puissance, souveraineté européenne, autonomie stratégique : un débat qui avance pour une Europe qui s'affirme. *Question d'Europe*, 582.

⁷⁸ Anghel, S. et al. *Sur le chemin de l'autonomie stratégique : L'Union européenne dans un environnement géopolitique en mutation*. Service de recherche du Parlement européen, septembre 2020.

Chapitre IV : la notion de souveraineté

Pourquoi parler de souveraineté pour définir l'Europe géopolitique ?

Lors des toutes premières réflexions sur l'Europe géopolitique, plusieurs concepts émergèrent d'eux-mêmes. L'un d'entre eux fut celui de « souveraineté européenne » évoqué en 2017 par Emmanuel Macron lors de son discours de la Sorbonne⁷⁹. Ce discours conduisit à une étude rédigée par Alex Ruppert pour le compte de Rosa Luxemburg Stiftung⁸⁰ dans lequel il indique que la Boussole stratégique pourrait aussi amener à cette souveraineté européenne. Cela amena donc à réfléchir sur le concept de souveraineté européenne et, avant tout, de souveraineté. Après étude du sujet, il apparut que la souveraineté était proche des concepts de puissance et d'autonomie stratégique et pouvait permettre de garantir celles-ci car elle traite avant tout, comme démontré ci-dessous, d'un champ d'action plus étendu pour quiconque en est le titulaire.

I. Définitions

La souveraineté peut être considérée comme « le droit propre et originel de domination »⁸¹, le « pouvoir de droit originaire et suprême »⁸² qui n'est pas « contrôlé [de] créer librement le droit positif⁸³ ». Le Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques définit, pour sa part, la souveraineté comme « la source d'où procède directement ou indirectement toute légitimité institutionnelle. [...] La souveraineté, norme fondamentale (Grundnorm) au sens de Hans Kelsen, apparaît ainsi comme un moyen de légitimer l'ensemble de la construction constitutionnelle »⁸⁴. F. de Smet, lui, définit la souveraineté comme « la norme fondamentale d'un État dont dérivent toutes les autres normes de droit inhérentes à l'ordre juridique de cet État — elle est la clef de voûte de ce système juridique, qu'elle hiérarchise et clôt ». Il est donc évident que le titulaire de la souveraineté dans ces définitions est clairement l'État qui est défini juridiquement comme le titulaire abstrait de la

⁷⁹ Macron, E. (26 septembre 2017), Initiative pour l'Europe - Discours d'Emmanuel Macron pour une Europe souveraine, unie, démocratique [Discours à la Sorbonne], Paris, France.

⁸⁰ Ruppert, A., « Une Boussole stratégique vers où ? Les dangers de la militarisation de l'UE sous leadership français ». Rosa Luxemburg Stiftung, Bruxelles.

⁸¹ Laband, P. cité par Barraud, B. (2017), Souveraineté de l'État et puissance de l'État, *Revue de la Recherche Juridique - Droit prospectif*, 165, p. 17.

⁸² Laferrière, J. (1947). *Manuel de droit constitutionnel* (2^e éd.). Paris, France : Éd. Domat-Montchrestien, p. 359.

⁸³ Beaud, O. (1993). Le Souverain, *Pouvoirs*. 67, p. 34.

⁸⁴ Hermet, G., Badie, B., Bimbaum, P., Braud, P. (2015) Souveraineté. *Dans Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques*.

souveraineté/d'un pouvoir souverain. Cette souveraineté étatique se divise en deux versants⁸⁵ : un interne (l'État est suprême sur son territoire) et un externe (tous les États sont égaux et aucun n'a le pouvoir sur l'autre).

II. L'État est-il toutefois le seul titulaire de la souveraineté telle que prédéfinie ?

Si l'on s'en tient à une approche littérale, certes, car l'UE n'est pas un État. Cependant, en observant d'un peu plus près l'Union européenne, on voit qu'il existe une souveraineté européenne car elle est titulaire de compétences attribuées par les États membres. Si l'on reprend la définition de F. de Smet, l'Union européenne y correspond dans une certaine mesure car elle peut édicter des règles de droits auxquels doivent se plier ses États membres (ex : des directives que les États sont obligés de transposer, puis de respecter). Elle est donc, par extension, dans une certaine mesure, autorisée par les États membres à exercer sur ces derniers une domination et de créer du droit positif⁸⁶, et elle est suprême dans une certaine mesure tel que l'illustre, par exemple, les Droits de l'Homme inscrits dans le droit primaire que les États doivent écouler dans leur Constitution. S'agissant de la souveraineté européenne, Maxime Lefebvre ajoute ceci : « Quand on liste ses « compétences exclusives » d'après les traités (union douanière, politique de concurrence, politique commerciale, politique monétaire pour les États de la zone euro, pêche) et en prenant en compte l'ordre juridique propre de l'Union, on voit qu'il existe un cœur de souveraineté européenne. » À titre d'exemple, il cite la monnaie et une partie des relations extérieures, le budget européen finançant les politiques publiques européennes et étant jusqu'à 1% du PNB européen, des domaines où « la souveraineté nationale se trouve recouverte par la souveraineté européenne »⁸⁸. Il poursuit ainsi : « Il est vrai que cette souveraineté européenne demeure limitée et relative ». En effet, le droit de l'UE se limite aux compétences et aux politiques de l'UE et « l'essentiel du droit administratif, civil, commercial, pénal reste de nature nationale », tout comme la « politique économique, la politique sociale, la culture, l'éducation, la santé, le maintien de l'ordre, la justice [...] ». Enfin, dans les matières diplomatiques, militaire, fiscale et budgétaire, ainsi que l'immigration de travail, la coopération policière ou de renseignement, le choix de son bouquet énergétique par chaque État, c'est

⁸⁵ Bailleux, A. *Droit institutionnel de l'Union européenne* (notes de cours), UCLouvain, Louvain-la-Neuve, 2021.

⁸⁶ Le droit positif regroupe « les règles juridiques en vigueur dans un État, quel que soit d'ailleurs leur caractère particulier, constitutions, lois, décrets, ordonnances, coutumes, jurisprudence. » Marcel Planiol, *Traité élémentaire de droit civil* (8e edit.), I. lor, p. 2.

⁸⁷ cfr. Définition de Laband et Beaud p. 38.

⁸⁸ Lefebvre, M. *op. cit.*, p.6.

l'unanimité qui reste d'application⁸⁹.

III. Conclusions

Lorsqu'il est question d'Europe souveraine sous l'angle de l'Europe géopolitique, il s'agit donc d'une Europe étendant son champ d'action (juridique), soit sa souveraineté, dans différents domaines où elle y est absente ou en tout cas réduite. Par exemple, une souveraineté alimentaire, une souveraineté technologique ou une souveraineté sanitaire⁹⁰, impliquerait un champ d'action d'une relative importance de l'Union européenne dans les domaines concernés. Il est donc plus juste de concevoir cette fameuse souveraineté européenne, à l'instar de l'autonomie stratégique, comme un attribut de l'Union européen géopolitique. Néanmoins, le présent mémoire constituant une analyse de l'Europe géopolitique au regard de la Boussole stratégique, le concept de souveraineté ne sera abordé que par le prisme de la défense et de la sécurité de l'Union européenne, la Boussole stratégique visant à renforcer lesdites défense et sécurité.

Chapitre V : l'Europe géopolitique : définition finale, perspective pour l'UE et approche analytique

Au terme des recherches menées ci-dessus, une définition relativement complète de l'Europe géopolitique peut être mise au point.

I. Définition finale

L'Europe géopolitique, selon les résultats obtenus, est un idéal-type correspondant à une Union européenne fondée avant tout sur la puissance. Plus précisément, il s'agirait d'une Union européenne correspondant pleinement aux critères classiques et contemporains de puissance et ayant comblé l'essentiel de ses déficits de puissance. Ce serait alors une UE dotée d'une économie forte, apte à agir militairement par elle-même et également en partenariat avec d'autres acteurs et dotée d'institutions (communautaires comme intergouvernementales) pouvant s'imposer dans le respect de la démocratie et sans être remises en question, du moins le moins possible, ainsi que d'un *demos* suffisamment fort pour générer un sentiment

⁸⁹ Lefebvre, M. *op. cit.*, p.7.

⁹⁰ Termes utilisés par Emmanuel Macron en complément de son discours de la Sorbonne le 26 septembre 2017 où il évoque la souveraineté européenne

d'appartenance et une culture de l'UE. Ces deux derniers éléments impliqueraient donc une Union européenne avec des institutions communautaires et intergouvernementales unies sur le plan politique, donc caractérisées par un consensus plus ou moins stable et partagé par l'ensemble des populations de ses États membres. Ce serait aussi une UE capable de penser et d'agir d'elle-même par elle-même de sorte à pouvoir également structurer son environnement international, particulièrement dans les domaines stratégiques. Il s'agirait donc d'une Europe-puissance concrétisée dans ses deux dimensions et ayant comme attribut l'autonomie stratégique et une souveraineté étendue. En effet, concernant ce dernier concept, une Union européenne géopolitique doit être une Union européenne souveraine, nommément une Union européenne ayant étendu ses attributions juridiques dans différents domaines où elle y est absente (ex : souveraineté militaire, alimentaire, technologique, sanitaire, ...). De par ces différents éléments, une Union européenne géopolitique pourrait s'imposer dans les rivalités de puissance sur la scène internationale et, par extension, à défendre efficacement son(ses) récits(s) dans ces rivalités. Ce(s) récits(s) serait(ent) le fruit de la propre réflexion de l'UE mais prendrait(ent) en compte l'espace et le temps. Autrement dit, il(elles) ne serait(ent) considérée par l'UE comme universaliste(s) et intemporel(s), mais émanerait(ent) d'une conscience affûtée de son caractère proprement européen, rendant de ce fait l'UE plus réaliste et plus pragmatique dans ses pratiques pour le(les) défendre et l'(les) exporter sur la scène internationale. De plus, elle disposerait, vu les éléments susmentionnés, de la capacité de le(s) défendre efficacement car serait fondée sur la puissance, la souveraineté et l'autonomie stratégique.

Pour conclure, une Europe géopolitique serait une Union européenne doté de la puissance de façon plus ou moins complète, pensant et agissant via le prisme de la puissance et capable de s'établir en acteur incontournable dans les rivalités de puissance (à l'instar de la Chine, des États-Unis et, de plus en plus, de l'Inde). Elle en serait unie tant au niveau de ses institutions que de ses populations, lui permettant de s'auto-définir, de mettre au point son(ses) propre(s) récit(s) et de les défendre par ses propres moyens, ceux que lui auront procurés sa puissance, sa souveraineté et son autonomie stratégique. Elle aurait donc les capacités juridiques, pratiques, institutionnelles et structurelles pour penser et agir d'elle-même en toute liberté de sorte à devenir l'une des pièces les plus imposantes sur l'échiquier mondial.

II. Où en est l'UE sur le chemin vers l'Europe géopolitique ?

L'UE, il est évident, ne correspond pas encore à ce modèle qu'est l'Europe géopolitique. Elle dispose toutefois de quelques éléments la rapprochant déjà de cet objectif sans pour autant en faire une Europe géopolitique à part entière.

En effet, elle dispose d'une grande puissance économique et est reconnue comme un modèle de *soft power* dont l'attractivité repose sur la paix inégalement longue dont elle est l'exemple, la stabilité économique, ses valeurs, le multilatéralisme, etc... Elle n'en est donc pas à la case départ, mais d'importants déficits demeurent encore à combler pour pouvoir être qualifiée d'Europe géopolitique notamment sur les questions militaires, d'autonomie stratégique, de souveraineté, d'union politique, etc...

Ce n'est toutefois sur l'ensemble de ces domaines que se porte l'analyse du présent mémoire. Il adopte en lieu et place une approche plus ciblée. La Boussole stratégique étant principalement axée sur la défense, la sécurité et la politique étrangère de l'Union européenne, c'est donc à travers ces prismes que furent analysés les éventuels progrès de l'UE sur le chemin vers l'Europe géopolitique. Que représenterait donc une Europe géopolitique en termes de défense, de sécurité et de politique étrangère ?

III. Approche d'analyse : l'Europe géopolitique en termes de défense, de sécurité et de politique étrangère

Afin de savoir comment procéder à l'analyse de la Boussole stratégique, il convient de préciser quelque peu la définition ci-dessus, de l'appliquer aux prismes de défense, de sécurité et de politique étrangère.

Ainsi donc, une Europe géopolitique en termes de défense, de sécurité et de politique étrangère serait dotée de suffisamment de puissance militaire, d'attributions juridiques et d'institutions permettant de sa part une action optimale et autonome dans les trois domaines cités. Elle serait donc capable d'assurer sa sécurité et sa défense autant par elle-même qu'en coordination avec d'autres acteurs, de définir d'elle-même sa propre politique étrangère et d'atteindre plus ou moins pleinement ses objectifs en termes de défense, de sécurité et de politique étrangère, lui permettant donc de s'imposer sur la scène internationale. En d'autres termes, ce serait une UE formulant par elle-même ses objectifs dans les trois domaines concernés et apte à les atteindre avec la capacité d'agir sans demi-mesure. Exemple : dans le cadre de la guerre en Ukraine, une UE géopolitique serait une UE dotée d'assez de poids pour se permettre de dissuader la Russie de poursuivre ses opérations (via des incitants diplomatiques, économiques et militaires) et, si telle est son souhait, de la contraindre à quitter le territoire ukrainien et signer un accord de paix tout comme les États-Unis et l'URSS le firent avec la France, le Royaume-Uni et l'Israël en 1956 lors de la crise de Suez. Telle UE requerrait des capacités militaires d'intervention plus intégrées (voire une armée européenne, quoique cela demeure encore trop lointain ou utopique), des capacités d'actions juridiques et institutionnelles

en ce sens et un consensus (politique) parmi les différents acteurs de la défense, de la sécurité et de la politique étrangère européenne.

Partie 2 : Analyse de la Boussole stratégique

Partie 2 : analyse de la Boussole stratégique

Introduction : la Boussole stratégique et l'Europe géopolitique : rappel

Avant de procéder à l'analyse de la Boussole stratégique afin de déterminer sa signification sur le chemin vers l'Europe géopolitique, il convient de décrire brièvement la Boussole stratégique, ainsi que le contexte dans lequel elle fut publiée, et de faire ressortir une dernière fois les éléments constitutifs de l'Europe géopolitique qui seront utilisés comme référents d'analyse. Cette introduction décrit également la structure que prend l'analyse de la Boussole stratégique.

I. La Boussole stratégique

La Boussole stratégique s'inscrit dans une réflexion entamée par l'UE dès le début des années 2000 en vue d'améliorer la PESC/PESD, notamment via la Stratégie européenne de sécurité en 2003 et la Stratégie globale pour la politique étrangère et de sécurité de l'Union européenne en 2016. Ces documents, tout comme la Boussole stratégique ont en commun le fait qu'ils sont issus de crises ayant une cause externe, mais ayant touché l'UE, notamment le 11 septembre et la crise migratoire de 2015 ainsi que la guerre en Ukraine. Cependant, la Boussole stratégique diffère quelque peu car elle n'est pas tout à fait née d'une crise. Les réflexions pour ce document ont été entamées en 2020 par le Service européen pour l'action extérieure lequel entama une série de dialogues avec les États membres tandis que l'UE amenait sa contribution en analysant les menaces. La guerre en Ukraine n'a donc fait qu'accélérer un processus déjà mis en place, mais quelle forme prend le document finalement publié le 25 mars 2022 ?

La Boussole stratégique est un programme visant le renforcement de la politique étrangère, de sécurité et de défense de l'Union européenne. Ce programme s'étend sur dix ans et annonce des mesures dont l'avancement doit être décrit dans un rapport annuel. À l'heure actuelle, près de deux années et demi se sont écoulées et deux rapports ont donc été publiés. Le document se divise en quatre axes : Agir, Assurer la sécurité, Investir et Travailler en partenariat. Il étale un panel de mesures et réformes à concrétiser dans de nombreux secteurs différents de la sécurité, la défense et la politique étrangère de l'UE. *In concreto*, il est souhaité que : la PESC/PSDC puisse réagir plus rapidement ; qu'on diversifie la boîte à outils pour anticiper les menaces (terrestre, aérienne et spatiale/hybride, cyber,...) ; qu'on améliore le renseignement ; qu'on investisse et dépense plus rationnellement et de manière moderne ; et que les partenariats (OTAN, ONU, bilatéraux, régionaux) soient renforcés.

Cette boussole implique un niveau d'ambition plus élevé pour la sécurité, la défense et la politique étrangère de l'UE avec une évaluation commune de l'environnement stratégique et plus de cohérence, d'action et de motivation dans les mesures déjà prises. Il faut aussi noter le nouveau *modus operandi* utilisé, soit le processus échéancier avec des étapes à remplir et une évaluation annuelle.

II. L'Europe géopolitique

Le concept d'Europe géopolitique ayant déjà été décrit en détail, cette section ne consistera qu'en un bref rappel de l'Europe géopolitique appliquée à la politique étrangère, de sécurité et de défense de l'Union européenne, et des éléments nécessaires à l'analyse de la Boussole stratégique.

Tel que définis précédemment, une Europe géopolitique en termes de défense, de sécurité et de politique étrangère serait une UE formulant par elle-même ses objectifs dans ces trois domaines et apte à les atteindre de façon optimale. Elle disposerait donc d'une capacité d'agir sans demi-mesure. Elle agirait également en suivant une logique plus géopolitique et serait apte à s'imposer dans les rivalités de puissance caractérisant la scène internationale.

Ainsi donc, les éléments qui permettront d'analyser les avancées (ou l'absence d'avancées) de la Boussole stratégique sur le chemin vers l'Europe géopolitique seront les suivants :

- Plus de puissance militaire
- Aptitude à s'imposer dans les rivalités de puissance
- Mentalité/Attitude géopolitique (s'adapter aux rivalités de puissance)
- Intégration institutionnelle accrue
- Plus de souveraineté (attribution juridique)
- Plus d'autonomie stratégique (définir ses objectifs et les atteindre par elle-même de façon optimale)
- Capacité de collaboration (bilatérale ou multilatérale/régionale)

III. Structure de l'analyse

La Boussole stratégique ayant initié une pléthore de mesures et réformes, il importe de donner à l'analyse une forme simplifiant le processus. De fait, a-t-il été décidé de procéder par une analyse en tableaux.

La présente analyse suivra la même structure que la Boussole stratégique. Elle analysera donc les mesures initiées via les quatre axes décrits précédemment (Agir, Assurer la sécurité, Investir et Travailler en partenariat) ainsi que les différentes sections qui la divisent. Cependant, seules seront analysées les mesures déjà prises ou en cours, celles étant encore au stade de projet

à l'heure actuelle ou n'ayant pas encore donné de résultat assez tangible ne feront donc que l'objet d'une mention suite à l'analyse. En effet, le but de ce mémoire étant d'offrir une réponse concrète à la question de recherche, seul ce qui a déjà été réalisé peut être utilisé comme ingrédient à cette réponse. En outre, les tableaux seront structurés selon une double rangée de critères. Les critères horizontaux correspondront aux différentes caractéristiques de l'Europe géopolitique (appliquée à la politique étrangère, de sécurité et de défense de l'UE) identifiés précédemment, tandis que les critères verticaux correspondront à des aptitudes et caractéristiques propres à l'UE. Ces derniers critères varieront selon les axes, mais certains ressortiront plus que d'autres tels que les critères structurel, opérationnel, ou capacitaire. Avant de procéder à l'analyse de chaque axe, chacun de ces critères sera décrit et justifié en vue d'établir leur pertinence pour la présente étude. Enfin, après élaboration et explication des tableaux, s'ensuivront des commentaires transversaux qui permettront une compréhension optimale des données étudiées et de leur analyse. Outre l'énonciation et la justification des résultats identifiés, ces commentaires comporteront de brefs descriptifs des différentes mesures et réformes appliquées afin d'en jauger la portée pour l'UE de manière précise. Cependant, les réformes et mesures ne nécessitant guère d'explications trop longues seront décrites en note de bas de page.

Chapitre I : Agir

L'axe Agir de la Boussole stratégique propose de renforcer les missions PSDC civiles et militaires, de doter l'UE d'une capacité de déploiement rapide et de consolider ses structures de commandement et de contrôle.

Analyse des mesures réalisées

I. Introduction

Avant de procéder, il convient de décrire et justifier les critères utilisés pour le tableau ci-dessous.

Ces critères sont des caractéristiques propres à l'UE et sont d'ordre structurel, opérationnel, capacitaire, géographique et de projection.

Le premier critère fait référence bien entendu à la structure selon laquelle agit l'UE. Plus précisément, il s'agit du format d'action juridique ou pratique dans lequel l'UE peut agir. L'UE est en effet dotée de différentes prérogatives légales qui l'autorisent à entreprendre telles ou telles actions dans sa politique étrangère, de sécurité et de défense et de formats d'action

pratique pouvant venir desdites prérogatives ou des ressources dont elles dispose (financières, infrastructurelles, institutionnelles, logistiques, etc,...).

Le second critère concerne l'opérationnalité militaire de l'UE, soit l'ensemble de son capital militaire apte à être exploité pour l'accomplissement de divers objectifs dans le cadre d'opérations militaires tels que ses effectifs, ses centres de commandements/d'information militaires, ses missions militaires, etc,...

Le troisième critère porte sur les capacités civiles et militaire de l'UE. Assez proche de l'opérationnalité de l'UE, il inclut cependant, outre les aptitudes militaires, tous les moyens à disposition de l'UE afin d'entreprendre des missions d'ordre civil et/ou militaire (budget, plans d'action, missions,...). De fait, il ne s'agit ici pas d'opérations uniquement militaires, mais de missions ou autres actions pouvant éventuellement (mais pas systématiquement) mêler le civil et le militaire.

L'avant-dernier critère fait référence à l'école géographique de la géopolitique. Plus précisément, il concerne les différentes régions et récits que l'UE lie à ces régions et faisant partie d'une lutte géopolitique, soit les régions d'importance stratégique pour l'UE et où elle a intérêt à garder un minimum d'influence. Ce peut être, par exemple, un partenaire crucial de sécurité ou de défense ou un secteur convoité également par d'autres acteurs de la scène internationale et sur lequel une influence garantit un avantage géopolitique par rapport à ces autres acteurs.

Enfin, le dernier critère se rapporte au *soft power*. Il s'agit de la projection sur la scène internationale par l'UE de valeurs, d'idées, de principes ou de mode de fonctionnement propres à elle. À terme, il s'agit avant tout de la projection de son influence à travers des moyens considérés comme propres au *soft power*. À travers ses relations étrangères, l'UE a pu projeter plusieurs de ces différentes données à l'étranger notamment à travers des partenariats, mais aussi par des missions civiles ou militaires comme à travers les missions de *capacity building*.

Ces différents critères ne sont pas forcément exclusifs. Certains sont même relativement liés, mais le fait qu'ils fassent chacun ressortir un aspect différent justifie leur variété. De fait, est-il possible – tout comme pour les critères de l'Europe géopolitique – que plusieurs mesures ou réformes puissent correspondre à plusieurs critères.

Tableau

AGIR						
	PUISSANCE MILITAIRE	APTITUDE À S'IMPOSER DANS LES RIVALITÉS DE PUISSANCE	INTÉGRATION INSTITUTIONNELLE	SOUVERAINETÉ	AUTONOMIE STRATÉGIQUE	COLLABORATION
STRUCTUREL (JURIDIQUE/FORMAT D'ACTION)	- Exercice militaire (Cadix) - Coûts communs (1) - PAMM	- Art. 42(7) TUE (2)	- Exercice militaire (Cadix) - MPCC (3) - Coûts communs	- EUAM (4) - EUCAP Sahel Niger - Exercice militaire (Cadix) - Nouveau Civilian CSDP	- PAMM - Art. 42(7) TUE - Nouveau Civilian CSD (5) - EUCAP Sahel Niger	
OPÉRATIONNEL (MILITAIRE)	- EUCAP Sahel Niger - Exercice		- Exercice militaire (Cadix)	- Exercice militaire (Cadix)		
CAPACITAIRE (MILITAIRE/CIVIL)	- Exercice militaire (Cadix) - PAMM		- Exercice militaire (Cadix) - MPCC	- Formation de 30 000 Ukrainiens - EUAM - EUMA (6) - EUCAP Sahel Niger - Exercice militaire (Cadix) - Nouveau Civilian CSDP	- EUAM - EUMA - EUCAP Sahel Niger - FEP (Ukraine) - PAMM - Nouveau Civilian CSDP	
GÉOGRAPHIQUE		- EUPM Moldova (7) - Mission Aspides - Dialogue Belgrade-Pristina		- Formation de 30 000 Ukrainiens	- Protection de l'union civile de l'Ukraine - FEP (Ukraine) - Dialogue Belgrade-Pristina	- Mission Aspides (8) - Dialogue Belgrade-Pristina - EUPM Moldova
PROJECTION (VALEURS, IDÉES, MODE DE FONCTIONNEMENT)	- EUCAP Sahel Niger	- EUPM Moldova - Dialogue Belgrade-Pristina		- EUCAP Sahel Niger - Formation 30 000 Ukrainiens	- EUCAP Sahel Niger - Dialogue Belgrade-Pristina	- EUAM - EUCAP Sahel Niger - Mission Aspides - Dialogue Belgrade-Pristina

Commentaire

(1) La réévaluation de l'étendue et de la définition des coûts communs pour les missions et opérations a pour but « d'optimiser la solidarité financière, stimuler les exercices militaires et le futur déploiement de l'EU CDR »⁹¹.

(2) Des scénarios ont pu être pleinement menés sur base de l'article 42(7) TUE impliquant des menaces hybrides, cyber ou liées à l'espace et que ces scénarios continueront d'être appliqués de manière régulière, ce qui représente une amélioration de l'assistance mutuelle en cas d'agression »^{92,93}.

⁹¹ EEAS, « 2023 Annual Progress Report on the Implementation of the Strategic Compass for Security and Defence », 20 March 2023, p. 9.

⁹² *Ibidem*.

⁹³ EEAS, « 2024 Annual Progress Report on the Implementation of the Strategic Compass for Security and Defence », 18 March 2024, p. 12.

(3) L'UE a doublé le staff du MPCC/Capacité militaire de planification et de conduite laquelle agit également maintenant via de nouvelles infrastructures équipées de capacités de pointe tout en sécurisant les communications. Elle fut établie en 2017 par le Conseil des affaires étrangères afin d'assurer le commandement des missions militaires non-exécutives de l'UE et assurer le contrôle stratégique militaire hors zone afin d'assurer la planification de la conduite des opérations.⁹⁴

(4) De par la guerre en Ukraine, une réforme a été lancée par la Décisions 2022/638 qui étend la panoplie de tâches de l'EUAM Ukraine en lui permettant de soutenir les agences chargées du respect de la loi pour faciliter les flux de réfugiés de l'Ukraine aux États membres et l'entrée d'aide humanitaire en Ukraine. L'EUAM Ukraine assure aussi la coopération des institutions juridiques ukrainiennes avec la Cour pénale internationale et l'Eurojust, ainsi que les États membres pour faciliter les investigations et les poursuites des crimes internationaux commis en Ukraine⁹⁵.

(5) L'UE a adopté en mai 2023 un nouveau Civilian CSDP Compact afin de rendre les missions civiles de l'UE plus efficaces et plus flexibles. « À la suite du Pacte, un processus de développement des capacités civiles a été mis en place pour fournir un aperçu clair des capacités disponibles ainsi que des lacunes existantes, afin de mieux soutenir les missions civiles PSDC. Nous renforçons également la capacité civile de planification et de conduite en tant que quartier général des opérations civiles pour planifier et mener des missions »⁹⁶.

(6) La mise en place d'une mission civile en Arménie. Elle contribuera à « assurer une stabilité à long terme dans les zones frontalières de l'Arménie afin de construire une confiance solide entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan ainsi qu'une normalisation du soutien entre les deux pays »⁹⁷. « En réponse à la demande de l'Arménie, l'EUMA effectuera des patrouilles de routine et rendra compte de la situation, ce qui permettra de renforcer la compréhension qu'a l'UE de la situation sur le terrain. La mission contribuera également aux efforts de médiation déployés dans le cadre du processus mené par le président du Conseil européen, Charles Michel »⁹⁸. De plus, du fait des tensions croissantes et des risques encore plus forts de dégradation de la sécurité entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan, cette mission a été renforcée avec plus de staff et d'infrastructures⁹⁹. Cette mission contribue à « décroître les tensions aux frontières avec l'Azerbaïdjan, à la sécurité humaine dans les zones impactées par le conflit en Arménie et complète les efforts de médiation et de confidence building de l'UE dans la région »¹⁰⁰.

(7) Cette mission civile permet d'améliorer la résilience du secteur de la sécurité en Moldavie concernant la gestion des crises et des menaces hybrides (cybersécurité et lutte contre FIMI/manipulation de l'information et l'ingérence étrangères). L'UE a également accordé une aide de 137 millions € pour la période 2021-2024 à travers la Facilité européenne pour la paix. Cette nouvelle mission s'inscrit dans une série d'action visant à renforcer les liens entre l'UE et la Moldavie le cadre de la préparation de son adhésion à l'UE ainsi que la protéger des instabilités causées notamment par la guerre en Ukraine¹⁰¹.

(8) Le 19 février 2024, l'UE a lancé une nouvelle opération de sécurité maritime dans la Mer Rouge et la région du Golfe afin de « protéger et accompagner les navires et renforcer la conscience en termes de sécurité maritime ». Cet engagement renforce la présence maritime de l'UE dans la région et « partira de la coalition *ad hoc* de l'UE dans le Déroit d'Ormuz, via l'opération AGENOR, et renforce la crédibilité de l'UE en tant qu'acteur de sécurité maritime »¹⁰².

⁹⁴ *Ibidem*.

⁹⁵ EEAS, *op.cit.*, 20 March 2023, p. 20.

⁹⁶ EEAS, *op. cit.*, 18 March 2024. p. 13.

⁹⁷ EEAS, *op. cit.* 20 March 2023, p. 7.

⁹⁸ Conseil de l'UE et Commission européenne, « Arménie: l'UE met en place une mission civile pour contribuer à la stabilité dans les zones frontalières », 14 janvier 2024.

⁹⁹ EEAS, *op. cit.*, 18 March 2024. p. 11.

¹⁰⁰ *Ibidem*.

¹⁰¹ *Ibidem*.

¹⁰² *Ibidem*.

II. Analyse

Avant de procéder au commentaire, un descriptif de plusieurs réformes et mesures s'impose.

a) Les différentes réformes/mesures

La première réforme concerne l'entraînement de 30 000 soldats Ukrainiens qu'elle est parvenue à former fin 2023, ce qui représente une avancée majeure comparée aux 15 000 qu'elle escomptait former en premier lieu et aux 19 000 qu'elle avait formés au Niger entre 2012 et 2019 ainsi qu'aux 10 000 qu'elle a formé en moyenne dans ses autres missions de formation. Durant le début de l'année 2024, l'UE est parvenue à augmenter les effectifs formés en Ukraine jusqu'à atteindre 40 000 hommes au total. Elle prévoit également d'en former encore 20 000 d'ici la fin de l'été 2024. En outre, les missions, limités dans l'année 2022 aux recrues basiques, l'entraînement spécialisé et collectif et au leadership, ont été étendues dès 2023 aux domaines maritimes et aériens. Elles sont, en outre, réalisées avec des partenaires internationaux partageant le même état d'esprit¹⁰³.

La deuxième mesure concerne le partenariat militaire pour le Niger et le soutien civil et militaire dans le Golfe de Guinée. Le premier fut mis en place pour la lutte contre le terrorisme. Cela vient compléter les missions EUCAP Sahel Niger. Cette nouvelle mission sera « ciblée et à l'échelle » afin d'offrir du « soutien civil et militaire ciblé aux régions côtières du Golfe de Guinée »¹⁰⁴. Ce partenariat militaire fut établi en décembre 2022 et lancé en février 2023. Il contribuera à « la mise en œuvre d'un plan de renforcement des capacités nigériennes, en soutenant la création du centre de formation des techniciens des forces armées ». Elle fournira, sur demande, « des conseils et une formation spécialisée aux spécialistes des forces armées nigériennes et soutiendra la création d'un nouveau bataillon chargé de la communication et de l'appui au commandement »¹⁰⁵. Cette mission fut menée en coordination avec l'EUCAP Sahel Niger « afin de renforcer l'interopérabilité des forces de sécurité et de défense du Niger. »¹⁰⁶. Cependant, dans le contexte suivant le coup d'État de juillet 2023, l'UE a décidé de ne pas prolonger ce partenariat jusqu'au 30 juin 2024¹⁰⁷. En ce qui concerne plus précisément le Golfe de Guinée, l'UE a également lancée en décembre 2023 le Security and Defence Initiative in

¹⁰³ EEAS, *op. cit.*, 18 March 2024, p. 10.

¹⁰⁴ EEAS, 20 March 2023, *op. cit.*, p. 7.

¹⁰⁵ Conseil européen et Conseil de l'Union européenne, « Niger: l'UE établit une mission de partenariat militaire pour soutenir le pays dans sa lutte contre le terrorisme », 12 décembre 2022. <https://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2022/12/12/niger-eu-establishes-a-military-partnership-mission-to-support-the-country-in-its-fight-against-terrorism/>

¹⁰⁶ *Idem*.

¹⁰⁷ Agence Europe (2024), L'UE ferme sa mission EUPM au Niger, *Sécurité-Défense/PSDC*, 13418. <https://agenceurope.eu/fr/bulletin/article/13418/4>

support of West African countries of the Gulf of Guinea, nommément la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Togo et le Bénin. Elle fut lancée en décembre 2023. Elle procure du soutien sur mesure basé sur les besoins identifiés et formulés par les quatre pays, renforçant leurs capacités de sécurité et de défense afin de gérer l'escalade d'instabilités au Sahel. Il comprend de l'expertise civile et militaire, et se fonde donc sur une flexibilité renforcée : tandis que les conseillers civils et militaires renforceront les Délégations de l'UE dans la région, des équipes d'experts et/ou spécialistes se tiendront en *stand by* pour réagir à toute demande de soutien¹⁰⁸.

La troisième mesure concerne la Facilité européenne pour la paix. Ainsi, la facilité européenne de soutien sera accrue de sorte à répondre aux besoins croissants de l'Ukraine en matière de sécurité. Les États membres ont également atteint un accord politique en décembre 2022 pour augmenter le plafond financier de la FEP de 2 milliard d'ici 2023 avec la possibilité d'une augmentation supplémentaire plus tard. Le résultat est que le plafond de la FEP sera augmenté de 5,5 milliards € d'ici 2027¹⁰⁹. Jusqu'ici, l'EPF atteignait les 5,692 milliards € de plafond. Depuis le 26 juin 2023, le plafond est fixé à 12 milliards¹¹⁰, ce qui représente donc le double. De telles améliorations permettent une augmentation de la contribution de l'UE à la prévention de conflit, la paix et la sécurité internationale. Jusqu'ici, les capacités de 22 partenaires ont été renforcés via la FEP et le soutien à la sécurité s'étend à un plus grand panel de partenaires dans le voisinage oriental de l'UE, les Balkans occidentaux, le Moyen-Orient et l'Afrique¹¹¹. En 2022 et 2023, l'UE a fournis près de 28 milliards d'aide militaire à l'Ukraine et elle prévoit de lui en envoyer 50 milliards de plus durant la période 2024-2027. L'UE continuera aussi d'adapter le FEP pour répondre aux besoins croissants de l'Ukraine notamment via l'établissement du Fond d'Assistance à l'Ukraine¹¹².

Ensuite, du 19 au 22 octobre 2023, l'UE a mené son premier exercice militaire en Espagne dans la province de Cadix avec près de 2 800 militaires issus de 19 États membres et la participation de neuf États membres (France, Autriche, Espagne, Hongrie, Irlande, Malte, Portugal, Roumanie). Il s'agissait d'une opération impliquant moyens maritimes, aériens,

¹⁰⁸ EEAS, *op. cit.*, 18 March 2024, p. 11.

¹⁰⁹ EEAS, 20 March 2023, *op. cit.*, p. 8.

¹¹⁰ Conseil de l'UE et Conseil européen, « Facilité européenne pour la paix », 28 mai 2024. <https://www.consilium.europa.eu/fr/policies/european-peace-facility/>

¹¹¹ EEAS, « 2023 Annual Progress Report on the Implementation of the Strategic Compass for Security and Defence », 20 March 2023, p.

¹¹² EEAS, 18 March 2024, *op. cit.*, p.11-12.

terrestres, cyber et spatiaux. Il contribue à la préparation et l'intemporalité des troupes européennes and aidera à préparer le MPCC pour ses nouvelles tâches¹¹³¹¹⁴.

Enfin, le nouveau Plan d'Action sur la Mobilité militaire¹¹⁵, adopté en novembre 2022, est consacré aux réguliers « goulets d'étranglement¹¹⁶ existants, aux partenariats ainsi qu'à l'apprêt contre les attaques cyber et hybrides »¹¹⁷. Des efforts ont été faits pour adapter l'utilisation duale d'infrastructures de transports « en accélérant l'appel pour des propositions et le *frontloading* du budget de mobilité militaire disponible »¹¹⁸. Par rapport au premier plan d'action, ce nouveau plan permet notamment d'étendre le champ d'action aux menaces hybrides. Il permettra aussi de combler les lacunes dans les infrastructures comme le premier. Il s'agit en somme d'un approfondissement du travail effectué suite au Premier Plan d'Action. Comme nouveauté, il présente aussi la nécessité pour l'UE de disposer d'une capacité de transport aérien stratégique, « en particulier pour le fret hors gabarit ou dangereux (comme les munitions) »¹¹⁹. En 2024, le SEAE a rapporté : « Nous avons renforcé nos efforts pour adapter les infrastructures de transport à double usage avec un budget total de 1,74 milliard d'euros alloué par le biais du mécanisme pour l'interconnexion en Europe pour cofinancer 95 projets de mobilité militaire entre 2021 et 2023. » En outre, le budget de mobilité militaire a été déployé pour accélérer le soutien « aux projets de transports civilo-militaire et adapter notre cadre réglementaire pour répondre à leurs besoins »¹²⁰.

b) Analyse

La présente analyse, ainsi que les suivantes, consistent en une exploration des différentes réformes et mesures étudiées dans le tableau sous l'angle des différentes caractéristiques de

¹¹³ *Ibid.*, p. 12.

¹¹⁴ Tupinier, V. (19/10/2023). Défense : L'Union européenne organise en Espagne son tout premier exercice militaire. *Toute l'Europe*. <https://www.touteurope.eu/l-ue-dans-le-monde/defense-l-union-europeenne-organise-en-espagne-son-premier-exercice-militaire/>

¹¹⁵ Bien qu'il s'agisse d'un Plan d'Action, il a pu donner lieu à des résultats tangibles tel qu'indiqué ensuite, d'où sa présence dans la liste des mesures réalisées.

¹¹⁶ « En stratégie militaire, un **goulet d'étranglement** (ou **passage stratégique**) correspond à une singularité géographique sur terre, comme une vallée, un défilé, un pont, ou en mer, comme un détroit. Un goulet d'étranglement fait qu'une force armée est amenée à progresser en diminuant la largeur de son front et donc mécaniquement sa puissance de combat. Un passage stratégique peut permettre à une force de défense inférieure en nombre de contrecarrer un adversaire plus puissant. » dans : Goulet d'étranglement (stratégie militaire). (2023, 24 juin). Dans *Wikipedia*. [https://fr.wikipedia.org/wiki/Goulet_d%27%C3%A9tranglement_\(str%C3%A9gie_militaire\)#:~:text=Un%20goulet%20d%27%C3%A9tranglement%20fait,contrecarrer%20un%20adversaire%20plus%20puissant.](https://fr.wikipedia.org/wiki/Goulet_d%27%C3%A9tranglement_(str%C3%A9gie_militaire)#:~:text=Un%20goulet%20d%27%C3%A9tranglement%20fait,contrecarrer%20un%20adversaire%20plus%20puissant.)

¹¹⁷ EEAS, 20 March 2023, *op. cit.*, p. 9.

¹¹⁸ *Ibidem*.

¹¹⁹ Lagneau, L. (2022). L'Union européenne veut disposer d'une capacité de transport aérien « hors gabarit ». *Zone militaire*. <https://www.opex360.com/2022/11/14/mobilite-militaire-lunion-europeenne-veut-disposer-dune-capacite-de-transport-aerien-hors-gabarit/>

¹²⁰ EEAS, 20 March 2023, *op. cit.*, p. 12.

l'Europe géopolitique à travers les différents critères verticaux. Elle justifiera ainsi l'appartenance de telles et telles mesures et réformes aux différentes catégories du tableau, permettant également une compréhension de leur apport géopolitique pour l'UE.

Puissance militaire et critère structurel, opérationnel, capacitaire et de projection

En premier lieu, il y a les différentes mesures représentant un accroissement de la puissance militaire de l'UE. Parmi celles-ci, l'on compte l'exercice militaire à Cadix, l'EUCAP Sahel Niger, la mission Aspides, les coûts communs et le PAMM. Pour ce qui est de l'exercice militaire, l'UE a étendu ses capacités et assure une plus grande intégration de ses institutions dans le domaine de la sécurité et la défense. Elle a donc gagné en puissance militaire. Concernant l'EUCAP Sahel Niger, celui-ci, à l'origine, se focalisait sur les moyens civils. Bien qu'il fût question avant de *capacity building*, cela se faisait par un partenariat essentiellement civil. Cette mission civile a maintenant pris une tournure militaire. L'UE a donc étendu ici sa puissance militaire. Concernant la mission Aspides, elle représente un accroissement de la puissance militaire de par l'accroissement de la présence maritime de l'UE dans la région concernée. Ensuite, avec les coûts communs, l'UE voit sa puissance militaire étendue de par la stimulation des exercices militaires. Il faut préciser cependant, que l'EU CDR, tel qu'indiqué précédemment, n'en est encore qu'au stade de développement. Il faudra attendre sa concrétisation pour l'analyser et tirer des conclusions concrètes. Enfin, avec le PAMM, l'UE contribue à l'augmentation de sa puissance militaire de l'UE car elle fluidifie sa mobilité militaire, la dotant donc de plus d'efficacité dans son action. Comment, toutefois, ces différentes mesures touchent-elles aux critères structurel, opérationnel, capacitaire et de projection de l'UE ?

Pour ce qui est du critère structurel, l'exercice militaire, les coûts communs et le PAMM contribuent tous à l'agrandissement de la marge de manœuvre pratique et juridique (surtout le PAMM et l'EUCAP Sahel Niger) de l'UE car celle-ci peut, grâce à elles, agir soit dans plus de domaines militaires qu'auparavant ou entreprendre des actions militaires plus étendues et plus diversifiées.

Ensuite, avec l'EUCAP Sahel Niger, l'exercice militaire et la mission Aspides, l'UE touche à son opérationnalité car elle est ainsi dotée d'un plus grand capital militaire prêt à être déployé.

Troisièmement, l'exercice militaire et le PAMM concernent les capacités militaires de l'UE car ils étendent les capacités de l'UE concernant les capacités de coopérations militaires de l'UE et la mobilité militaire de l'UE.

Dernièrement, l'EUCAP Sahel Niger se rapporte au critère de projection car par cette mission, l'UE projette son influence au Niger et au Sahel en offrant son expertise pour répondre aux besoins civils et militaires des partenaires concernés. Cependant, étant donné l'évolution de la situation locale, l'UE a suspendu son action civile et militaire au Niger au profit de missions humanitaires, ce qui laisse l'analyse de cet élément au point mort, mais peut démontrer une adaptation de l'UE aux situations. Or, la capacité d'adaptation constitue un progrès certain – quoique pas nécessairement déterminant – sur le chemin vers l'Europe géopolitique¹²¹.

Aptitude à s'imposer dans les rivalités de puissance et critère structurel, géographique et de projection

Le deuxième critère d'Europe géopolitique est l'aptitude à s'imposer dans les rivalités de puissance. Les différentes mesures s'y rapportant sont l'article 42(7) TUE, l'EUPM Moldova, la mission dans les Aspides et le Dialogue Belgrade Pristina. À travers l'article 42(7), l'UE fait montre d'une attitude géopolitique car elle s'entraîne à se protéger elle-même, ce qui, indirectement, peut la mener à mieux s'imposer dans les rivalités de puissance. En effet, apprendre à se protéger soi-même de manière régulière permet de ne pas dépendre d'autrui ou bien de réduire sa dépendance vis-à-vis d'autrui dans ce domaine ce qui démontre de l'autonomie stratégique ainsi qu'une mentalité géopolitique car elle permet à l'UE d'être (potentiellement) apte à défendre ses récits/intérêts. Un acteur qui gagne en capacité d'auto-défense est aussi plus apte à s'imposer face à d'autres acteurs, ce qui permet à l'UE de s'imposer aussi dans les rivalités de puissance. Ensuite, par l'EUPM Moldova, l'UE affiche une attitude géopolitique en renforçant divers moyens de protection en Moldavie, candidat à l'UE et sise dans une région soumise aux instabilités, afin d'assurer justement sa stabilité. Elle ne protège ainsi pas que les intérêts de la Moldavie, mais également les siens. *Tertio*, via la mission Aspides, l'UE démontre une attitude géopolitique car, de par le renforcement de sa présence protège des intérêts stratégiques tout en renforçant sa crédibilité auprès de ceux requérant déjà ses actions pour la sécurité maritime et également de potentiels autres demandeurs de tels services. Enfin, le Dialogue Belgrade-Pristina représentent des efforts de médiation de l'UE entre la Serbie et le Kosovo, une région stratégique avec la Serbie candidate à l'UE, mais s'éloignant de plus en plus d'elle et risquant de se rapprocher de la Russie.

Pour ce qui est du critère structurel, l'article 42(7) TUE s'y rapporte car son usage implique le fait de mener des scénarios impliquant des menaces nouvelles et l'amélioration de

¹²¹ Cfr. Réalisme mentionnée dans la conclusion de la Partie 1, p. 41.

l'assistance mutuelle en cas d'agression, ce qui étend la marge de manœuvre pratique de l'UE dans le domaine de la défense mutuel.

Concernant le critère géographique, l'EUPM Moldova, la mission Aspides et le Dialogue Belgrade-Pristina impliquent le maintien du regard et de la présence de l'UE dans des régions stratégiques et attirant le regard d'autres acteurs.

Enfin, l'EUPM Moldova et le Dialogue Belgrade-Pristina entrent également dans le critère de projection car impliquent une projection de l'influence de l'UE en Moldavie et entre la Serbie et le Kosovo afin d'assurer la stabilité et sécuriser leur candidature et, donc, leur intégration à l'UE.

Intégration institutionnelle et critère structurel, opérationnel et capacitaire

Troisièmement, l'intégration institutionnelle. Les mesures entrant dans cette catégorie sont l'exercice militaire, le MPCC et les coûts communs. En effet, l'exercice militaire via l'accroissement de l'interopérabilité des troupes européennes, favorise l'intégration dans le domaine de la défense. Quant au MPCC, le doublage de son staff est un gage de plus d'intégration et la réévaluation de l'étendue et de la définition des coûts communs pour les missions et opérations favorise une plus grande intégration à travers le renforcement de la solidarité financière.

Ces trois mesures entrent dans la catégorie structurelle car elles permettent par leur force intégrative une plus grande marge de manœuvre pratique pour l'UE qui dispose désormais d'une transmission de données plus fluide grâce à l'interopérabilité pouvant, par exemple, permettre des réactions plus rapides ; de plus d'effectifs dans le MPCC, ce qui étend/facilite son champ d'action dans la planification ; et d'une aptitude accrue de stimulation des exercices militaires via la solidarité financière.

Ensuite, pour ce qui est du critère opérationnel, l'exercice militaire s'y rapporte car il accroît l'opérationnalité militaire de l'UE comme indiqué précédemment.

Enfin, le MPCC et l'exercice militaire touchent au capacitaire car l'accroissement du staff permet une plus grande capacité dans le domaine de la planification¹²².

Souveraineté et critère structurel, opérationnel, capacitaire, géographique et de projection

Quatrièmement, la souveraineté. S'y rapportent l'EUAM, l'EUCAP Sahel Niger, l'exercice militaire, le nouveau Civilian CSDP et la formation de 30 000 soldats ukrainiens. En

¹²² Voir la justification pour l'exercice militaire dans le paragraphe sur la puissance militaire, p. 56.

effet, ils étendent la compétence juridique de l'UE dans les missions civiles et militaires et les missions de formation.

Comment les quatre premières de ces mesures entrent-elles cependant dans le critère structurel ? Ils étendent la marge de manœuvre surtout juridique de l'UE.

Pour ce qui est du critère opérationnel, la justification de l'exercice militaire fut déjà apportée précédemment.

Ensuite, toutes les mesures ci-dessus entrent dans le domaine capacitaire car elles étendent les capacités d'action de l'UE tant dans le domaine militaire que civil.

Troisièmement, la formation de 30 000 soldats ukrainiens correspond au critère géographique car il s'agit pour l'UE de maintenir son empreinte sur une région stratégique que lui dispute la Russie et qu'elle tient à garder de son côté avec, à long terme, l'idée de l'intégrer en son sein. Pour ce qui est de l'EUCAP Sahel Niger, la justification de l'appartenance au critère de projection a déjà été offerte, mais la formation de 30 000 soldats ukrainiens y correspond car elle garantit une marque d'influence pour l'UE en Ukraine.

Autonomie stratégique et critère structurel, capacitaire, géographique et de projection

Quinto, l'autonomie stratégique. Y entrent le PAMM, l'article 42(7) TUE, le nouveau Civilian CSDP, l'EUAM, l'EUMA, l'EUCAP Sahel Niger, le FEP (Ukraine), la protection de l'union civile de l'Ukraine et le Dialogue Belgrade-Pristina car ces différentes mesures permettent à l'UE de prendre davantage d'initiatives par elle-même dans divers domaines (aide aux réfugiés, poursuite des crimes internationaux, assistance mutuelle, le domaine militaire, l'aide à l'Ukraine, les missions civiles, etc,...).

Le PAMM, l'article 42(7), le nouveau Civilian CSDP et l'EUCAP Sahel Niger entrent dans le critère structurel car ils accroissent la marge de manœuvre juridique et pratique de l'UE dans le domaine maritime, d'assistance mutuel et le cadre de ses missions civiles.

Ensuite, l'EUAM, l'EUMA, l'EUCAP Sahel Niger, le FEP (Ukraine), le PAMM et le nouveau Civilian CSDP touchent au capacitaire car ils étendent les capacités militaires et civiles de l'UE.

Pour ce qui est de la protection civile de l'Ukraine et du FEP, elles permettent l'implantation et le maintien de l'influence de l'UE dans l'Ukraine, une zone stratégique pour l'UE ; quant au Dialogue Belgrade-Pristina, il permet d'assurer la stabilité entre la Serbie et le Kosovo, deux pays situés dans une région où l'UE a intérêt à maintenir son influence par rapport à la Russie notamment.

Enfin, l'EUCAP Sahel Niger et le dialogue Belgrade-Pristina entrent dans le critère de projection car permettent la projection de l'influence de l'UE dans ces différentes régions ainsi que de quelques-uns de ses modes de fonctionnement, notamment la médiation.

Collaboration et critère géographique et de projection

Enfin, la collaboration. Celle-ci englobe la mission Aspides, le dialogue Belgrade-Pristina, l'EUAM, l'EUPM Moldova et l'EUCAP Sahel Niger car cela concerne la collaboration de l'UE avec des acteurs tels que la Serbie et le Kosovo, le Sahel et le Niger, la coalition dans le Détroit d'Ormuz et la Moldavie.

La mission Aspides, l'EUPM Moldova et le dialogue Belgrade-Pristina entrent dans le critère géographique car consistent en le maintien de l'influence de l'UE dans des régions stratégiques.

Enfin, par l'EUAM, l'EUCAP Sahel Niger, la mission Aspides et le dialogue Belgrade-Pristina, l'UE projettent des modes de fonctionnement et des valeurs qui lui sont propres dans des régions extérieures.

Les mesures à venir

Parmi les mesures encore en cours de développement, il y a la capacité de déploiement rapide de l'UE (CDR). Il s'agit de la mise en place d'une nouvelle capacité pour l'UE. Cela devrait être concrétisé d'ici 2025 afin d'accroître la capacité de réaction de l'UE en cas de crises imminentes hors UE. Si cela est concrétisé, l'UE pourrait déployer près de 5 000 troupes à l'étranger. Jusqu'ici, les capacités de réponses de l'UE se limitaient à 1 500 troupes avec les *Battlegroups*. "Nous sommes désormais en mesure de planifier plus systématiquement à l'avance suite à l'accord sur les deux premiers scénarios opérationnels pour l'EU RDC (sur le sauvetage et l'évacuation et sur la phase initiale de stabilisation). Cela permettra au bout du compte d'accélérer notre réponse lorsque survient une crise."¹²³. Trois scénarios d'opérations ont également été finalisé. Ils concernent notamment le soutien militaire, l'assistance humanitaire et le secours aux sinistrés¹²⁴.

La seconde mesure concerne le MPCC. Avec la Boussole stratégique, il est prévu de fonctionner de façon pleinement opérationnelle d'ici 2025¹²⁵. Il devra être capable de planifier et mener toutes les missions militaires non-exécutives et deux opérations à petite échelle ou une opérations exécutive à échelle moyenne ainsi que des exercices militaires. À l'origine, le MPCC

¹²³ EEAS, 20 March 2023, *op. cit.*, p. 9.

¹²⁴ *Ibid.*, p.12.

¹²⁵ EEAS, 18 March 2024. *Op. cit.*, p. 9.

assurait le commandement des missions militaires non-exécutives de l'UE. Désormais, ses compétences sont étendues, comme on le voit, aux missions exécutives et aux exercices militaires. L'UE aura donc les capacités de réagir plus rapidement et plus efficacement aux crises et aux conflits étrangers¹²⁶.

Conclusion

Toutes les mesures analysées précédemment constituent des avancées de l'UE vers l'Europe géopolitique, particulièrement dans le domaine de la souveraineté et de l'autonomie stratégique. Cependant, force est de préciser que l'ensemble de ces avancées ne consistent encore qu'en des réformes pour la plupart plus partielles que fondamentales. Il n'est pas question ici de restructuration de l'UE dans les domaines concernés, ce qui démontre la nature de ces mesures comme de simples premiers « petits/moyens » pas plutôt que comme des étapes significatives vers l'Europe géopolitique.

Chapitre II : Assurer la sécurité

L'axe « Assurer la sécurité » propose d'améliorer les capacités de l'UE à anticiper les menaces ainsi que sa résilience contre les menaces hybrides, les cyber-menaces, les interférences étrangères, le réchauffement climatique et d'autres défis extérieurs à l'UE.

Analyse des mesures réalisées

I. Introduction

L'analyse de cet axe de la Boussole stratégique se fera sur base des mêmes critères utilisés pour l'axe précédent, à quelques points près... En effet, la réalisation du tableau ci-dessous a révélé que certains des critères verticaux (opérationnalité et critère géographique) et le critère de puissance militaire ne peuvent être utilisés car ne sont liés à aucune des réformes et mesures proposées par l'axe Assurer la sécurité. Et pour cause, aucun d'entre eux n'est d'ordre militaire.

¹²⁶EEAS, « The Military Planning and Conduct Capability (MPCC) ». February 2023. https://www.eeas.europa.eu/sites/default/files/documents/2023/20230222_MPCC%20Factsheet.pdf

Tableau

ASSURER LA SECURITE					
	APTITUDE À S'IMPOSER DANS LES RIVALITÉS DE PUISSANCE	INTÉGRATION INSTITUTIONNELLE	SOUVERAINETÉ	AUTONOMIE STRATÉGIQUE	COLLABORATION
STRUCTUREL (JURIDIQUE/FORMAT D'ACTION)	- Network and Information Security Directive (1)	- SIAC - FIMI data space - Renforcement corps et agence pour cybersécurité et information	- EU Hybrid Toolbox - EU Hybrid Rapid Response Teams - EU Protocol on countering hybrid threats (2) - Resilience infrastructures critiques - EU Policy on Cyber Defense - Network and Information Security Directive - Stratégie et Plan d'Action pour la Sécurité maritime (3) - Expansion programmes routes maritimes critiques Indo-Pacifique	- SIAC - EU Hybrid Toolbox - EU Hybrid Rapid Response Teams - Resilience infrastructures critiques - EU Policy on Cyber Defense - Renforcement corps et agences pour cybersécurité et information - Stratégie et Plan d'Action pour la Sécurité maritime - Coordinated Maritime Presence (4) - Joint maritime security activities (5) - Expansion programmes routes maritimes critiques Indo-Pacifique (6) - New Perspective on climate change	- FIMI data space - Coordinated Maritime Presence - Joint maritime security activities
CAPACITAIRE (MILITAIRE/CIVIL)	- Stratégie spatiale pour sécurité et défense	- Analyse des menaces communes (7) - SIAC - FIMI data space - Cyber Diplomacy Toolbox - EEAS Crisis Response Centre - EU Policy on Cyber Defense	- EU Hybrid Toolbox (8) - EU Hybrid Rapid Response Teams (9) - EU Policy on Cyber Defense - Stratégie et plan d'Action pour la Sécurité maritime	- Analyse des menaces communes - SIAC - EU Hybrid Toolbox - EU Hybrid Rapid Response Teams - FIMI - FIMI data space - PESD contre FIMI campaigns (10) - EU Policy on Cyber Defense - Cyber Diplomacy Toolbox - Stratégie spatiale pour sécurité et défense - Stratégie et Plan d'Action pour Sécurité Maritime - Renforcement instruments multilatéraux contre prolifération des armes - Experts dans lutte contre le terrorisme (11) - New Perspective on climate change (12) - EEAS Crisis Response Centre	- FIMI data space - Stratégie spatiale pour sécurité et défense - Renforcement instruments multilatéraux contre prolifération des armes
PROJECTION (VALEURS, IDÉES, MODE DE FONCTIONNEMENT)				- Renforcement instruments multilatéraux contre prolifération des armes	- Renforcement instruments multilatéraux contre prolifération des armes

- (1) La révision du Network and Information Security Directive est entrée en application en Janvier 2023. Elle assurera la cybersécurité des infrastructure critiques de l'UE et contribuera à atteindre un haut niveau de préparation des États membres¹²⁷.
- (2) La révision de l'EU Protocol on countering hybrid threats. Il détaille les processus et outils applicables « en cas d'attaques hybrides ou de campagnes hybrides ». Elle touche à la « prévention, la réparation et l'identification initiale aux réponses, récupérations et leçons apprises »¹²⁸.
- (3) L'UE a révisé sa Stratégie et son plan d'Action pour la Sécurité maritime en mars 2023 pour aider à « renforcer le rôle de l'UE en tant que garantisseur de sécurité maritime ». Cela « stimulera la conscience situationnelle au niveau maritime, [aider] à sécuriser les voies de communication maritime, [améliorer] la préparation pour mieux gérer les menaces cyber et hybrides en mer, y compris à travers les exercices navals, et avancera plus loin les technologies clés pour renforcer les capacités de défense maritime »¹²⁹.
- (4) L'UE a mis au point le Coordinated Maritime Presence qui contribue à réduire la piraterie dans le Golfe de Guinée depuis 2021. Il a commencé à décoller dans le Nord-Ouest de l'Océan indien en 2022 et a mené des activités conjointes avec le Brésil en septembre 2023 et l'Inde en octobre 2023¹³⁰¹³¹.
- (5) Plus de ces activités sont en cours avec des partenaires tels que les USA, l'Inde, l'Indonésie et le Japon¹³².
- (6) L'UE a étendu son programme concernant les routes maritimes critiques en Indo-Pacifique au Pacifique afin de soutenir les pays et se charger des défis et problèmes d'ordre maritime¹³³.
- (7) Dès décembre 2022, l'analyse des menaces communes a été mise à jour afin de s'adapter aux « contexte stratégique et de sécurité en constant changement ». Cette mise à jour sera suivie par d'autres mises à jour afin de mettre au point une « culture stratégique »¹³⁴.
- (8) À l'heure actuelle, plus de 200 outils ont déjà été identifiés afin de contrer les menaces hybrides. Cette Toolbox a amélioré « la capacité collective globale de l'UE à détecter d'éventuelles menaces hybrides ». Elle a également amélioré sa connaissance de la situation commune et sa capacité à émettre des réponses coordonnées.¹³⁵
- (9) Elles consisteront en une assistance à court-terme et sur mesure aux États membres, aux partenaires nationaux ou aux missions et opérations¹³⁶.
- (10) L'UE a également équipé ses missions PESD en Afrique subsaharienne de capacités et de ressources pour contrer les FIMI *campaigns*¹³⁷.
- (11) L'UE a étendu son réseau d'expert dans la lutte contre le terrorisme et dans le cadre de la sécurité à travers ses différentes délégations, ce qui lui a permis de contribuer à « renforcer les capacités des partenaires africains pour faire face à la menace croissante du terrorisme. »¹³⁸.
- (12) La Perspective contre le réchauffement climatique comprend « 30 actions concrètes pour améliorer l'adaptation climatique des missions et des opérations, tout en garantissant le maintien de l'efficacité opérationnelle. Un réseau Climat et Défense a été créé pour aider les États membres à mettre en œuvre des stratégies nationales visant à préparer leurs forces armées et leur secteur de la défense à la fois à la prévention et à l'impact du réchauffement climatique. »¹³⁹.

¹²⁷ EEAS, 20 March 2023, *op. cit.*, p. 12.

¹²⁸ *Ibid.*, p. 11.

¹²⁹ *Ibid.*, p.12.

¹³⁰ EEAS, 20 March 2023, *op. cit.*, p.13.

¹³¹ EEAS, 18 March 2024, *op. cit.*, p. 17.

¹³² EEAS, 20 March 2023, *op. cit.*, p.13.

¹³³ *Ibidem.*

¹³⁴ EEAS, 20 March 2023, *op. cit.*, p. 10.

¹³⁵ EEAS, 18 March 2024. *op. cit.*, p.14.

¹³⁶ *Ibidem.*

¹³⁷ EEAS, 20 March 2023, *op. cit.*, p. 11.

¹³⁸ EEAS, 18 March 2024. *op. cit.*, p. 18.

¹³⁹ *Ibidem.*

II. Analyse

a) Les différentes réformes/mesures

Tout d'abord, le rapport évoque le renforcement du SIAC (Single Intelligence Analysis Capacity). Le SIAC procure de l'analyse du renseignement, des avertissements et de la conscience situationnelle aux HR/VP ainsi qu'au leadership de l'EEAS, aux États membres et aux institutions de l'UE¹⁴⁰. « In addition, SIAC supports the various EU decision-making bodies in the CFSP, CSDP, counter-terrorism and countering hybrid threats domains, among them the Political and Security Committee (PSC), the EU Military Committee, the European Council and, where appropriate and possible, the Commission. Moreover, SIAC products are also disseminated to Member State governments and intelligence services. »¹⁴¹. Depuis 2023, le SIAC est apte à évaluer l'EU Threat Analysis en coopération étroite avec les services de renseignement des États membres¹⁴² et offre à l'UE une connaissance renforcée des situations notamment grâce à une nouvelle infrastructure sécurisée. Dans la même lancée, l'UE renforce son Centre satellitaire afin d'accroître sa capacité autonome de renseignement géo-spatiale. Il bénéficiera d'un accès autonome et sécurisé à l'imagerie spatiale de la France, l'Italie, l'Allemagne, l'Espagne et le Luxembourg, ainsi que de la mise en place d'un Service d'Observation de la Terre (lequel devrait être opérationnel d'ici 2030) à disposition des États membres et d'une plateforme informatique classée¹⁴³.

Ensuite, le FIMI est de plus en plus utilisé comme moyen dans de plus larges campagnes hybrides. Le Conseil européen a, ainsi, conclu sur le sujet en juillet 2022 : « Les conclusions mettent l'accent sur la manière dont la manipulation de l'information et l'ingérence étrangères sont souvent utilisées **dans le cadre de campagnes hybrides plus larges** et visent à induire en erreur, à tromper et à déstabiliser les sociétés démocratiques en créant et en exploitant des frictions culturelles et sociétales de manière stratégique et coordonnée »¹⁴⁴. « Pour mieux comprendre ces menaces [conclut donc le SEAE], nous améliorons notre conscience situationnelle et nos capacités d'analyse et avons publié un premier rapport sur ces

¹⁴⁰ EEAS, 18 March 2024, *op. cit.*, p. 14.

¹⁴¹ Delcroix, N. Single Intelligence Analysis Capacity and its role in supporting EU-decision making. *IMPETUS*, 28, p. 10. https://www.eeas.europa.eu/sites/default/files/documents/eums_impetus_28_final_web.pdf

¹⁴² Conseil de l'UE, « Une boussole stratégique pour renforcer la sécurité et la défense de l'UE au cours de la prochaine décennie », 21 mars 2022. <https://www.strategic-compass-european-union.com>

¹⁴³ EEAS, 18 March 2024. *Op. cit.*, p. 14.

¹⁴⁴ Conseil de l'UE et Conseil européen, « Manipulation de l'information et ingérence étrangères: le Conseil approuve des conclusions pour renforcer l'engagement et la capacité de réaction de l'UE », 18 juillet 2022. <https://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2022/07/18/foreign-information-manipulation-and-interference-council-approves-conclusions-stepping-up-eu-s-engagement-and-ability-to-respond/>

menaces »¹⁴⁵. Ledit rapport, publié en février 2023, fournit une analyse détaillée des FIMI sur l'année 2022 et ses propositions pour réagir sur l'année 2023¹⁴⁶. Suite à tout cela, l'UE a donc mis au point l'EU FIMI Toolbox qui couvre la connaissance situationnelle, le renforcement de la résilience, les perturbations et la régulation ainsi que la réponse à l'action extérieure, « compte tenu de la désinformation ciblant nos missions et opérations, en particulier dans le voisinage oriental et en Afrique subsaharienne »¹⁴⁷.

Sur la même lancée, l'UE a établi une nouvelle centrale « FIMI *data space* » avec le G7 et l'OTAN, d'autres partenaires internationaux et des parties prenantes de la société civile et du secteur privé. Le but est de « rassembler les informations concernant les menaces imminentes venues de la désinformation et de la manipulation étrangère d'information. »¹⁴⁸. Elle a également créé un Centre de partage et d'analyse d'informations FIMI qui fournit un cadre analytique et une méthodologie commune aux États membres, aux partenaires et aux autres acteurs, pour dénoncer, attribuer et proposer des mesures restrictives à l'encontre des auteurs¹⁴⁹.

Tertio, l'UE a opéré un renforcement de la résilience des infrastructure critiques. À travers notamment la nouvelle Critical Entities Resilience Directive, et à travers une recommandation du Conseil couvrant la préparation, la réponse et la coopération internationale y compris avec l'OTAN. Elle inclut une série d'actions ciblées comme l'évaluation des risques et les stress tests, couvrant des secteurs clés comme l'énergie, les infrastructures digitales, le transport et l'espace¹⁵⁰. Dans le second rapport annuel, le SEAE rapporte : « Nous avons continué à renforcer la résilience des infrastructures critiques dans des secteurs clés, pour dix-huit secteurs critiques, en prenant des mesures visant à atteindre un niveau commun élevé de cybersécurité dans l'ensemble de l'Union ». À cette fin, a été lancée la Résilience des Entités Critiques qui vise, évidemment, à renforcer la résilience des entités critiques contre une série de menaces (les risques naturels, les attaques terroristes, les menaces internes ou le sabotage, les urgences de santé publique,...) ainsi que la résilience de l'UE. En effet, la Commission a pris des mesures et répertorié les services essentiels dans onze secteurs (l'énergie, les transports, les banques, les infrastructures des marchés financiers, la santé, l'eau potable, les eaux usées, les infrastructures numériques, l'administration publique, l'espace, ainsi que la production, la transformation et la distribution de denrées alimentaires). Enfin, de plus en plus d'évaluations

¹⁴⁵ EEAS, 20 March 2023, *op. cit.*, p. 11.

¹⁴⁶ SEEA, « 1st EEAS Report on Foreign Information Manipulation and Interference Threat », February 2023. <https://euvdisinfo.eu/uploads/2023/02/EEAS-ThreatReport-February2023-02.pdf>

¹⁴⁷ EEAS, 18 March 2024, *op. cit.*, p. 14.

¹⁴⁸ EEAS, 20 March 2023, *op. cit.*, p. 11.

¹⁴⁹ EEAS, 18 March 2024. *Op. cit.*, p. 15.

¹⁵⁰ *Ibidem*.

des risques de cybersécurité pour l'électricité et les télécommunications sont entreprises¹⁵¹.

Par après, afin de compléter les réponses de l'UE aux cyber menaces, celle-ci a développé l'EU Policy on Cyber Defence. Cette nouvelle politique lui permet « davantage d'investissements dans des technologies de pointe et des capacités de cyberdéfense de pointe, y compris la défense active. Il renforce en outre la coopération entre les acteurs de la cyberdéfense de l'UE, y compris entre les civils et les militaires »¹⁵². L'UE a approfondi son travail dans la cyber-défense comme l'indique le SEAE dans le second rapport annuel : « Grâce à la politique de l'UE en matière de cyberdéfense, nous investissons dans notre résilience, notamment grâce au déploiement *full spectrum* de cybercapacités défensives. [...] Nous continuons à développer les équipes de réponse cyber rapide qui ont déjà été déployées pour soutenir nos partenaires et pour tester la cyber-résilience de nos missions PSDC. »¹⁵³.

Par la suite, l'UE a entamé une amélioration du Cyber Diplomacy Toolbox. Celui-ci fut créé en 2017 pour lutter contre les cyberattaques et la cybercriminalité. Dans le cas de la Boussole stratégique, il s'agit de mieux coordonner les réponses contre les cyber activités préjudiciables. À cette fin, l'UE développe des « outils supplémentaires, multiplie les exercices et améliore la conscience situationnelle à travers l'Inter-institutional Cyber Crisis Task Force et le réseau de l'UE military Computer Emergency Repsonse Teams »¹⁵⁴. Par la suite, le SEAE rapporte que l'UE a révisé sa boîte à outils de cyberdiplomatie « afin d'accroître [sa] capacité à prendre des mesures diplomatiques adaptées et coordonnées, notamment par le biais d'attributions et de mesures restrictives (sanctions) »¹⁵⁵. Il rapporte aussi qu'elle a « réagi aux cyberactivités malveillantes, notamment en exprimant [sa] solidarité avec des partenaires tels que l'Albanie, le Royaume-Uni et l'Australie face aux cyberattaques contre eux »¹⁵⁶.

Vient ensuite la Stratégie spatiale de l'UE pour la sécurité et la défense¹⁵⁷. Elle fut présentée en début mars 2023. Elle améliore les réponses de l'UE aux menaces spatiales et la protection du secteur spatial¹⁵⁸, renforce les « capacités spatiales de l'UE et [approfondit] les partenariats »¹⁵⁹. Cela amènera une culture stratégique commune des défis à la sécurité et la défense spatiales au sein des décideurs civils et militaire à travers l'UE. Dans le second rapport

¹⁵¹ *Ibidem*.

¹⁵² EEAS, 20 March 2023, *op. cit.*, p. 11.

¹⁵³ EEAS, 18 March 2024, *op. cit.*, p. 16.

¹⁵⁴ EEAS, 20 March 2023, *op. cit.*, p. 12.

¹⁵⁵ EEAS, 18 March 2024, *op. cit.*, p. 16.

¹⁵⁶ EEAS, 18 March 2024, *op. cit.*, p. 16.

¹⁵⁷ European Commission, « EU Space Strategy for Security and Defence for a stronger and more resilient European Union », 2024. https://defence-industry-space.ec.europa.eu/eu-space-policy/eu-space-strategy-security-and-defence_en

¹⁵⁸ EEAS, 20 March 2023, *op. cit.*, p.12.

¹⁵⁹ *Ibidem*.

annuel, le SEAE rapporte que « la stratégie contribue à renforcer la position stratégique de l'UE en tant que puissance spatiale. [...] Elle contribue à partager une compréhension commune des menaces spatiales, notamment grâce à la première analyse classifiée du paysage des menaces publiée en janvier 2024 par la Single Intelligence Analysis Capacity. » Cette Stratégie implique aussi des partenariats en termes de sécurité et de défense spatiale avec les États-Unis, le Japon et la République de Corée, ainsi que la promotion d'un « comportement responsable dans l'espace dans le cadre des Nations Unies. »¹⁶⁰.

Dans le domaine maritime, l'UE a révisé sa Stratégie et son plan d'Action pour la Sécurité maritime¹⁶¹ en mars 2023. Cela « stimulera la conscience situationnelle au niveau maritime, aidera à sécuriser les voies de communication maritime, améliorera la préparation pour mieux gérer les menaces cyber et hybrides en mer, y compris à travers les exercices navals, et avancera plus loin les technologies clés pour renforcer les capacités de défense maritime »¹⁶². Cela se chargera aussi de l'impact du réchauffement climatique et de la pollution maritime.

L'UE a également opéré un renforcement des partenariats et des institutions multilatérales pour lutter contre le terrorisme et la prolifération des armes et pris toutes sortes d'actions dans les domaines concernés. En effet, elle compte à sa disposition des partenariats dans les Balkans occidentaux à travers lesquels elle renforce leurs capacités de protection contre le terrorisme et de lutte contre la prolifération des armes. Elle dispose également d'un réseau d'experts de sécurité/anti-terrorisme dans ses délégations, un réseau qu'elle étend dans les zones de hautes priorités. Elle aide aussi ses partenaires à se plier aux standards de l'UE et de l'ONU sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement contre le terrorisme à travers la Facilité globale UE-ONU. Enfin, dans le cadre de la guerre en Ukraine, l'UE renforce certains instruments et institutions multilatérales tels que l'Assemblée générale de l'ONU, le Traité de non-prolifération sur les armes nucléaires et la Convention sur les armes biologiques et à toxine¹⁶³.

Enfin, l'UE a mis au point l'EEAS Crisis Response Center¹⁶⁴. Il fut établi en juillet 2022 afin de permettre à l'UE de mieux « assurer la sécurité de son staff dans ses délégations et pour mieux assister les États membres dans leurs efforts pour protéger et sauver ses citoyens à

¹⁶⁰ EEAS, 18 March 2024, *op. cit.*, p. 16.

¹⁶¹ European Commission, “Maritime Security : EU updates Strategy to maritime domain against new threats”, 10 mars 2023. https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/ip_23_1483

¹⁶² EEAS, 20 March 2023, *op. cit.*, p. 12-13.

¹⁶³ *Ibid.*, p. 13.

¹⁶⁴ EEAS, “EEAS Crisis Management and Response Centre”, 20 November 2023. https://www.eeas.europa.eu/eeas/eeas-crisis-response-centre_en

l'étranger en cas de crise consulaire ou de sécurité¹⁶⁵. L'EEAS Crisis Response Center sert de « capacité de réponse permanente, travaillant en liaison avec les cellules de crise des institutions de l'UE, de ses États membres et de ses partenaires nationaux ». C'est dès septembre 2023 que ce centre est devenu pleinement opérationnel. Comme l'indique le SEAE dans le second rapport annuel, « Il fonctionne comme une capacité permanente de réponse aux crises et se coordonne en étroite collaboration avec les États membres, les institutions de l'UE (notamment le Centre de réaction d'urgence et de coordination de la Commission européenne – ERCC) et les centres de crise des partenaires ». Il soutient les exercices consulaires dans les pays tiers et joue un rôle de préparateur et d'évaluateur des menaces contre le personnel des délégations de l'UE ainsi que des crises consulaires touchant les citoyens européens à l'étranger. Il permet aussi de fournir des réponses à ces différentes problématiques. Ce système a joué un rôle important, lors de l'année 2023, dans les opérations d'évacuation depuis le Soudan, le Niger et au Moyen-Orient (depuis Israël et Gaza). Il a également contribué à la « coopération consulaire et diplomatique » entre les États membres et les partenaires de l'UE. En outre, l'UE a renforcé la capacité d'analyse et le système d'alerte précoce de l'ERCC laquelle continue de servir de « centre de coordination pour faciliter une réponse européenne efficace et cohérente en cas d'urgence ». Cela a eu comme résultat notable de répondre aux demandes de la Moldavie visant à réduire sa dépendance au gaz naturel russe¹⁶⁶.

b) Analyse

Aptitude à s'imposer dans les rivalités de puissance et critère structurel et capacitaire

Tout d'abord, il faut entamer l'analyse sous l'angle du critère de l'aptitude à s'imposer dans les rivalités de puissance. Il regroupe la Network and Information Security Directive et la Stratégie spatiale pour la sécurité et la défense. En effet, par la Directive, l'UE démontre une attitude géopolitique car elle vise à assurer sa sécurité tant au niveau européen qu'au niveau des États membres. Cela pourrait peut-être à terme lui permettre de s'imposer dans les rivalités de puissance car elle pourrait être apte à contrer l'ensemble des menaces présentes ou potentielles d'autres acteurs puissants de la scène internationale. Ensuite, la Stratégie apporte à l'UE une culture stratégique qui lui sera propre tout en renforçant sa position « stratégique [...] en tant que puissance spatiale »¹⁶⁷.

Pour ce qui est des critères verticaux, la Network and Information Security Directive s'incruste dans le critère structurel car, par le niveau plus élevé de préparation des États

¹⁶⁵ EEAS, 20 March 2023, *op. cit.*, p. 13.

¹⁶⁶ EEAS, 18 March 2024, *op. cit.*, p. 18.

¹⁶⁷ EEAS, 18 March 2024, *op. cit.*, p. 16.

membres en termes de cybersécurité, elle contribue à accroître la marge de manœuvre pratique de l'UE dans le domaine concerné.

Ensuite, la Stratégie spatiale pour la sécurité et la défense entre dans le critère capacitaire car elle renforce les capacités spatiales de l'UE.

Intégration institutionnelle et critère structurel et capacitaire

Ensuite, vient le critère d'intégration institutionnelle. Toute réforme ou mesure étant concerné par ce critère doit contribuer au renforcement de l'intégration au sein de l'UE, au niveau communautaire ou intergouvernemental. C'est précisément ce que font le SIAC, le FIMI data space, le renforcement des corps et agences pour la cybersécurité et l'information, l'analyse des menaces communes, la Cyber Diplomacy Toolbox, l'Eu Policy on Cyber Defense et le centre de réponse aux crises du SEAE : par le SIAC, l'UE voit renforcé une institution de manière stratégique, notamment avec le Centre satellitaire ; par le FIMI data space, l'UE dispose d'une nouvelle institution, le Centre de partage et d'analyse d'informations FIMI ; le renforcement des corps et agences de l'UE en terme de cybersécurité et de l'information constitue un pas vers plus d'intégration ; l'EU Cyber Diplomacy Toolbox apporte de nouveaux outils à l'UE tout en coordonnant mieux les réponses contre les cyber activités ; le renforcement de l'analyse des menaces communes représente aussi un pas de plus vers l'intégration ; l'EU Policy on Cyber Defense renforce la collaboration entre les acteurs de l'UE dans le domaine de la cyberdéfense ; le centre de crise du SEAE est une nouvelle institution et donc un progrès dans l'intégration institutionnelle pour l'UE.

Concernant les critères verticaux, le SIAC, le FIMI data space et le renforcement des corps et agences pour la cybersécurité et l'information sont à inclure dans le critère structurel car ils augmentent chacun la marge de manœuvre de l'UE. En effet, le SIAC renforce, par exemple, la connaissance de l'UE des situations à risque, lui accordant une meilleure capacité d'action ; le FIMI data space permet un meilleur partage d'information, améliorant donc les options d'actions de l'UE ; le renforcement des corps et agents permettra un panel d'action plus fluide pour l'UE.

Ensuite, vient le critère capacitaire qui comprend l'analyse des menaces communes, le SIAC, le FIMI data space, la Cyber diplomacy Toolbox, l'EU Policy on Cyber Defense et le Centre de réponse aux crises du SEAE car améliore les capacités de l'UE dans divers domaines : le SIAC procure de nouvelles capacités en terme d'analyse du renseignement ; le FIMI data space offre de nouvelles capacités de rassemblement des informations concernant la désinformation et la manipulation étrangère d'information et une méthodologie commune aux États membres ; la Cyber Diplomacy Toolbox offre des outils supplémentaires à l'UE ; l'EU

Policy on Cyber Defense offre de nouvelles capacités en cyberdéfense via le renforcement de la collaboration entre les acteurs de l'UE dans le domaine concerné ; le centre de réponse aux crises du SEAE offre à l'UE des capacités renforcées dans la protection de ses délégations et de ses citoyens à l'étranger.

Souveraineté et critère structurel et capacitaire

En troisième lieu, vient le critère de souveraineté qui comprend l'EU Hybrid Toolbox et EU Hybrid Rapid Response Teams, l'EU Protocol on countering hybrid threats, la résilience des infrastructures critiques, l'EU Policy on Cyber Defense, la Network and Security Directive, la Stratégie et le Plan d'Action pour la Sécurité maritime et l'expansion des programmes des routes maritimes critiques à l'Indo-Pacifique. Pourquoi ? Ils contribuent à l'étendue des prérogatives de l'UE dans la lutte contre les menaces hybrides, la cyber défense, l'étendue des prérogatives des infrastructures critiques via la Critical Entities Resilience Directive, la sécurité maritime, la lutte contre la piraterie, etc...

Chacune de ces différentes mesures entre également dans le critère structurel car, par ces nouvelles prérogatives, elles étendent la marge de manœuvre juridique et pratique de l'UE dans les domaines concernés. Avec de nouvelles prérogatives, elle peut désormais prendre de nouvelles actions dans les domaines concernés et dispose aussi déjà des ressources nécessaires pour ce faire comme le démontre les paragraphes précédents.

Enfin, l'EU Hybrid Toolbox, les EU Hybrid Rapid Response Teams, l'EU Policy on Cyber Defense et la Stratégie et Plan d'Action pour la Sécurité maritime entrent dans le critère capacitaire car accroissent les capacités de l'UE : l'EU Hybrid Toolbox avec les 200 outils et la capacité collective globale améliorée de l'UE contre les menaces hybrides ; les EU Rapid Response Teams qui dotent l'UE de capacité d'assistance à court-terme et sur mesure des États membres, des partenaires nationaux ou aux missions et opérations ; l'EU Policy on Cyber Defense permet à l'UE d'investir davantage dans les technologies de pointe et les capacités de défense de pointe ; la Stratégie et le Plan d'Action pour la Sécurité maritime améliore les capacités d'action de l'UE dans la sécurité maritime notamment les capacités de défense maritime.

Autonomie stratégique et critère structurel, capacitaire et de projection

Le quatrième critère d'Europe géopolitique de cette analyse est l'autonomie stratégique. Y sont inclus le SIAC, l'EU Hybrid Toolbox et l'EU Hybrid Rapid Response Teams, la résilience des infrastructures critiques, l'EU Policy on Cyber Defense, le renforcement des corps et agences pour la cybersécurité et l'information, la Stratégie et Plan d'Action pour la Sécurité maritime, la présence maritime coordonnée, les joint maritime security activities, l'expansion

des programmes sur les routes critiques à l'Indo-Pacifique, la Nouvelle Perspective sur le réchauffement climatique, l'analyse des menaces communes, le FIMI, le FIMI data space, la PESD contre les FIMI campaigns, le Cyber Diplomacy Toolbox, la Stratégie spatiale pour la sécurité et la défense, le renforcement des instruments multilatéraux contre la prolifération des armes, le réseau renforcé d'experts dans la lutte contre le terrorisme et le centre de réponse aux crises du SEAE. Toutes ces mesures renforcent l'autonomie stratégique de l'UE car elles permettent à l'UE une plus grande autonomie dans son action concernant les domaines abordés ci-dessus. En effet, elles étendent ses prérogatives et sa marge de manœuvre et ses capacités d'action toutes ensemble, ce qui représente pour l'UE plus de possibilité de formuler elle-même plus objectifs et de les atteindre à elle seule. Comment cependant entrent-elles dans les différents critères verticaux ?

Le SIAC, l'EU Hybrid Toolbox et l'EU Hybrid Rapid Response Teams, la résilience des infrastructure critiques, l'EU Policy on Cyber Defense, le renforcement des corps et agences pour la cybersécurité et l'information, la Stratégie et Plan d'Action pour la Sécurité maritime, la présence maritime coordonnée, les joint maritime security activities, l'expansion des programmes sur les routes critiques à l'Indo-Pacifique et la Nouvelle Perspective sur le réchauffement climatique, concernent le critère structurel car ils étendent la marge de manœuvre de l'UE dans la lutte contre les menaces hybrides, la cyber-défense, la cybersécurité, la sécurité maritime, la lutte contre le réchauffement climatique, etc,... Par exemple : le renforcement du SIAC, par la procuration de l'analyse de renseignement aux HR/VP ou l'évaluation de l'EU Threat Analysis, étend les options de l'UE ; la présence maritime coordonnée étend le champ d'action de l'UE dans l'Océan Indien et au Brésil ainsi qu'en Inde ; les Joint Security Maritime Activities étendent également le champ d'action de l'UE notamment dans l'Indo-Pacifique et aux États-Unis,...

Ensuite, la mise à jour de l'analyse des menaces communes, le renforcement du SIAC, l'EU Hybrid Toolbox, les EU Hybrid Rapid Response Teams, le FIMI, le FIMI data space, la PEESD contre les *FIMI campaigns*, l'EU Policy on Cyber Defense, la Cyber Diplomacy Toolbox, la Stratégie et le Plan d'Action pour la Sécurité maritime, le renforcement des instruments multilatéraux contre la prolifération des armes, les réseaux d'experts étendus dans la lutte contre le terrorisme, la Nouvelle Perspective sur le réchauffement climatique et le centre de réponse aux crises du SEAE concernent le critère capacitaire car augmentent les capacités de l'UE dans les domaines tels que la lutte contre le terrorisme et la prolifération des armes, les menaces hybrides, la protection des délégations et citoyens à l'étranger, la sécurité maritime, etc... La justification détaillée de l'appartenance de l'ensemble de ces mesures au critère

capacitaire fut déjà apportée dans les paragraphes précédents. Pour ce qui est du renforcement des instruments multilatéraux, il donne à l'UE davantage de ressources dans la lutte contre la prolifération des armes, notamment de l'aide de l'ONU, ce qui étend ses capacités.

Enfin, le renforcement des instruments multilatéraux dans la lutte contre la prolifération des armes implique un renforcement de la capacité de projection de l'UE car augmente les capacités de l'UE dans le domaine, et donc, sa capacité à imposer ses standards concernant l'utilisation des armes.

Collaboration et critère structurel, capacitaire et de projection

Enfin, il y a le critère de collaboration. Celui-ci inclut le FIMI data space, la présence maritime coordonnée, les Joint maritime security activities, la Stratégie spatiale pour la sécurité et la défense et le renforcement des instruments multilatéraux contre la prolifération des armes car tous impliquent des partenariats entre l'UE et des acteurs externes tels que le G7 et l'OTAN, le Brésil, l'Inde, Le Japon, l'Indonésie, les États-Unis, la République de Corée, les Nations Unies, et les Balkans occidentaux.

Le FIMI data space, la présence maritime coordonnée et les Joint maritime security activities entrent dans le critère structurel pour des raisons déjà explorées auparavant, et le FIMI data space, la Stratégie spatiale pour la sécurité et la défense et le renforcement des instruments multilatéraux contre la prolifération des armes entrent dans le critère capacitaire¹⁶⁸.

Enfin, le renforcement des instruments multilatéraux implique une plus grande capacité de projection de l'UE dans la lutte contre la prolifération des armes, tel que justifié précédemment.

Les mesures à venir

Parmi les projets encore en cours, on compte l'amélioration de l'intelligence géo-spatiale. À cette fin, l'UE prévoit de disposer d'un Service d'Observation de la Terre pleinement opérationnel d'ici fin 2030¹⁶⁹, dans le cadre du programme Copernicus lequel vise l'accès garanti de l'UE aux données spatiales.

Un autre projet concerne le domaine du réchauffement climatique via le Climate change and Defence Roadmap¹⁷⁰. Il a continué d'être implémenté du fait du réchauffement climatique. Cela continuera à améliorer « la résilience de l'UE contre les risques liés au climat et aux

¹⁶⁸ Voir justifications pour FIMI data space et la Stratégie spatiale dans les paragraphes précédents.

¹⁶⁹ Cfr. p. 64.

¹⁷⁰ EEAS, « The EU's climate change and defence roadmap », Mars 2022. <https://www.eeas.europa.eu/sites/default/files/documents/2022-03-28-ClimateDefence-new-Layout.pdf>

désastres naturels ou causés par l'homme. En même temps, cela aidera les États membres à mitiger l'emprunte carbone des forces militaires sans compromettre leurs capacités de combat. À cette fin, le travail continue vers une stratégie pour gérer le plus large nexus climat-sécurité, y compris la dimension défensive »¹⁷¹.

L'UE a également prévu la mise en œuvre du Cyber Resilience Act qui devrait être exécutée durant le restant de l'année 2024¹⁷². Il éveillera « la conscience des citoyens de l'UE en présentant des recommandations communes de cybersécurité pour les fabricants afin de développer des produits sécurisés par design. En outre, des évaluations des risques en cybersécurité sont en cours afin d'améliorer le niveau de cybersécurité de l'UE. Des scénarios de risques sont également en développement »¹⁷³.

Ensuite, dans le cadre de la révision du Plan d'Action de l'UE pour la Sécurité maritime, l'UE prévoit un premier exercice de sécurité maritime lors du reste de l'année 2024. « Cet exercice impliquera les forces navales et de garde-côtes ainsi que les agences compétentes de l'UE impliquées dans la gestion des incidents liés à la sécurité maritime »¹⁷⁴.

Il y a également l'EU Aispace Strategy for security and defense lequel devrait être adopté d'ici 2025¹⁷⁵.

En avant-dernier lieu, le rapport fait état de plus grands efforts dans le cadre de la prévention de conflit de par le renforcement du dialogue et de la médiation européenne pour la paix à travers le déploiement d'un plus grand nombre d'experts sur le terrain¹⁷⁶. Avant, la prévention de conflit a rencontré quelques succès dans les Balkans et en Afrique subsaharienne¹⁷⁷. Si elle est améliorée, elle pourrait rencontrer de plus importants succès, ce qui pourrait être utile dans une Afrique encore chamboulée par les coups d'États. Il faut voir cependant ce que donneront les améliorations pour pouvoir donner une conclusion valable.

Enfin, le SEAE rapporte qu'en avril 2023, une proposition de règlement sur la cybersolidarité a été présentée pour renforcer la cyber-résilience et la solidarité au niveau de l'Union. Il comprend « le déploiement d'un bouclier européen de cybersécurité, composé de centres d'opérations de sécurité interconnectés dans toute l'UE, d'un mécanisme d'urgence en matière de cybersécurité complet pour améliorer la cyber-posture de l'UE, ainsi que d'un

¹⁷¹ EEAS, « 2023 Annual Progress Report on the Implementation of the Strategic Compass for Security and Defence », 20 March 2023, p.

¹⁷² The European Cyber Resilience Act. <https://www.european-cyber-resilience-act.com>

¹⁷³ EEAS, 20 March 2023, *op. cit.*, p. 12

¹⁷⁴ EEAS, 18 March 2024, *op. cit.*, p. 17.

¹⁷⁵ *Ibidem*.

¹⁷⁶ EEAS, 20 March 2023, *op. cit.*, p. 10.

¹⁷⁷ Delreux, T. *External Action of the European Union* (notes de cours), UCLouvain, Louvain-la-Neuve, 2023

mécanisme d'examen des incidents de cybersécurité pour examiner et évaluer les incidents importants. ». Quant au mécanisme d'urgence en matière de cybersécurité, il comprend « la création d'une réserve de cybersécurité à l'échelle de l'UE, dotée de services de prestataires privés de confiance qui interviendraient à la demande des États membres en cas d'incidents de cybersécurité importants. »¹⁷⁸. Par ce nouveau règlement, l'UE se dote de nouvelles capacités et compétences en termes de cybersécurité et accroît donc son autonomie stratégique et sa souveraineté, mais il faudra attendre que les mesures présentées soient bel et bien exécutées.

Conclusion

Sur le plan notamment de la souveraineté et de l'autonomie stratégique, l'axe Assurer la sécurité de la Boussole stratégique représente une avancée importante sur le chemin vers l'Europe géopolitique. Il faudrait cependant observer à l'avenir les différents résultats que ces réformes et mesures pourraient apporter à moyen et long terme pour l'UE afin de pouvoir pleinement les évaluer au regard de l'Europe géopolitique, particulièrement concernant l'autonomie stratégique. En outre, tout comme les réformes et mesures de l'axe précédent, ces avancées ne constituent pas véritablement de restructurations fondamentales pour l'UE, mais plus de petits —quoiqu'importants— ajouts pour celle-ci. C'est pourquoi il serait juste de les qualifier également de « petits/moyens pas » au lieu d'étapes significatives.

Chapitre III : Investir

Analyse des mesures réalisées

I. Introduction

Parmi les critères de l'Europe géopolitique, seront utilisés pour cette analyse le critère de la puissance militaire, de l'intégration institutionnelle, de la souveraineté et de l'autonomie stratégique. Étant donné qu'aucune des mesures analysées ci-dessous ne porte sur l'aptitude de l'UE à s'imposer dans les rivalités de puissance ou la collaboration avec des partenaires externes, ces deux mêmes critères ont donc été exclus de l'analyse.

Ensuite, parmi les critères verticaux, ont été exclus celui de l'opérationnalité, le critère géographique et le critère de projection car aucune des mesures de l'axe Investir n'est lié à des opérations militaires au sens strict, à des zones stratégiques pour l'UE ni à la capacité de celle-ci à projeter son influence.

¹⁷⁸ EEAS, 18 March 2024, *op. cit.*, p. 16.

Tableau

INVESTIR				
	PUISSANCE MILITAIRE	INTÉGRATION INSTITUTIONNELLE	SOUVERAINETÉ	AUTONOMIE STRATÉGIQUE
STRUCTUREL (JURIDIQUE/FORM AT D'ACTION)	- Accroissement des dépenses sécurité et défense (1)	- BTID - Dépenses conjointes en termes de défense - Defence Joint Procurment Task	- Capabality Development Plan (2) - Ammunition Initiative - Loi sur matières premières critiques (3) - Règlement sur les investissements directs étrangers	- Accroissement des dépenses sécurité et défense - BTID - Capability Development Plan - Dépenses conjointes en termes de défense (4) - Defence Joint Procurment Task - Ammunition Initiative - Règlement sur les investissements directs étrangers (5) - Instrument Anti-coercition (6) - Mécanisme d'investissement dans la défense
CAPACITAIRE (MILITAIRE/CIVIL)	- Accroissement des dépenses sécurité et défense	- Dépenses conjointes en termes de défense - European Defence Fund - PESCO - Agence Européenne de la Défense	- Capabality Development Plan - Ammunition Initiative - Règlement sur les investissements directs étrangers - Loi sur matières premières critiques	- Accroissement des dépenses sécurité et défense - Capability Development Plan - Dépenses conjointes en termes de défense - PESCO (7) - Agence Européenne de la Défense (8) - Ammunition Initiative (9) - Hub for EU Defence Innovation - Instrument Anti-coercition - Mécanisme d'investissement dans la défense

Commentaire

(1) Cet accroissement a atteint 240 milliards en 2022 et atteint 270 en novembre 2023¹⁷⁹. Il est prévu pour l'UE d'arriver à 284 milliards d'ici 2025¹⁸⁰.

(2) Cette révision fut finalisée en automne 2023 et présente quatre scénarios concernant les capacités de planification en termes de dépenses¹⁸¹.

(3) La loi sur les matières premières critiques offre à l'UE de nouvelles compétences sur les matières premières critiques telles que la création de chaînes d'approvisionnement plus sûrs, l'investissement dans la recherche et l'innovation, la protection de l'environnement, etc ...¹⁸²

(4) L'UE a initié la mise en place de dépenses conjointes en termes de défense : « [...] nous encouragerons, pour la première fois, l'achat conjoint à court terme d'équipements militaires entre les États membres. La proposition de règlement relatif à la mise en place de l'instrument destiné à renforcer l'industrie européenne de la défense au moyen d'acquisitions conjointes (EDIRPA), [...]

¹⁷⁹ EEAS, 18 March 2024, *op. cit.*, p. 19.

¹⁸⁰ Puyo, M. (5 février 2024). Enfin une politique de réarmement de l'Union européenne ? *Taurillon*. <https://www.taurillon.org/enfin-une-politique-de-rearmement-de-l-union-europeenne#:~:text=D'après%20l'Agence%20Européenne,Chine%20et%20des%20Etats%20D'Unis>.

¹⁸¹ EEAS, 20 March 2023, *op. cit.*, p. 15.

¹⁸² EEAS, 18 March 2024. *op. cit.*, p. 21.

renforcera la compétitivité et l'efficacité de la BITD. Il aidera l'industrie européenne de défense à accélérer les changements structurels, notamment l'augmentation de ses capacités de fabrication. »¹⁸³.

(5) Le nouveau Règlement sur les Investissements directs étrangers renforce le mécanisme de contrôle actuel desdits investissements, harmonise mieux les règles nationales et afin d'étendre le contrôle aux investissements « réalisés par des parties prenantes de l'UE contrôlées depuis un État tiers »¹⁸⁴.

(6) En décembre 2023, est entré en vigueur l'Instrument Anti-coercition, donnant à l'UE « les moyens de dissuader et de répondre au recours à la coercition économique par des États tiers »¹⁸⁵.

(7) « À travers la PESCO, les États membres ont pris un engagement plus fort les uns envers les autres pour approfondir la coopération en défense et maximiser l'efficacité des dépenses en termes de dépense. Un total de 60 projets collaboratifs contribue à offrir les capacités critiques et améliorer l'interopérabilité de nos forces. »¹⁸⁶.

(8) L'UE a renforcé l'Agence européenne de la Défense via une adaptation de son mandat à l'environnement actuel¹⁸⁷.

(9) L'UE a également publié un Ammunition Initiative en mars 2023 en vue de répondre à ses besoins croissants en termes de munitions, ainsi qu'une Loi de Soutien à la Production de Munition. Les différents projets qui en découlent sont financés par 500 millions € du budget de l'UE ainsi que 2 milliards € de la Facilité européenne pour la paix. Elles permettront aussi de nouvelles livraisons d'armes, notamment à l'Ukraine¹⁸⁸.

¹⁸³ EEAS, 20 March 2023, *op. cit.*, p. 15.

¹⁸⁴ EEAS, 18 March 2024. *op. cit.*, p. 23.

¹⁸⁵ EEAS, 20 March 2023, *op. cit.*, p. 17.

¹⁸⁶ *Ibid.*, p. 16.

¹⁸⁷ EEAS, 18 March 2024. *op. cit.*, p. 20.

¹⁸⁸ *Ibidem*.

II. Analyse

a) Les différentes réformes/mesures

Tout d'abord, l'UE a initié un accroissement de la coordination sur les dépenses en termes de défense et les chaînes d'investissement dans la BTID afin de pouvoir gérer les dépenses croissantes analysées ci-dessus. Cette coordination permet de s'assurer que les acquisitions à court terme rencontrent les besoins à long terme, ce qui se « traduira par des synergies supplémentaires, des économies d'échelle et une interopérabilité accrue. »¹⁸⁹.

Ensuite, l'UE a mis en place en juin 2022, le Defence Joint Procurement Task Force. Il identifiera les besoins urgents des États membres ainsi que les capacités de productions de l'industrie européenne de défense de l'UE¹⁹⁰. Elle aide aussi les États membres à « maximiser les économies d'échelles et à mitiger les prix en spirales, accélère la livraison et évite une course pour sécuriser les ordres. »¹⁹¹. Cela permettra « d'identifier les non-alignements entre la demande et l'offre et les zones où un boost de la production est requis » et préparera à des « achats joints en générant une série de projets qui accéléreront l'implémentation de l'EDIRPA »¹⁹².

Tertio, le Fond européen de la défense. « Le Fonds européen de la défense est essentiel pour renforcer nos capacités de défense et finance déjà des projets collaboratifs de R&D avec un soutien total de l'UE de près de 1,2 milliard d'euros en 2022. »¹⁹³. À ce jour, 101 projets collaboratifs ont déjà été financé par ce fond et d'autres sont en train de voir le jour, impliquant surtout la Suisse et la Norvège concernant la recherche et la technologie de défense des États membres¹⁹⁴.

Quatrièmement, l'UE a mis en place un mécanisme d'investissement dans la défense capable de mobiliser des financements privés allant jusqu'à 500 millions d'euros. Le but est de « Renforcer l'accès des industries au financement privé » de sorte à « préserver la capacité de l'industrie de défense à développer ses capacités dans l'UE ». En outre, afin de « soutenir les technologies critiques et de développer des projets stratégiques », l'UE s'efforcera de « mieux coordonner les appels à subventions de l'UE et les prêts de la Banque européenne

¹⁸⁹ EEAS, 20 March 2023, *op. cit.*, p. 15.

¹⁹⁰ *Ibidem*.

¹⁹¹ EEAS, *op. cit.*, p.15-16.

¹⁹² EEAS, 20 March 2023, *op. cit.*, p. 16.

¹⁹³ *Ibidem*.

¹⁹⁴ EEAS, 18 March 2024, *op. cit.*, p. 22.

d'investissement »¹⁹⁵.

Enfin, l'UE a mis au point le Hub for EU Defence Innovation¹⁹⁶¹⁹⁷ en mai 2022. Bien qu'étant encore en cours de développement, il sert déjà de stimulation dans le domaine de la recherche en termes de défense, les compétences, les technologies, les capacités de manufacture et les priorités en termes de capacités de développement. En parallèle, l'UE a lancé l'EU 2 billion Defence Innovation Scheme qui permettra d'offrir des « lignes directrices pour l'innovation sur mesure aux entreprises innovantes européennes en phase de démarrage et matures, et les aidera à éliminer les barrières à l'entrée et à commercialiser plus facilement leurs idées »¹⁹⁸. En 2023, ce programme a permis la mise en place d'un large panel de mesures en soutien aux petites et moyennes entreprises, aux start-ups et aux organismes de recherche de sorte qu'elles adoptent des solutions innovantes dans le domaine de la défense. « Au total, 224 millions d'euros du Fonds européen de la défense ont été consacrés à des subventions de recherche et de développement, à du coaching d'affaires et à des *hackathons* de défense. »¹⁹⁹.

b) Analyse

Puissance militaire et critère structurel et capacitaire

Tout d'abord, le premier critère lié à l'Europe géopolitique est la puissance militaire qui inclut les accroissements des dépenses en termes de défense. En effet, l'un des indicateurs les plus en vogue pour déterminer la puissance militaire d'un acteur sur la scène internationale est bien entendu ses dépenses en termes de défense. Un accroissement de celles-ci constituent donc un gain de puissance militaire.

Cet accroissement entre dans le critère structurel et capacitaire car plus de dépenses impliquent plus de ressources à disposition en termes de défense et donc une marge de manœuvre accrue ainsi que des capacités militaires plus importantes.

Intégration institutionnelle et critère structurel et capacitaire

Le critère suivant est celui de l'intégration institutionnelle. Il englobe l'accroissement de la coordination sur les dépenses en termes de défense et les chaînes d'investissement dans la BTID, le mécanisme d'investissement dans la défense les dépenses conjointes en termes de défense, le Defence Joint Procurement Task, l'European Defense Fund, la PESCO et l'Agence

¹⁹⁵ *Ibidem*.

¹⁹⁶ EDA, « Hub for EU Defence Innovation Established within EDA », 17 mai 2022. <https://eda.europa.eu/news-and-events/news/2022/05/17/hub-for-eu-defence-innovation-established-within-eda>

¹⁹⁷ EDA, "Hub for Defence Innovation (HEDI)", (n.d.). <https://eda.europa.eu/what-we-do/research-technology/hedi>

¹⁹⁸ EEAS, 20 March 2023, *op. cit.*, p. 16.

¹⁹⁹ EEAS, 18 March 2024, *op. cit.*, p. 12.

européenne de la Défense. En effet, ces différentes mesures impliquent plus de coordination au sein de l'UE concernant les investissements et les dépenses dans la défense (via le BTID, les dépenses conjointes, le Defence Joint Procurement Task, le mécanisme d'investissement et l'European Defence Fund) ainsi que le renforcement d'institutions déjà existantes comme l'Agence européenne de la Défense ou la PESCO, ou la création d'institutions nouvelles comme le Joint Procurement Task.

Concernant les critères verticaux, le BTID, les dépenses conjointes en termes de défense, le mécanisme d'investissement et le Defence Joint Procurement Task entrent dans le critère structurel car une plus grande coordination en termes de dépenses ou investissements et en termes logistiques accorde à l'UE une plus grande marge de manœuvre dans les domaines concernés.

Ensuite, les dépenses conjointes, l'European Defence Fund, la PESCO et l'Agence européenne de la Défense impliquent de plus grandes capacités pour l'UE dans le domaine de la défense. En effet, les dépenses conjointes et l'European Defence Fund impliquent plus de ressources et donc plus de capacités pour la défense, tandis que la PESCO approfondie et l'Agence européenne de la Défense renforcée représentent aussi de plus grandes capacités dans le domaine.

Souveraineté et critère structurel et capacitaire

Le troisième critère de l'Europe géopolitique de la présente analyse est celui de la souveraineté. Il compte le Capability Development Plan, l'Ammunition Initiative, le règlement sur les matières premières critiques, et le règlement sur les investissements directs étrangers, des textes législatifs qui donnent à l'UE de nouvelles prérogatives dans des domaines tels que la planification en termes de dépenses, la fourniture de munition, la gestion des matières premières critiques et les investissements directs étrangers.

Toutes ces mesures entrent dans le critère structurel et capacitaires car, par les nouvelles prérogatives qu'elles offrent à l'UE, elles la dotent de capacités nouvelles et, ainsi, d'une marge de manœuvre étendue dans les domaines concernés. En effet, l'UE peut utiliser un plus grand panel d'instruments et dispose d'un champ d'action plus étendu.

Autonomie stratégique et critère structurel et capacitaire

Enfin, le critère de l'autonomie stratégique. Celui-ci englobe l'accroissement des dépenses en termes de sécurité et de défense, le mécanisme d'investissement dans la défense, le BTID, le Capability Development Plan, les dépenses conjointes en termes de défense, le Defence Joint Procurement Task, l'Ammunition Initiative, le règlement sur les investissements étrangers, la PESCO, l'Agence européenne de la Défense, le Hub for EU Defence Innovation et l'Instrument

Anti-Coercition. Ces différentes mesures accordent à l'UE plus d'autonomie stratégique car étendent son aptitude à agir par elle-même dans les domaines concernés et impliquent des objectifs qu'elle s'est fixée elle-même et qu'elle peut atteindre par elle-même.

Les sept premières mesures et l'Instrument Anti-coercition entrent dans le critère structurel car étendent la marge de manœuvre de l'UE. En effet, par exemple, le règlement sur les investissements directs étrangers renforce le mécanisme de contrôle de l'UE de ces investissements, ce qui lui procure un plus grand champ d'action dans la matière. En outre, le Capability Development Plan présente quatre scénarios concernant les capacités de planification en termes de dépense, étendant par là également le champ d'action de l'UE concernant les dépenses. Enfin, l'Instrument Anti-coercition donne à l'UE un nouveau champ d'action dans l'anti-coercition²⁰⁰ car il donne à l'UE « les moyens de dissuader et de répondre au recours à la coercition économique par des États tiers »²⁰¹.

Enfin, le critère capacitaire comprend l'accroissement des dépenses en termes de sécurité et de défense, le Capability Development Plan, les dépenses conjointes en termes de défense, la PESCO, l'Agence européenne de la Défense, l'Ammunition Initiative²⁰², l'Hub for EU Defense Innovation et l'Instrument Anti-coercition. L'Hub for EU Defense Innovation peut être considéré comme offrant à terme davantage de capacités de défense à l'UE car stimule justement l'innovation en la matière. Pour ce qui est de l'Instrument Anti-coercition, il offre à l'UE une nouvelle capacité dans le domaine de l'anti-coercition.

Les mesures à venir

Parmi les mesures encore en cours, il y a l'European Defence Investment Program. Les préparations sont en cours pour la mise en place de ce programme à long terme. Cela renforcera davantage l'industrie de défense de l'UE et soutiendra les États membres sur les achats conjoints en termes de défense, y compris en établissant les conditions pour que les *consortia* bénéficient des exonérations de TVA. Cela vise à construire une implémentation réussie de l'EDIRPA et sera conditionné par la disponibilité de fonds suffisants. En outre, lors du troisième trimestre de 2022, la Commission a proposé un règlement relatif à un programme européen d'investissement dans le domaine de la défense (EDIP), censé permettre aux États membres de former le consortium pour les capacités européennes de défense (CCED). Dans le cadre de ce CCED, « les États membres participants acquerront conjointement des capacités de

²⁰⁰ La justification des autres mesures est à lire dans les paragraphes précédents dès p. 78.

²⁰¹ EEAS, 20 March 2023, *op. cit.*, p.17.

²⁰² La justification des autres mesures est à lire dans les paragraphes précédents dès p. 78.

défense développées de manière collaborative au sein de l'UE et qui bénéficieront d'une exonération de la TVA. En outre, des financements connexes de l'UE [pourront] être accordés à des projets présentant un grand intérêt pour l'UE. »²⁰³. Ce programme a fait l'objet d'une réunion plénière, du 30 au 31 mai 2024, au terme de laquelle le CESE a formulé différentes recommandations concernant la finance et l'investissement dans la défense²⁰⁴. Ces recommandations ayant été formulées encore récemment, il semble précipité de conclure quoique ce soit les concernant.

Deuxièmement, il incombe de parler des analyses fournies par l'observatoire des technologies critiques. En février 2023, il a identifié des risques associés aux éléments électroniques et aux systèmes autonomes. Des lignes directrices pour la législation ont donc été développées le 4 avril 2023²⁰⁵ pour mitiger ces risques et identifier des solutions²⁰⁶. Étant donné que, pour l'heure, aucune loi, directive ou règlement exécutant ces lignes directrices n'a été relevé, les analyses de l'observatoire ne peuvent être considérés comme des mesures concrètes.

Ensuite, l'UE prépare une proposition législative pour sécuriser l'accès aux ressources, ce qui est « vital pour une EDTIB innovante, compétitive et résiliente. ». Il faut donc garantir l'accès de l'UE aux « matières premières critiques ». « Les travaux à venir sur un fonds de souveraineté de l'UE contribueront également à surmonter les dépendances stratégiques, notamment dans le secteur de la sécurité et de la défense. »²⁰⁷. Étant donné qu'aucun(e) loi, règlement ou directive mis(e) en œuvre n'a encore été trouvé(e), cette proposition figure dans les mesures à venir.

Tertio, l'UE travaille à des mécanismes de contrôle des investissements directs étrangers pour les États membres afin de mieux protéger son industrie de défense²⁰⁸. Dix-huit États membre disposent déjà de ce mécanisme, mais sept autres doivent encore l'obtenir, d'où la présence de cette mesure dans la présente section.

L'UE a également mis au point de nouvelles priorités de développement de ses capacités en termes de défense ainsi qu'un Headline Goal Process. Selon le SEAE, ces « priorités

²⁰³ Commission européenne, « Une défense européenne plus forte », Mai 2022. https://commission.europa.eu/strategy-and-policy/priorities-2019-2024/europe-fit-digital-age/stronger-european-defence_fr

²⁰⁴ EESC opinion: Programme européen d'investissement dans le domaine de la défense <https://www.eesc.europa.eu/fr/our-work/opinions-information-reports/opinions/programme-europeen-dinvestissement-dans-le-domaine-de-la-defense>

²⁰⁵ European Parliament", 4 April 2023. REPORT on Critical technologies for security and defence: state of play and future challenges", https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/A-9-2023-0120_EN.html

²⁰⁶ EEAS, 18 March 2024, *op. cit.*, p. 16.

²⁰⁷ EEAS, 20 March 2023, *op. cit.*, p. 16-17.

²⁰⁸ *Ibid.*, p. 17.

constituent la référence clé des initiatives de défense de l'UE et nous guideront dans le développement de capacités de défense à spectre complet. » En outre, « vingt-deux priorités dans les cinq domaines opérationnels militaires (terre, mer, air, cyber et espace), ainsi que des catalyseurs stratégiques et des multiplicateurs de forces, soutiendront nos projets à court, moyen et long terme, la planification à long terme et nous aider à développer les capacités de pointe nécessaires à nos forces armées ». Dans le même temps, « les cinq scénarios de planification des capacités du processus des objectifs généraux ont été mis à jour pour mieux refléter les réalités opérationnelles, y compris le déploiement rapide dans un environnement non permissif. »²⁰⁹. Ces priorités et ces objectifs ne consistant qu'à une mise en route de projets encore non concrétisés jusqu'ici, ils ne sont donc pas comptés dans l'analyse des mesures réalisée.

Quinto, l'UE vise le renforcement de sa BITDE via une Nouvelle Stratégie pour la Défense Industrielle Européenne. Le but est d'améliorer la réactivité et la résilience de son industrie de défense. « Cela renforcera également la sécurité de l'approvisionnement, intégrera la préparation à la défense dans les politiques de l'UE et tirera parti de nos partenariats, notamment avec l'Ukraine. »²¹⁰. Telle projet sera concrétisée via le Programme de l'Industrie de la Défense Européenne, une enveloppe de 1,5 milliards €.

Ensuite, l'UE a mis en place la Facilité de Participation à la Défense afin de permettre des investissements de 175 millions € au soutien à l'usage dual des technologies avec une éventuelle application défensive²¹¹. Étant donné le caractère encore trop récent de cette mesure, il est trop tôt pour en tirer des conclusions.

En septième lieu, l'UE a atteint un accord final pour la mise en place d'une Plateforme « Technologies stratégiques pour l'Europe » en vue de mobiliser « des investissements dans les domaines des technologies numériques et de rupture, des technologies propres et des biotechnologies, dans le but général de renforcer la souveraineté de l'UE et sa compétitivité à long terme dans le domaine des technologies critiques »²¹². Bien que l'accord ait été atteint en février 2024, nulle information concernant des résultats initié par ledit accord n'a encore été trouvé, d'où la place de cette mesure dans les mesures à venir.

²⁰⁹ EEAS, 18 March 2024, *op. cit.*, p. 19.

²¹⁰ *Ibid.*, p. 21.

²¹¹ *Ibid.*, p. 22.

²¹² Conseil de l'Union européenne, « Plateforme "Technologies stratégiques pour l'Europe": accord provisoire visant à stimuler les investissements dans les technologies critiques », 7 février 2024.

Huitièmement, l'Observatoire des technologies critiques a publié son premier rapport qui se concentre sur « l'application, les lacunes actuelles et futures ainsi que les dépendances et les risques associés pour la défense de l'UE, l'espace et les chaînes de valeurs civiles associées pour ces deux technologies »²¹³. Suite à ce rapport, des mesures seront prises pour réduire ces différentes lacunes.

Nono, l'UE a mis en place une Stratégie Européenne de Sécurité Économique afin de « minimiser les risques liés aux tensions géopolitiques et aux évolutions technologiques accélérées, tout en préservant au maximum l'ouverture économique »²¹⁴. Étant donné qu'il s'agit d'une feuille de route et qu'elle n'a pas encore donné de résultats tangibles, elle est placée dans la catégorie des mesures à venir.

Il en va de même pour les cinq initiatives de la Commission, dans le cadre de la sécurité économique, pour renforcer encore davantage la sécurité économique via le renforcement du « contrôle des investissements étrangers dans l'UE », via davantage de stimulation de « la coordination européenne en matière de contrôles à l'exportation », via l'identification des « risques potentiels liés aux investissements à l'étranger », et via la promotion d'« un meilleur soutien à la recherche et au développement impliquant des technologies avec potentiel de double usage et renforcement de la sécurité de la recherche aux niveaux national et sectoriel »²¹⁵.

Conclusion

Outre le structurel et le capacitaire, les différentes avancées étudiées ci-dessus permettent avant tout un gain important d'autonomie stratégique et, dans une moindre mesure, de souveraineté, puis d'intégration institutionnelle et de puissance militaire. Tout comme les conclusions précédentes, celle-ci met en évidence de premiers pas en avant sur le chemin vers l'Europe géopolitique plutôt que des avancées véritablement significatives. Cela, toutefois, n'ôte rien à l'importance des progrès effectués car peuvent constituer les bases solides de nouveaux pas en avant dont la stabilité sera garantie par ces différentes mesures.

Chapitre IV : Travailler en partenariat

Analyse des mesures réalisées

²¹³ *Ibid.*, p. 22-23.

²¹⁴ *Ibid.*, p. 23.

²¹⁵ *Ibidem*.

I. Introduction

Le présente axe étant assez différente des trois précédentes, les critères horizontaux et verticaux seront donc différents.

En effet, tout d'abord, concernant l'Europe géopolitique, l'axe Travailler en partenariat se rapporte à la capacité de collaboration. Une Europe géopolitique doit être apte à collaborer avec les acteurs à disposition afin de pouvoir mieux s'imposer sur la scène internationale. Par ces collaborations, l'UE renforce sa pertinence comme collaborateur incontournable, ce qui ne fait que la rapprocher de l'Europe géopolitique. De fait, aucune autre caractéristique de l'Europe géopolitique identifiée précédemment ne peut être utilisée. Cependant, étant donné la structure de l'axe Partenariat, celle-ci se divisant entre les partenariats multilatéraux/régionaux et les partenariats bilatéraux, le critère collaboration sera divisé selon ces deux catégories afin de trier les informations fournies et faciliter au mieux la lecture du tableau ci-dessous.

Concernant les critères verticaux, ont été jugés adéquats les critères structurel, géographique et de projection, ceux-ci étant apparus comme les seuls liés à la capacité de collaboration car portant aussi sur une dimension externe et collaborative à l'UE. Les autres critères portant essentiellement sur les dimensions internes/semi-externes à l'UE et excluant la collaboration, soit ses capacités militaires et civiles et son opérationnalité. Certes, peuvent-elles être reliés à l'action extérieure de l'UE, mais elles ne prennent en compte les partenariats et autres actions collaboratives de l'UE.

Enfin, tel que précédemment, les différentes mesures seront d'abord décrites, mais de façon plus résumée. En effet, l'UE a été particulièrement proactive dans ce dernier chapitre. Ainsi, seul quelques mesures (considérées comme les plus impactantes) seront décrites de façon plus ou moins détaillés afin de respecter les limites fixées pour ce mémoire.

Tableau

TRAVAILLER EN PARTENARIAT		
	Collaboration multilatérale/régionale	Collaboration bilatérale
Structurel (Juridique/forma t d'action)	- ONU - OTAN - OSCE - UA - CE Afrique de l'Ouest - ASEAN - CCG	- USA - Norvège - Canada - Royaume-Uni - Suisse - Islande - Ukraine - Géorgie - Moldavie - Balkans occidentaux - Algérie - Égypte - Maroc - Israël - Turquie - Kenya - Afrique du Sud - Rwanda - Mozambique - Niger - Japon - Inde - Indonésie - République de Corée - Australie - Chine - Chili - Colombie - Pérou - Forum Schuman de Partenariat sur la Sécurité et la Défense - Conseillers militaires (Bénin, Chana, Côte d'Ivoire, Togo)
Géographique		- USA - Royaume-Uni - Ukraine - Géorgie - Moldavie - Balkans occidentaux - Algérie - Égypte - Maroc - Israël - Turquie - Inde - Chine
Projection (valeurs, idées, mode de fonctionnement)	- OSCE - UA - CE Afrique de l'Ouest - ASEAN - CCG	- Forum Schuman de Partenariat sur la Sécurité et la Défense - Conseillers militaires (Bénin, Chana, Côte d'Ivoire, Togo)

II. Analyse

a) Les différentes réformes/mesures

Dans le cadre de ces partenariats multilatéraux et régionaux, l'UE a renforcé sa coopération avec d'importants acteurs tels que l'ONU, l'OTAN, l'OSCE, l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et l'ASEAN, ainsi que le CCG dans des domaines stratégiques tels que la sécurité, le réchauffement climatique, la lutte contre le terrorisme, la libéralisation économique, la résilience, la paix, la médiation, etc...Par exemple, concernant l'ONU, l'UE a renforcé la coopération avec l'OSCE concernant la prévention des conflits et la médiation à travers des échanges avec l'ONU. Avec cette dernière, l'UE a également intensifié les échanges stratégiques dans le cadre des priorités pour 2022-2024 pour les opérations de paix et la gestion de crises et continue de mener des opérations en coordination et coopération avec les missions onusiennes en RCA, au Mali, en Somalie et au Yémen²¹⁶²¹⁷. Ensuite, avec l'OTAN, l'UE a établi en juin 2023 une Task Force pour la résilience des infrastructures critiques en réaction au sabotage de Nord Stream²¹⁸. Elle a aussi mis au point avec l'organisation transatlantique un dialogue structuré sur l'espace en décembre 2023, ainsi que sur les cyber-technologies, les technologies émergentes et disruptives^{219 220}. Concernant l'Union africaine, l'UE continue de soutenir la Task Force multinationale et conjointe, via la Facilité européenne pour la paix, contre Boko Haram²²¹. Elle a aussi tenu en janvier 2024 son premier dialogue structuré avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest sur la prévention de conflit et la médiation et poursuit sa coopération avec l'ASEAN sur la sécurité et la défense²²². Enfin, elle a lancé avec le CCG un dialogue sur la sécurité régionale en janvier 2024 et tenu un forum de haut niveau sur la sécurité et la coopération régionales en avril 2024²²³.

²¹⁶ EEAS, 20 March 2023, *op. cit.*, p. 19.

²¹⁷ EEAS, 18 March 2024, *op. cit.*, p.24-25.

²¹⁸ EEAS, 20 March 2023, *op. cit.*, p. 19.

²¹⁹ NATO, "Emerging and disruptive technologies", 30 May 2024. https://www.nato.int/cps/en/natohq/topics_184303.htm

²²⁰ Council of the European Union, "Ninth progress report on the implementation of the common set of proposals endorsed by EU and NATO Councils on 6 December 2016 and 5 December 2017", 3 June 2024. https://www.consilium.europa.eu/media/z21nwnnp/st10471en24_public.pdf

²²¹ EEAS, 18 March 2024, *op. cit.*, p. 25.

²²² *Ibidem*.

²²³ Borell J. (22 May 2024). EU-GCC: Opening speech by High Representative Josep Borrell at the High-Level Forum on Regional Security and Cooperation [Speech at the European Convention Center], Luxembourg,

Concernant les partenariats bilatéraux, l'UE a également renforcé le dialogue et la coopération avec les États-Unis, la Norvège, le Canada, le Royaume-Uni, la Suisse, l'Islande, l'Ukraine, la Géorgie, la Moldavie, les Balkans occidentaux, l'Algérie, l'Égypte, la Maroc, Israël, la Turquie, le Kenya, l'Afrique du Sud, le Rwanda, le Mozambique, le Niger, le Japon, l'Inde, l'Indonésie, la République de Corée, l'Australie, la Chine, le Chili, la Colombie et le Pérou dans des domaines tels que la sécurité, la défense, l'immigration, la lutte contre le crime organisé, les menaces hybrides, la résilience, etc... Par exemple, avec les États-Unis, l'UE a notamment mené, en mars 2023, le premier exercice naval conjoint dans l'Indo-Pacifique et mis en place un dialogue de sécurité et de défense²²⁴. Ensuite, avec la Norvège et le Canada, elle a surtout mis en place une coordination à travers le EU Military Staff Clearing House Cell et la Norvège est devenue le premier contributeur non-européen à la Facilité européenne pour la paix dans le cadre des actions européennes en Ukraine²²⁵. Troisièmement, l'UE et le Royaume-Uni se sont rencontrés en décembre 2023 et février 2024 sur les thématiques du cyber-terrorisme et de l'anti-terrorisme²²⁶. L'UE a également mis en place des dialogues et des consultations/échanges pour la sécurité et la défense avec la Suisse et l'Islande, la Géorgie et la Moldavie, le Kenya, le Rwanda, le Ghana le Nigéria, l'Indonésie, le Vietnam, l'Australie, le Japon, l'Inde, la Corée du Sud et la Chine ainsi que la Colombie, et tenu, durant l'année 2023 jusqu'à début 2024 des dialogues bilatéraux avec l'Algérie, l'Égypte, le Maroc, l'Israël et la Turquie concernant les menaces cyber et hybrides, le crime organisé et la migration illégale²²⁷. *Quarto*, concernant l'Ukraine, l'UE a prévu dès février 2024 de lui fournir une aide atteignant 50 milliards € pour jusque 2027²²⁸. Ensuite, à travers la Facilité européenne pour la paix, l'UE a renforcé son soutien pour la résilience et l'anti-terrorisme dans les Balkans occidentaux²²⁹ et contribue à l'entraînement et l'équipement des forces armées dans le Golfe de Guinée où elle mène également des exercices navals conjoints²³⁰. Enfin, l'UE a initié le Forum Schuman de Partenariat sur la Sécurité et la Défense afin de stimuler le dialogue concernant les défis à la sécurité et élargi son réseau de conseillers militaires dans ses délégations. Des postes supplémentaires de conseillers militaires ont ainsi été créés en Afrique (Bénin, Ghana, Côte

Luxembourg. https://www.eeas.europa.eu/eeas/eu-gcc-opening-speech-high-representative-josep-borrell-high-level-forum-regional-security-and_en

²²⁴ EEAS, 18 March 2024, *op. cit.*, p.26.

²²⁵ *Ibidem*.

²²⁶ *Ibidem*.

²²⁷ *Ibid.*, p. 26-27.

²²⁸ *Ibid.*, p. 26.

²²⁹ *Ibid.*, p. 26-27.

²³⁰ *Ibid.*, p. 28.

d'Ivoire et Togo)²³¹.

b) Analyse

La collaboration multilatérale/régionale et le critère structurel et de projection

En premier lieu, la collaboration multilatérale/régionale à laquelle se rapportent les partenariats avec l'ONU, l'OTAN, l'OSCE, l'UA, la CE d'Afrique de l'Ouest, l'ASEAN et la CCG.

Ces partenariats entrent tous dans le critère structurel car étendent la marge de manœuvre de l'UE dans la sécurité, la lutte contre le réchauffement climatique et le terrorisme, la libéralisation économique, etc... En effet, le renforcement de ces partenariats accorde à l'UE plus de ressources afin d'atteindre les différents objectifs fixés en collaboration avec ces partenaires. Enfin, l'OSCE, l'UA, la CE d'Afrique de l'Ouest, l'ASEAN et la CCG entrent également dans le critère de projection car constituent des forums par lesquels l'UE peut projeter son influence sur les autres acteurs impliqués ainsi que ses valeurs et modes de fonctionnement.

La collaboration bilatérale et le critère structurel, géographique et de projection

Enfin, le critère de collaboration bilatérale comprend les partenariats renforcés avec les États-Unis, la Norvège, le Canada, le Royaume-Uni, la Suisse, l'Islande, l'Ukraine, la Georgie, la Moldavie, les Balkans occidentaux, l'Algérie, l'Égypte, la Maroc, Israël, la Turquie, le Kenya, l'Afrique du Sud, le Rwanda, le Mozambique, le Niger, le Japon, l'Inde, l'Indonésie, la République de Corée, l'Australie, la Chine, le Chili, la Colombie et le Pérou, ainsi que le Forum Schuman de Partenariat sur la Sécurité et la Défense et les postes supplémentaires de conseillers militaires au Bénin, au Ghana, en Côte d'Ivoire et au Togo.

Tous ces partenariats entrent dans le critère structurel car leur renforcement permet l'accroissement de la marge de manœuvre de l'UE dans les domaines de sécurité, de défense, d'immigration, de lutte contre le crime organisé, des menaces hybrides, de la résilience, etc... car tout comme les partenariats précédents, la dotent de plus de ressources afin d'atteindre les différents objectifs fixés en collaboration avec ces différents acteurs. Il en va de même pour le Forum Schuman car renforce les partenariats de l'UE sur la paix, la sécurité et la défense et

²³¹ Ibid., p. 29.

ainsi ses moyens d'atteindre les objectifs fixés au préalable ; ainsi que pour les postes supplémentaires de conseillers militaires qui étendent ainsi la marge d'action de l'UE dans la réalisation de ses objectifs. Ensuite, vient le critère géographique qui comprend les partenariats renforcés avec les États-Unis, le Royaume-Uni, l'Ukraine, la Géorgie, la Moldavie, les Balkans occidentaux, l'Algérie, l'Égypte, le Maroc, l'Israël, la Turquie, l'Inde et la Chine. Chacun de ces pays représentent des acteurs stratégiques pour l'UE avec laquelle elle se doit de maintenir une collaboration forte et stable afin de protéger ses intérêts. En effet, les États-Unis constituent un important pourvoyeur en termes de sécurité ; le Royaume-Uni, un partenaire de sécurité important dans l'aide pour l'Ukraine ; l'Ukraine, un futur État-membre ; la Géorgie, la Moldavie et les Balkans occidentaux, une région à soustraire de l'influence russe ; l'Algérie, l'Égypte et le Maroc, d'importants pays du voisinage sud de l'UE ; l'Israël, un allié de l'Occident au Moyen-Orient ; la Turquie, un négociateur avéré concernant la Russie ; l'Inde, une puissance émergente à continuer de séduire ; et la Chine, un concurrent à garder de vue selon la doctrine *keep your friends close, but your enemies closer*. Enfin, le Forum Schuman et les conseillers supplémentaires entrent dans le critère de projection car constituent de potentiels vecteurs de projection de l'influence de l'UE, de ses valeurs et mode de fonctionnement.

Conclusion

La capacité de collaboration est une importante caractéristique de l'Europe géopolitique. Ainsi, le renforcement de tant de partenariats avec autant d'acteurs aussi divers que variés représentant une étape importante pour l'UE sur le chemin vers l'Europe géopolitique. Cependant, une étape cruciale doit être remplie pour atteindre la capacité de collaboration propre à l'Europe géopolitique, nommément le fait d'atteindre les objectifs fixés dans le cadre de ces partenariats avec une UE ayant joué un rôle important, voire capital, dans la réalisation desdits objectifs. Cela constitue donc une piste à explorer afin d'étendre la réflexion et l'étude du chemin entrepris vers l'Europe géopolitique.

Conclusion

Conclusion

L'objectif du présent mémoire était double. Dans un premier temps, il s'agissait d'apporter clarification et structure à une réflexion sur l'avenir de l'Europe en offrant une définition générique au concept d'Europe géopolitique. Dans un deuxième temps, il s'agissait d'analyser les mesures exécutées durant les deux premières années de la Boussole stratégique afin de démontrer les potentiels progrès obtenus par l'UE sur le chemin de l'Europe géopolitique. À ces fins, ce mémoire s'est d'abord fondé sur les définitions et réflexions offertes par différentes écoles de géopolitique, des académiques et politiques en vue de saisir pleinement le sens de l'Europe géopolitique. Il a ensuite entrepris, surtout sur base des rapports annuels de la Boussole stratégique et des caractéristiques tirées pour reconnaître l'Europe géopolitique, de relever les différentes mesures réalisées au sein de l'UE et de les analyser au regard des caractéristiques de l'Europe géopolitique. Le but était de déterminer à quelles caractéristiques les différentes mesures se rapportaient et dans quelle mesure elles offraient des progrès vers l'Europe géopolitique.

Tout cette analyse permet de répondre à la question de recherche : que représentent pour l'UE les avancées entreprises via la Boussole stratégique entre mars 2022 et mars 2024 sur le chemin vers l'Europe géopolitique ?

Les différentes mesures analysées dans le présent mémoire présentent des avancées intéressantes pour atteindre l'Europe géopolitique, notamment, outre la collaboration l'autonomie stratégique et la souveraineté. La puissance militaire et l'intégration institutionnelle viennent en second dans les progrès effectués. Pour ce qui est de l'aptitude à s'imposer dans les rivalités géopolitiques, les deux premières années d'exécution de la Boussole stratégique offrent quelques progrès, mais moins significatifs que ceux dans les autres domaines. Que conclure donc de cette analyse ?

Avant toute chose, l'Europe géopolitique requiert bien plus que des réformes et des avancées afin d'être atteinte de manière optimale, elle requiert des restructurations. Toutefois, l'UE ne peut se restructurer en l'espace de quelques mois seulement au risque de se fragiliser plus qu'elle ne pourrait se renforcer sur le plan interne et d'accroître sa vulnérabilité en raison de la conjoncture internationale des temps présents. Elle est donc contrainte à une approche plus progressive. Néanmoins, s'il ne faut retirer qu'un mérite aux avancées analysées, ce serait préparer la voie à de plus grandes pas en avant vers l'Europe géopolitique.

Ainsi donc, en réponse à la question de recherche, les deux premières années de la

Boussole stratégique représentent très certainement pour l'UE une première étape vers l'Europe géopolitique. Il sera toutefois nécessaire de voir ce que réserveront les années suivantes pour préciser la présente réponse et poursuivre la réflexion du chemin vers l'Europe géopolitique. Cependant, il est permis de spéculer sur les prochaines années de l'UE concernant l'implémentation de la Boussole stratégique en effectuant une mise en lien avec l'actualité internationale.

En ce moment précis, l'UE demeure mise au défi car le contexte international maintient son caractère imprévisible et peu rassurant, notamment avec une guerre en Ukraine et une course à la présidentielle américaine aux issues encore indéterminées. Tant que durera le conflit en Ukraine, l'UE devra maintenir ses efforts pour renforcer ses défenses et ses aptitudes à sécuriser son environnement. En outre, la présidentielle américaine sitôt achevée pourrait avoir de sérieuses conséquences, dans un sens ou dans l'autre, pour la sécurité et la défense de l'UE. En effet, un choix républicain risquerait fortement de mettre à mal le parapluie de sécurité américain, tandis qu'un choix démocrate offrirait certainement un soutien sur lequel l'UE pourrait se reposer. Dans le premier cas, l'UE verrait soit l'urgence du changement se faire plus forte et devrait donc redoubler d'efforts dans ce sens, atteignant davantage de résultats qu'à travers la fameuse « politique de petits pas ». Dans le deuxième, l'UE pourrait peut-être maintenir en quelque sorte cette politique et avancer de manière moins effrénée vers l'Europe géopolitique. Ce qui semble sûr, en tout cas, est que le chemin parcouru vers l'Europe géopolitique est loin d'être terminé car, comme l'Histoire l'a démontré, tant que durent les crises, l'UE grandit. C'est la question de comment elle en grandira qui demeure pleine et entière.

Il s'agit donc d'une affaire à suivre.

Bibliographie

Bibliographie

I. Sources secondaires

a) Articles de périodique

Agence Europe (2024), L'UE ferme sa mission EUPM au Niger, *Sécurité-Défense/PSDC*, 13418. <https://agenceurope.eu/fr/bulletin/article/13418/4>

Barraud, B. (2017). Souveraineté de l'État et puissance de l'État. *Revue de la Recherche juridique – Droit prospectif*, 165.

Beaud, O. (1993). Le Souverain, *Pouvoirs*. 67, p. 33-45.

Berman, S. (2021). Europe géopolitique ou géopolitique de l'Europe : Quelle place pour l'Union européenne dans la compétition des grandes puissances. *Revue internationale et stratégique*, 2 (122), p. 75-82.

Blockmans, S. (2022). The Birth of a geopolitical EU. *European Foreign Affairs Review*, 27(2), p. 155–160.

Deschaux-Dutard, D., Nivet. B., Le concept de “ puissance émergente ”: quel sens pour l'analyse des relations internationales?. Delphine Deschaux-Dutard, Sabine Lavorel. Puissances émergentes et sécurité internationale : une nouvelle donne ? Une perspective pluridisciplinaire sur la puissance et l'émergence sur la scène internationale, Peter Lang, 2017, Géopolitique et résolution des conflits / Geopolitics and Conflict Resolution, 9782807602199. <<https://www.peterlang.com/view/product/78139>>. <hal-01796902>

Deschaux-Dutard, D. (2018) Chapitre 1. Approches réalistes de la sécurité international. *Introduction à la sécurité internationale*. <https://www.cairn.info/introduction-a-la-securite-internationale--9782706141898-page-25.htm>

Hébert, J-P. L'Europe, vraie puissance militaire mondiale. *L'économie politique*, 4 (20), 32-43
Huntington, S. (1993), « The Clash of Civilizations ? », *Foreign Affairs*, 72 (3), p. 22-49.

Fauvernier, L. (2014). La revanche de la géographie: *Ce que les cartes [L] nous disent [SEP] des conflits à venir [P]*. Robert D. Kaplan [SEP], Toucan, 2014, 518 p., 25. *Sciences Humaines*, 260, 31-31. <https://doi.org/10.3917/sh.260.0031>

Foucher, M. (1991), *L'Europe centrale. Actualité d'une représentation à géométrie variable*, Le Débat, 63, p. 36-41. [L] [SEP]

Giscard d'Estaing, V. (1995) Manifeste pour une nouvelle Europe fédérative, *Revue des Affaires européennes*, p. 19-25.

- Laïdi, Z. (2008) *La puissance par la norme*. La norme sans la force, p. 63-93.
<https://www.cairn.info/la-norme-sans-la-force--9782724610888-page-63.htm#pa3>
- Larqué, J. Lusson, J. (2006). Réflexions sur l'Europe-puissance. *Mouvements*, 5(47-48), p. 209-218.
- Lassere, F. (2013). La géopolitique. I Presses de Sciences Po (Eds.), *Traité de relations internationales*. Québec : Université de Laval, p. 747-780.
- Lefebvre, M. (2012) *L'Union européenne peut-elle devenir une grande puissance ?* Question d'Europe, 247.
- Levebvre M. (2021) Europe puissance, souveraineté européenne, autonomie stratégique : un débat qui avance pour une Europe qui s'affirme. *Question d'Europe*, 582.
- Lefebvre, M., Simon, E. (2021) Introduction. Une Europe géopolitique ? *Revue internationale et stratégique*, 2 (122), p. 55-61.
- Mackinder, H. (1996) *Democratic Ideals and Reality*, National Defence University Press, Washington, p. 175-194.
- Mackinder, H. (1904). The Geographical Pivot of History , *Geographical Journal*, 23 (4), p. 421-437.
- Moscovici, P. (2021). Penser et construire l'Europe-puissance. *RED*, 3(2), p. 71-74
- Nivet, B. (2013). La puissance ou l'influence ? Un détour par l'expérience européenne. *Revue internationale et stratégique*, 1(89), p. 83-92.
- Nye, J. *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, Vol. 616, Public Diplomacy in a Changing World (Mar., 2008), p 94-109.
- O'Loughlin, J. et Heske, H. (1991). From "Geopolitik" to "Geopolitique" : Converting a Discipline for War to a Discipline for Peace », dans N. Kliot et S. Waterman (eds), *The Political Geography of Conflict and Peace*, Londres, Belhaven Press, p. 37-59.
- Spyckman, N. (1938). Geography and Foreign Policy, *American Political Science Review*, 32 (1), p. 28-50.
- Van Middelarr, L. (2021). L'Europe géopolitique, ou le passage à l'âge adulte. *Revue internationale et stratégique*, 2 (122), p. 63-73.
- Weber, M. (1965) « Essai sur l'objectivité scientifique dans les sciences et la politique sociales », in *Essais sur la théorie de la science*, 1965.

Wilson, Ernest J. "Hard Power, Soft Power, Smart Power." *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, vol. 616, 2008, p. 110–124.

b) Études en lignes et hors ligne

Anghel, S. et al. *Sur le chemin de l'autonomie stratégique : L'Union européenne dans un environnement géopolitique en mutation*. Service de recherche du Parlement européen, septembre 2020.

Courmont, B., Niquet, V., Nivet, B. (2004). *Quelle évolution de la notion de puissance et de ses modes d'action à l'horizon 2030, appliquée aux États-Unis, à l'Europe et à la Chine ?* Paris : IRIS.

Lippert, B., von Ondarza, N., Pethes, V. (2019). *European Strategic Economy*, *Stiftung Wissenschaft und Politik*.

Ruppert, A., « Une Boussole stratégique vers où ? Les dangers de la militarisation de l'UE sous leadership français ». Rosa Luxemburg Stiftung, Bruxelles.

Van Middelaar, L. (2021). Le réveil géopolitique de l'Europe. *Groupe d'études géopolitique*, Note de travail 8, Avril 2021.

c) Monographies

Aron, R. (2004). *Paix et guerre entre les nations* (8^{ème} éd. ; 1^{ère} éd. : 1962), Calmann-Levy.Bailleux,

Cohen, S. (1973). *Geography and Politics in a World Divided*, New York (N. Y.), Oxford University Press.

Huntington, S. (1996), *The Clash of Civilizations and the Remaking of World Order*, New York (N. Y.), Simon & Schuster.

Foucher, M. (1988). *Fronts et frontières. Un tour du monde géopolitique*, Paris, Fayard.

Galtung, J. (1973). *The European Community : A Superpower in the making* (1st edition). Abingdon : Routledge Library Edition.

Gray, C. (1988). *The Geopolitics of Superpower*, Lexington (Ky.), University Press of Kentucky.

Kjellen, R. (1919), *L'État comme forme de vie*.

Lacoste, Y. (1976), *La Géographie, ça sert, d'abord, à faire la guerre*, Paris, Maspéro.

Laferrière, J. (1947). *Manuel de droit constitutionnel* (2è éd.). Paris, France : Éd. Domat-Montchrestien.

Mahan, A. (1894). *L'influence de la puissance maritime sur l'histoire, 1660–1783* (6e éd.). Boston : Little, Brown et compagnie.

Ratzel, F. (1901). Der Lebensraum : Eine Biogeographische Studie, dans K. Bücher, K. V. Fricker, F. X. Funk *et al.*, *Festgaben für Albert Schäffle zur siebenzigsten Wiederkehr seines Geburtstages*, Tübingen, Verlag der Laupp'schen Buchhandlung.

Zorgibe, C. (1986) *Géopolitique contemporaine*, Paris, PUF.

d) Notes de cours

Baillaux, A. *Droit institutionnel de l'Union européenne* (notes de cours), UCLouvain, Louvain-la-Neuve, 2021.

Delreux, T. *External Action of the European Union* (notes de cours), UCLouvain, Louvain-la-Neuve, 2023.

Laborderie, V. *Institutions et politiques européennes* (notes de cours), UCLouvain, Louvain-la-Neuve, 2021.

e) Rapport de Think-Tanks

Boone, L. (2022). L'Europe comme espace-puissance. *Groupe d'études géopolitiques*. <https://legrandcontinent.eu/fr/2022/11/21/leurope-comme-espace-puissance/>

II. Sources primaires

a) Articles de journal

Delcroix, N. Single Intelligence Analysis Capacity and its role in supporting EU-decision making. *IMPETUS*, 28, p. 10-11. https://www.eeas.europa.eu/sites/default/files/documents/eums_impetus_28_final_web.pdf

Lagneau, L. (2022). L'Union européenne veut disposer d'une capacité de transport aérien « hors gabarit ». *Zone militaire*. <https://www.opex360.com/2022/11/14/mobilite-militaire-lunion-europeenne-veut-disposer-dune-capacite-de-transport-aerien-hors-gabarit/>

Puyo, M. (5 février 2024). Enfin une politique de réarmement de l'Union européenne ? *Taurillon*. <https://www.taurillon.org/enfin-une-politique-de-rearmement-de-l-union-europeenne#:~:text=D'après%20l'Agence%20Européenne,Chine%20et%20des%20Etats%2DUnis.>

Tupinier, V. (19/10/2023). Défense : L'Union européenne organise en Espagne son tout premier exercice militaire. *Toute l'Europe*. <https://www.touteleurope.eu/l-ue-dans-le-monde/defense-l-union-europeenne-organise-en-espagne-son-premier-exercice-militaire/>

b) Communiqués

Commission européenne, « Une défense européenne plus forte », Mai 2022. https://commission.europa.eu/strategy-and-policy/priorities-2019-2024/europe-fit-digital-age/stronger-european-defence_fr

Conseil de l'Union européenne, « Plateforme "Technologies stratégiques pour l'Europe": accord provisoire visant à stimuler les investissements dans les technologies critiques », 7 février 2024.

Conseil de l'UE et Conseil européen, « Manipulation de l'information et ingérence étrangères : le Conseil approuve des conclusions pour renforcer l'engagement et la capacité de réaction de l'UE », 18 juillet 2022. <https://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2022/07/18/foreign-information-manipulation-and-interference-council-approves-conclusions-stepping-up-eu-s-engagement-and-ability-to-respond/>

Conseil européen et Commission européenne, « Arménie: l'UE met en place une mission civile pour contribuer à la stabilité dans les zones frontalières », 14 janvier 2024.

Conseil européen et Conseil de l'Union européenne, « Niger: l'UE établit une mission de partenariat militaire pour soutenir le pays dans sa lutte contre le terrorisme », 12 décembre 2022. <https://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2022/12/12/niger-eu-establishes-a-military-partnership-mission-to-support-the-country-in-its-fight-against-terrorism/>

European Commission, « EU Space Strategy for Security and Defence for a stronger and more resilient European Union », 2024. https://defence-industry-space.ec.europa.eu/eu-space-policy/eu-space-strategy-security-and-defence_en

European Commission, « Maritime Security : EU updates Strategy to maritime domain against new threats », 10 mars 2023. https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/ip_23_1483

European Parliament, « REPORT on Critical technologies for security and defence: state of play and future challenges », 4 April 2023. https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/A-9-2023-0120_EN.html

EDA, « Hub for EU Defence Innovation Established within EDA », 17 May 2022.
<https://eda.europa.eu/news-and-events/news/2022/05/17/hub-for-eu-defence-innovation-established-within-eda>

NATO, “Emerging and disruptive technologies”, 30 May 2024.
https://www.nato.int/cps/en/natohq/topics_184303.htm

c) Dictionnaires

« Définition - Union européenne / UE / UE | Insee ». <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1753> (22 mars 2023).

Hermet, G., Badie, B., Birnbaum, P., Braud, P. (2015) Souveraineté. *Dans Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques*.

d) Discours

Borell, J. (2023). *L'Europe comme puissance géopolitique* [Discours à l'Institut Jacques Delors], Paris, France.

Macron, E. (26 septembre 2017), Initiative pour l'Europe - Discours d'Emmanuel Macron pour une Europe souveraine, unie, démocratique [Discours à la Sorbonne], Paris, France.

Borell J. (22 May 2024). EU-GCC: Opening speech by High Representative Josep Borrell at the High-Level Forum on Regional Security and Cooperation [Speech at the European Convention Center], Luxembourg, Luxembourg. https://www.eeas.europa.eu/eeas/eu-gcc-opening-speech-high-representative-josep-borrell-high-level-forum-regional-security-and_en

e) Documents officiels

Conseil de l'UE, « Une boussole stratégique pour renforcer la sécurité et la défense de l'UE au cours de la prochaine décennie », 21 mars 2022.
<https://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2022/03/21/a-strategic-compass-for-a-stronger-eu-security-and-defence-in-the-next-decade/>

Council of the European Union, “Ninth progress report on the implementation of the common set of proposals endorsed by EU and NATO Councils on 6 December 2016 and 5 December 2017”, 3 June 2024.
https://www.consilium.europa.eu/media/z21nwwnp/st10471en24_public.pdf

EEAS, « 2023 Annual Progress Report on the Implementation of the Strategic Compass for Security and Defence », 20 March 2023.

EEAS, « 2024 Annual Progress Report on the Implementation of the Strategic Compass for Security and Defence », 18 March 2024.

SEEA, « 1st EEAS Report on Foreign Information Manipulation and Interference Threat », February 2023. <https://euvsdisinfo.eu/uploads/2023/02/EEAS-ThreatReport-February2023-02.pdf>

f) Interviews

Borell, J. (2023). L'Europe dans l'interregne, notre réveil géopolitique après l'Ukraine. *Le Grand Continent*, vol 5, p. 116-120 <https://legrandcontinent.eu/fr/2022/03/24/leurope-dans-linterregne-notre-reveil-geopolitique-apres-lukraine/#easy-footnote-bottom-1-134843>

Macron, E., Gressani, G., Malik, M., Bloj, R. La doctrine Macron, *Groupe d'études géopolitiques*, Novembre 2020.

g) Sites officiels

Conseil de l'UE et Conseil européen, « Facilité européenne pour la paix », 28 mai 2024. <https://www.consilium.europa.eu/fr/policies/european-peace-facility/>

EDA, "Hub for Defence Innovation (HEDI)", (n.d.). <https://eda.europa.eu/what-we-do/research-technology/hedi>

EEAS, "EEAS Crisis Management and Response Centre", 20 November 2023.

EEAS, « The Military Planning and Conduct Capability (MPCC) ». February 2023. https://www.eeas.europa.eu/sites/default/files/documents/2023/20230222_MPCC%20Factsheet.pdf

EEAS, « The EU's climate change and defence roadmap », Mars 2022. <https://www.eeas.europa.eu/sites/default/files/documents/2022-03-28-ClimateDefence-new-Layout.pdf>

h) Textes législatifs

Planiol, M. Traité élémentaire de droit civil (8e edit.), I. lor, p. 2.

République française et République fédérale d'Allemagne, Traité entre la République française et la République fédérale d'Allemagne sur la coopération et l'intégration franco-allemandes, 2019.

The European Cyber Resilience Act. <https://www.european-cyber-resilience-act.com>

i) Autres sources

Goulet d'étranglement (stratégie militaire). (2023, 24 juin). Dans *Wikipedia*. [https://fr.wikipedia.org/wiki/Goulet_d%27%C3%A9tranglement_\(strat%C3%A9gie_militaire\)#:~:text=Un%20goulet%20d%27%C3%A9tranglement%20fait,contrecarrer%20un%20adversaire%20plus%20puissant.](https://fr.wikipedia.org/wiki/Goulet_d%27%C3%A9tranglement_(strat%C3%A9gie_militaire)#:~:text=Un%20goulet%20d%27%C3%A9tranglement%20fait,contrecarrer%20un%20adversaire%20plus%20puissant.)

UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN 

Faculté des sciences économiques, sociales, politiques et de communication

École des sciences politiques et sociales (PSAD)

Place Montesquieu, 1 bte L2.08.05, 1348 Louvain-la-Neuve, Belgique |